

Burundi : Consultations de 2008 au titre de l'article IV et demande d'un accord de trois ans dans le cadre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance – Rapport des services du FMI, note d'information au public et communiqué de presse sur les délibérations du Conseil d'administration, et déclaration de l'Administrateur pour le Burundi

Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, en général tous les ans, à des consultations bilatérales avec ses États membres. Dans le cadre conjoint des consultations de 2008 au titre de l'article IV avec le Burundi et de la demande d'un accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le rapport des services du FMI pour les consultations de 2008 au titre de l'article IV et la demande d'un accord triennal dans le cadre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, établi par une équipe des services du FMI à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 31 mai 2008 avec les autorités burundaise sur l'évolution et les politiques économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 24 juin 2008. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement au point de vue du Conseil d'administration du FMI;
- Annexe d'information;
- Un communiqué de presse et une note d'information au public (NIP) résumant les points de vue du Conseil d'administration tels qu'exprimés le 7 juillet 2008 lors de l'examen du rapport des services du FMI sur les consultations au titre de l'article IV et l'accord avec le FMI, respectivement; et
- Une déclaration de l'Administrateur pour le Burundi.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément :

Document de la série des Questions générales
Lettre d'intention adressée par les autorités burundaises au FMI*
Mémoire de politique économique et financière des autorités burundaises*
Protocole d'accord technique*
* Peut aussi figurer dans le rapport des services du FMI

La politique de publication des rapports et autres documents des services du FMI autorise la suppression des passages contenant des informations sensibles.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :
International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 18 dollars

Fonds monétaire international
Washington, D.C.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

BURUNDI

Rapport des services du FMI pour les consultations de 2008 au titre de l'article IV et demande d'un accord de trois ans dans le cadre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance

Préparé par le département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Robert Sharer et Mark Plant

24 juin 2008

Entretiens: une mission composée de MM. Akitoby (chef de mission), Manoel, Gaertner et Koehler (tous du département AFR) a tenu des négociations avec les autorités à Addis Abeba (30 avril–14 mai 2008). M. Akitoby a finalisé les entretiens au sujet du programme à Bujumbura (25–31 mai 2008). M. de la Piedra (Représentant résident) a assisté l'une et l'autre missions. M. Nintunze (OED) et les services de la Banque mondiale et de l'Union européenne ont pris part aux discussions. La mission s'est entretenue avec le Président Nkurunziza, le premier Vice-Président Sahinguvu, M. Nizigama, Ministre de l'Economie, des Finances, de la coopération pour le développement, M. Sindayigaya, Gouverneur de la banque centrale, d'autres hauts fonctionnaires et des représentants des syndicats de travailleurs, du secteur privé, des ONG, de la communauté des donateurs et des médias.

Accord FRPC. Les autorités sollicitent un accord successeur au titre de la FRPC doté d'un accès de 46,20 millions de DTS (60 % de la quote-part), qui tient compte de l'impact financier de la hausse des prix mondiaux des produits alimentaires et pétroliers en 2008. Le nouvel accord appuiera la mise en œuvre du DSRP, consolidera la stabilité macroéconomique, et réduira encore la pauvreté.

Régime de change: le Burundi maintient, *de jure* et *de facto*, un régime de flottement dirigé. Il entretient une pratique de taux de change multiples incompatible avec la section 3 de l'article VIII. Le Burundi maintient également certaines restrictions aux opérations de change pour des motifs de sécurité et a informé le FMI de ces restrictions.

Publication. Les autorités consentent à la publication de ce rapport, de la lettre d'intention et du MPEF.

Table des matières	Page
Résumé analytique	4
I. Généralités	6
II. Évolutions économiques récentes	6
III. Entretiens de politique	11
A. Perspectives économiques.....	11
B. Politique et institutions budgétaires	12
C. Questions de politique monétaire et du secteur financier	14
D. Stabilité extérieure et régime de change	14
E. Réformes structurelles et renforcement des capacités.....	15
IV. L'accord successeur au titre de la FRPC: Chantiers à moyen terme 2008–11	18
A. Objectifs.....	18
B. Politiques macroéconomiques.....	18
C. Réformes structurelles.....	19
D. Principaux éléments du programme de 2008	20
E. Suivi du programme et accès.....	21
F. Risques pour le programme et atténuation	22
V. Vers le point d'achèvement de l'initiative PPTE.....	22
VI. Évaluation par les services du FMI	23
 Tableaux	
1. Objectifs de développement du Millénaire	25
2. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2005–13	26
3. Opérations financières de l'État, 2005–11	27
4. Situation monétaire, 2005–08	29
5. Balance des paiements, 2005–11	30
6. Calendrier provisoire des décaissements et des revues dans le cadre de l'accord FRPC, 2008–11	31
7. Besoins et sources de financement extérieur, 2006–11	32
8. Indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2006–15	33
9. Indicateurs de la solidité du système bancaire, 2005–07	34
10. Burundi — Progrès vers les déclencheurs	35

Graphique

1. Résultats macroéconomiques récents, 2000–07	7
--	---

Encadrés

1. Réformes de la gestion des finances publiques.....	9
2. Principales recommandations des consultations au titre de l'article IV	11
3. Évaluation du taux de change réel et de la compétitivité.....	16

Appendices

I. Lettre d'intention	37
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières.....	39
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	58

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Évolutions récentes. La croissance économique a ralenti à 3,6 % en 2007, principalement du fait de la mauvaise récolte de café, et l'inflation a augmenté, alimentée surtout par la hausse des prix de l'alimentation et de l'énergie. Des décaissements de dons plus importants ont contribué à améliorer la position du budget et à accumuler des réserves internationales. Les perspectives économiques sont favorables dans l'ensemble mais sujettes à des risques du fait de la situation de sécurité publique et de l'environnement extérieur.

Consultation au titre de l'article IV. La consultation a traité quatre grands défis : i) assurer la viabilité des finances publiques; ii) ramener l'inflation au-dessous de 10 % à moyen terme; iii) renforcer les capacités institutionnelles et la gouvernance; et iv) progresser vers l'intégration régionale. Les autorités approuvent dans l'ensemble les recommandations de la mission:

- **Questions budgétaires.** Afin d'éviter d'entrer dans une mécanique d'endettement insoutenable, les autorités entendent maintenir une orientation budgétaire prudente et recourir principalement aux dons et à des emprunts à des conditions fortement concessionnelles. Un des défis principaux est d'améliorer la composition des dépenses tout en maintenant viable la masse salariale de la fonction publique.
- **Questions de politique monétaire et du secteur financier.** Les autorités entendent conduire une politique monétaire prudente afin d'ancrer les attentes inflationnistes. Elles entendent également renforcer le contrôle bancaire; remédier des faiblesses du système bancaire; et améliorer les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques à la banque centrale.
- **Régime de change et stabilité extérieure.** Le taux de change paraît aligné sur son taux d'équilibre, mais il subsiste des risques considérables pour la stabilité extérieure, notamment un niveau d'endettement élevé et la hausse des prix mondiaux des produits alimentaires et pétroliers.
- **Réformes structurelles.** Les priorités des autorités sont de renforcer la gouvernance au moyen de systèmes efficaces de gestion des finances publiques; d'assurer la sécurité alimentaire; de réformer le secteur du café; et d'améliorer le climat des affaires.

Accord FRPC successeur. Les autorités sollicitent un accord de trois ans au titre de la FRPC pour faire face à ces défis et soutenir la mise en œuvre du document de stratégie de réduction de la pauvreté.

Risques pour le programme. Le pays sortant d'un conflit, les risques pour le programme demeurent considérables. Tout d'abord, une aggravation de la situation politique, sociale et de sécurité publique pourrait entraîner un grave revers. L'accord de cessez-le-feu signé

récemment par le gouvernement et le dernier groupe rebelle pourrait contribuer à maîtriser ce risque. Les autres risques sont la capacité de mise en œuvre limitée, les dérapages de la gouvernance et les chocs exogènes.

I. GÉNÉRALITÉS

1. **Le Burundi est l'un des pays les moins développés du monde.** Le PIB par habitant est d'environ 139 dollars EU, et 18 % seulement de la population jouit de la sécurité alimentaire¹. Le VIH/SIDA est endémique. Bien que le Burundi progresse vers les objectifs de développement du millénaire (ODM), il est peu probable qu'aucun d'eux soit atteint d'ici 2015 (tableau 1).

2. **Le Burundi émerge de plus d'une décennie de guerre civile.** L'accord d'Arusha d'août 2000 a lancé un processus de paix qui s'est conclu par l'installation d'un gouvernement démocratiquement élu en août 2005. Cependant la situation de sécurité publique s'est détériorée après l'abandon des négociations de paix par le dernier groupe rebelle (FNL) en juillet 2007. Les 17 et 22 avril 2008, le FNL a attaqué la capitale, Bujumbura. Un accord de cessez-le-feu a été signé le 26 mai 2008, qui a conduit à la cessation des hostilités.

3. **Dans un environnement post-conflituel difficile, le Burundi a enregistré des progrès soutenus bien qu'inégaux au cours du premier accord au titre de la FRPC (2004–08).** Lors de l'achèvement de la sixième et dernière revue, les administrateurs ont exhorté les autorités à renforcer la gestion des finances publiques (GFP) et à aller de l'avant avec les réformes structurelles pour améliorer le climat de l'investissement et stimuler la croissance.

4. La Banque mondiale élabore actuellement une nouvelle stratégie d'aide pays centrée sur des réformes structurelles destinée à faire avancer la croissance et à réduire la pauvreté. Le programme commun Banque mondiale/FMI est décrit dans le Supplément 1.

5. Le point de décision de l'initiative PPTE a été atteint en août 2005 et le point d'achèvement pourrait être atteint en janvier 2009. Le DSRP du Burundi a été publié en septembre 2006. Le rapport d'étape annuel devrait être finalisé dans les prochains mois.

II. ÉVOLUTIONS ÉCONOMIQUES RÉCENTES

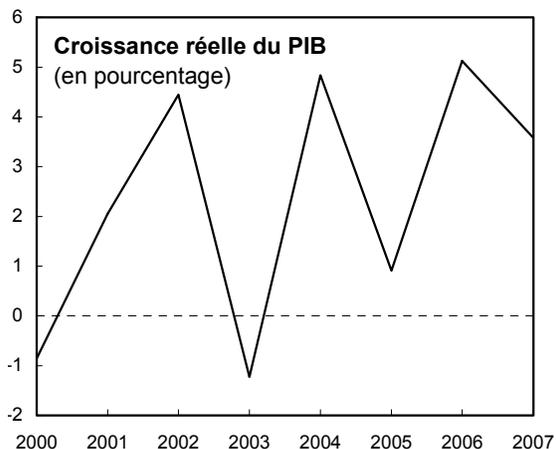
Secteur réel

6. **La croissance économique a ralenti et l'inflation a augmenté en 2006–07** (tableau 2 et figure 1). Après une reprise en 2006, la croissance réelle du PIB est retombée d'un niveau de 5 % à 3,6 % en 2007, principalement du fait d'une mauvaise récolte de café. L'inflation a accéléré jusqu'à atteindre 14,7 % (en glissement annuel) à la fin de 2007, alors qu'elle était de 1 % en 2005, du fait de la hausse des prix des produits de base sur les

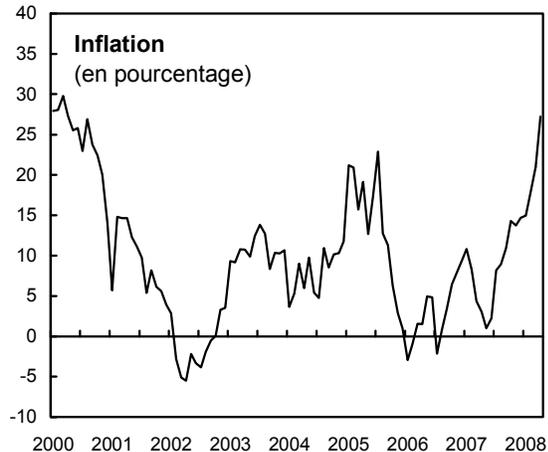
¹ Selon le Programme alimentaire mondial, 82 % des ménages survivent avec une ration calorique comprise entre 1400 et 1900 kilocalories par jour, alors que selon l'Organisation mondiale de la santé, 2100 kilocalories par jour sont nécessaires pour mener une vie normale et saine.

Graphique 1. Résultats macroéconomiques récents, 2000–07

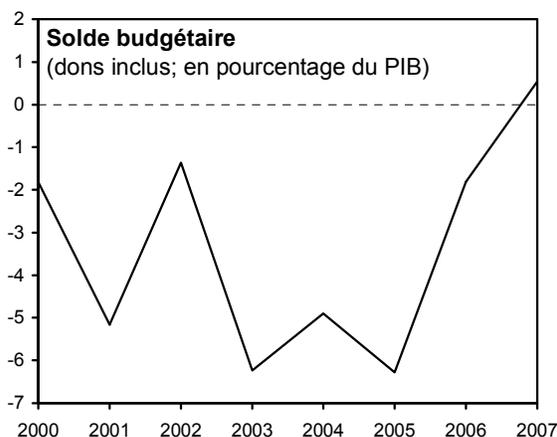
La croissance est instable mais tend à la hausse...



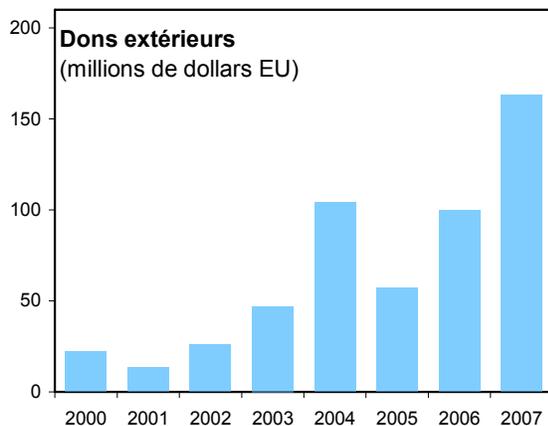
...cependant que l'inflation accélère fortement.



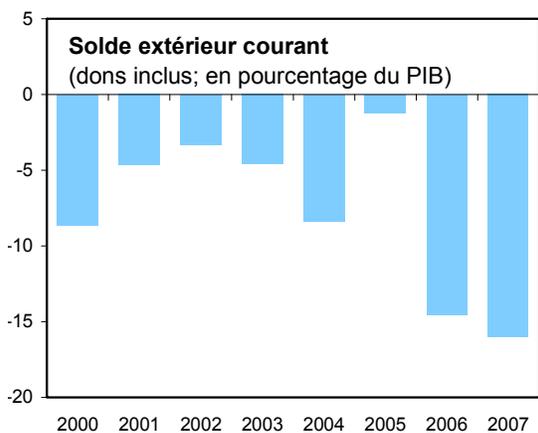
La position budgétaire s'est améliorée...



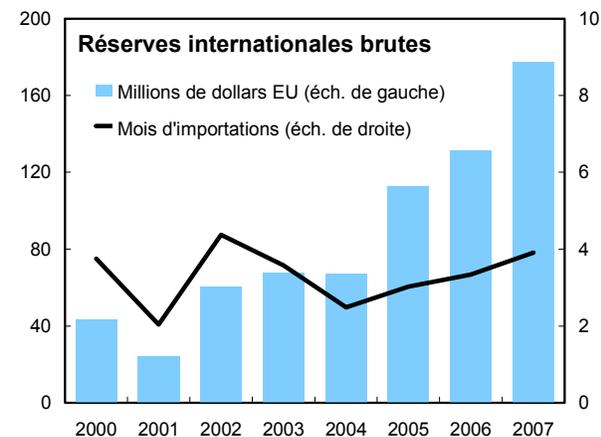
... avec une augmentation considérable des dons extérieurs.



Le solde extérieur courant s'est détérioré...



... mais les entrées officielles ont permis de relever le faible niveau des réserves



Sources : autorités nationales et estimations des services du FMI .

marchés internationaux. Au cours des quatre premiers mois de 2008, les prix du carburant et des produits de première nécessité sur le marché intérieur ont augmenté en moyenne de 23 %, poussant l'indice des prix à la consommation en hausse de 11,7 points de pourcentage entre janvier et avril 2008. Hors alimentation et pétrole, l'augmentation de l'indice des prix à la consommation a été d'environ 3,5 %.

Politique budgétaire

7. **La position budgétaire s'est améliorée en 2006–07** (tableau texte 1 et tableau 3). Le solde budgétaire global (sur la base des engagements et après dons) est passé d'un déficit de 6,3 % du PIB à un excédent de 0,5 % du PIB en 2005, principalement parce que les décaissements de dons ont augmenté. Le total des recettes a été maintenu en 2007 à peu près au niveau de 2006, bien que la taxe sur les produits pétroliers ait été ramenée d'un niveau de 20 % à 10 %. Les dépenses courantes ont augmenté d'environ 1,5 % du PIB à cause de la masse salariale, qui est passée d'un niveau de 8,4 % en 2005 à 10,8 % en 2007¹. Soutenues par les dons liés aux projets, les dépenses en capital ont augmenté de 3 % du PIB en 2006–07.

Tableau texte 1. Burundi — Opérations financières de l'État, 2005–07

(en pourcentage du PIB)

	2005	2006	2007
	effectif		est. préł.
Recettes	20.0	18.9	18.7
Dépenses et prêts nets	36.8	38.2	38.5
Dépenses courantes	23.3	23.4	24.7
Dépenses en capital et prêts nets	9.6	12.3	12.7
Solde global (base engagements, dons compris)	-6.3	-1.8	0.5
Variation des arriérés (réduction = -)	-1.2	-1.5	-2.1
Solde global (base caisse, dons compris)	-7.5	-3.3	-1.5
Financement	19.2	21.1	22.5
Dons extérieurs	11.7	17.9	20.9
Emprunts extérieurs	6.4	0.7	-0.9
Produit des privatisations	0.0	0.3	0.0
Financement intérieur	1.0	2.3	2.4
Erreurs et omissions	-1.2	-0.4	-0.5

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

8. **La GFP a été renforcée.** Les autorités ont mis en œuvre des mesures pour assurer la discipline budgétaire et améliorer la transparence (encadré 1).

¹ La masse salariale paraît être alimentée par le niveau très élevé de l'emploi public; le salaire moyen du secteur public est très bas (2,5 dollars EU par jour).

Encadré 1. Réformes de la gestion des finances publiques

Le cadre juridique des finances publiques a été resserré. De nouveaux codes des marchés publics et des douanes ont été adoptés. Ces deux textes législatifs accroîtront la transparence et la responsabilité financière tout en rendant l'exécution du budget plus efficace. En outre, le conseil des ministres a approuvé un nouveau projet de loi organique de finances et l'a soumis au Parlement.

La capacité de gestion de la dette a été améliorée. Le ministère des finances dispose à présent du droit exclusif de négocier et de ratifier les emprunts extérieurs. Un système informatisé de gestion de la dette extérieure a été installé et peut produire des états mensuels de la dette.

Les systèmes budgétaires et de communication des données fiscales ont été réorganisés, avec l'introduction de classifications économique, fonctionnelle et administrative. Le nouveau système a amélioré le suivi du budget et des dépenses. En outre, un système de comptabilité en partie double a été progressivement mis en place avec la présentation des soldes de clôture des comptes de 2006 et de 2007.

Le contrôle du budget s'est amélioré. Des départements spécialisés ont été mis sur pied pour améliorer le contrôle de l'exécution du budget, dont entre autres i) un service d'inspection et de contrôle internes au ministère des Finances; ii) une Inspection générale d'État; et iii) une Cour des comptes. La Cour des comptes a achevé l'audit des comptes de 2006 en 2007, et un audit indépendant de l'emploi des fonds de l'initiative PPTE en 2005–07 vient de s'achever.

Les fonctions du Trésor ont été rationalisées. Les autorités préparent le passage à un compte unique du Trésor en resserrant le contrôle sur les flux de trésorerie et en réduisant les soldes monétaires immobilisés sur les comptes bancaires des ministères. Elles ont i) fusionné les comptes du budget courant et du budget en capital; ii) éliminé sept sous-comptes PPTE dans les ministères dépensiers; et iii) clos 80 comptes ministériels. Un plan de trésorerie a été établi fin 2007 pour améliorer la gestion de la trésorerie.

L'administration des douanes et des impôts a été renforcée. Un nouveau code des douanes a été promulgué en 2007 afin de rendre les procédures des douanes plus efficaces. L'informatisation des opérations en douane par le déploiement du système SYDONIA++ a contribué à réduire les délais de dédouanement. Pour améliorer la perception de l'impôt et combattre l'évasion fiscale, un système fiable de numéro d'identité fiscal informatisé a été mis en place.

Politique monétaire et secteur financier

9. **La croissance de la monnaie centrale a fortement augmenté en 2007, après avoir ralenti en 2006** (tableau 4). La croissance de la monnaie centrale a accéléré pour atteindre 17,4 %, à partir d'un niveau d'environ 6 % en 2006, car une partie de l'aide accrue a été dépensée en produits locaux. La croissance du crédit net à l'État est retombée à 11,5 %, au lieu de 16,6 % en 2006, ce qui traduit principalement l'amélioration de la position budgétaire. Les premières ventes de bons du Trésor en 2007 ont infléchi la composition du crédit bancaire à l'État vers les banques commerciales, évinçant quelque peu les prêts au secteur privé. Les taux d'intérêt n'ont pas augmenté parallèlement avec l'inflation en 2006–07.

10. **Le secteur financier fait face à des vulnérabilités.** Bien que les créances improductives aient été considérablement réduites en pourcentage du total brut des prêts depuis 2005 à mesure de l'apurement des arriérés de paiement publics intérieurs, elles s'élevaient encore à 18,8 % à la fin de 2007. Le niveau de fonds propres minimum obligatoire pour les banques a été porté de 1 milliards de FBu à 2,5 milliards de FBu au 1^{er} janvier 2008, comme recommandé par la mission d'assistance technique du département MCM du FMI. À l'exception d'une petite banque, toutes les banques paraissent être en conformité avec les normes de fonds propres. Trois petites banques en difficulté sont en cours de restructuration. Afin de faciliter le renforcement des sauvegardes financières de la banque centrale, l'évaluation des sauvegardes a été mise à jour en janvier 2008.

Secteur extérieur

11. **En 2006–07 les évolutions extérieures ont été marquées par le déclin des exportations et la forte progression des dons.** Après une lente croissance en 2006, les exportations totales ont diminué de 14,3 % du fait de la mauvaise récolte de café. Le total des dons du programme et de ceux liés aux projets aurait augmenté de 64 % environ, selon les estimations, pour atteindre 163 millions de dollars EU, alimentant l'augmentation des importations. Globalement, le déficit du solde extérieur courant (transferts officiels inclus) s'est creusé pour atteindre 16 %. Comme l'augmentation de l'aide n'a pas été entièrement absorbée, les réserves internationales brutes ont atteint un niveau équivalent à 3,9 mois d'importations, au lieu de 3,3 mois en 2006. Le taux de change effectif réel (TCER) s'est déprécié de 8,6 % en 2007.

12. **Le Burundi a progressé dans ses accords commerciaux.** Le 1^{er} janvier 2007, le Burundi est devenu membre de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et a signé le protocole de l'union douanière. En outre, en qualité de membre de la CAE, le Burundi se prépare à un accord de partenariat économique avec l'Union européenne (APE-UE), avec la signature en novembre 2007 d'un plan de négociation d'un APE à part entière.

III. ENTRETIENS DE POLITIQUE

13. Les entretiens ont traité de quatre chantiers: i) assurer la viabilité budgétaire face à un lourd endettement; ii) ramener l'inflation au-dessous de 10 % à moyen terme; iii) renforcer les capacités institutionnelles et la gouvernance; et iv) progresser vers l'intégration régionale.

Encadré 2. Principales recommandations des consultations au titre de l'article IV	
Recommandation	État d'avancement
Améliorer la GFP.	Bien que des progrès aient été accomplis (encadré 1), beaucoup reste à faire.
Améliorer la composition de la dépense.	Les dépenses sociales ont augmenté. Cependant la masse salariale demeure élevée. Les dépenses de sécurité demeurent élevées elles aussi, ce qui reflète la situation incertaine de la sécurité publique. Le coût de toutes les initiatives sociales n'a pas encore été pleinement imputé au budget.
Réformer le fonctionnement de la politique monétaire et de change.	La politique monétaire repose davantage sur le marché dans le cadre du régime de change à flottement dirigé, mais la banque centrale doit se servir plus activement des instruments de politique monétaire dont elle dispose. Un régime de vente de devises aux enchères a été créé; et des titres du Trésor négociables ont été introduits.
Maintenir une gestion prudente de la dette.	La gestion de la dette a été améliorée, et aucun emprunt non concessionnel n'a été contracté
Mettre en œuvre des réformes structurelles pour stimuler le secteur privé.	Les progrès ont été lents, en particulier dans le secteur du café.

A. Perspectives économiques

14. **Sous réserve que la sécurité publique continue de s'améliorer, les perspectives économiques à moyen terme du Burundi sont favorables dans l'ensemble** (tableau texte 2) : 1) la croissance du PIB devrait atteindre 5 % environ en moyenne à moyen terme, en hausse par rapport à la moyenne de 3,6 % pour la période 2004–07; 2) l'inflation retomberait à environ 6 % en 2011; et 3) les réserves officielles brutes se stabiliseraient à un niveau équivalent à 3 mois d'importations environ (tableau 2).

15. **La structure de croissance projetée, qui ressemble à celle observée dans d'autres pays sortant d'un conflit, repose sur trois facteurs:** 1) la poursuite de l'élimination des

principales distorsions économiques, en particulier dans le secteur du café, ce qui stimulera la productivité totale des facteurs; 2) un accroissement substantiel de l'investissement, tiré par l'aide internationale et consistant principalement en rénovation de l'infrastructure, ce qui aidera à atténuer les principaux goulets d'étranglement; et 3) de nouveaux progrès de la libéralisation du commerce avec l'adhésion à la CAE, qui contribueront à diversifier l'économie, stimuler la concurrence et attirer davantage d'investissements.

Tableau texte 2. Burundi — Perspectives à moyen terme, 2006–11

	2006 effectif	2007 est. pré.	2004-07 moyenne	2008	2009	2010	2011	2008-11 moyenne
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)								
Revenu national et prix								
Croissance du PIB réel	5.1	3.6	3.6	4.5	5.0	5.0	5.0	4.9
Prix à la consommation (fin de période)	9.3	14.7	11.3	14.0	9.0	7.5	6.0	9.1
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Administrations publiques								
Recettes (excluding grants)	18.9	18.7	19.4	19.1	19.1	19.1	19.2	19.1
Total des dépenses et prêts nets	38.2	38.5	38.3	42.6	42.3	42.8	41.1	42.2
Solde global (base engagements)								
Dons exclus	-19.3	-19.9	-18.9	-23.5	-23.3	-23.7	-21.9	-23.1
Dons inclus ^{1,2}	-1.8	0.5	-3.1	-0.5	74.9	-2.1	-1.3	17.8
Secteur extérieur								
Solde extérieur courant, dons inclus ¹	-14.5	-16.0	-10.0	-18.2	-17.5	-16.1	-16.0	-16.9
Réserves officielles brutes (fin de période, millions de dollars EU)	131.0	177.3	122.0	155.3	166.1	162.8	165.7	162.4
Réserves officielles brutes (mois d'importations de l'année suivante)	3.3	3.9	3.2	3.2	3.2	3.0	3.0	3.1
Ratio du service de la dette (en pourcentage des exportations) ²								
Avant allègement PPTE et IADM	54.4	60.6	67.7	46.0	47.6	10.4	11.1	28.8
Après allègement PPTE et IADM	11.1	7.5	49.8	4.3	4.9	10.4	11.1	7.7

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ On suppose le besoin de financement couvert par des dons sur la période 2009–11.

² On suppose le point d'achèvement PPTE et IADM atteint en 2009.

16. **Ce scénario est exposé à des risques considérables.** Outre le risque d'une nouvelle détérioration de la situation politique et de sécurité publique, ils comprennent : 1) des retards dans les réformes structurelles macro-critiques sur lesquelles reposent les objectifs de croissance; 2) un environnement extérieur incertain, avec la possibilité de hausses supplémentaires des prix mondiaux des produits alimentaires et pétroliers; et 3) des maladresses dans la conduite de l'intégration dans la CAE, qui pourraient saper la perception des recettes intérieures. L'insuffisance des capacités institutionnelles et de nouveaux changements dans la composition du gouvernement pourraient aussi compromettre la mise en œuvre des politiques.

B. Politique et institutions budgétaires

17. **La mission et les autorités conviennent que la politique budgétaire à moyen terme doit s'attacher à atteindre la viabilité de la dette.** Le Burundi demeurera vraisemblablement surendetté même après réception de l'assistance de l'initiative PPTE renforcée et de l'IADM¹. Il importe donc que le Burundi maintienne une orientation

¹ Analyse de viabilité de la dette, Rapport du FMI No. 08/27, janvier 2008.

budgétaire prudente et recoure surtout aux dons et aux prêts à des conditions fortement concessionnelles afin d'éviter un endettement insoutenable.

18. **Il est crucial de mobiliser des recettes intérieures suffisantes, a souligné la mission, pour assurer la viabilité budgétaire et accroître les dépenses de réduction de la pauvreté.** Les autorités ont déclaré que leur objectif est de porter le niveau des recettes publiques à plus de 19 % du PIB en 2011. À cette fin, elles prévoient d'élargir l'assiette de l'impôt en réduisant les exonérations et en améliorant l'administration de l'impôt. Les principales réformes fiscales seront l'introduction d'une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et l'adoption du tarif extérieur commun de la CAE en juillet 2009¹.

19. **La mission a souligné l'importance d'améliorer la composition de la dépense.** La masse salariale du secteur public, qui s'élevait à 10,8 % du PIB en 2007, est inférieure à la moyenne de 12,1 % des petits pays d'Afrique sub-saharienne. Cependant, afin d'éviter des risques supplémentaires pour le budget, les autorités doivent maintenir une masse salariale viable. Tout en admettant les préoccupations de la mission, les autorités ont fait remarquer que la nécessité d'intégrer les anciens groupes de belligérants se traduit souvent par une pression sur la masse salariale dans les pays sortant d'un conflit. Néanmoins elles ont accepté de mettre en œuvre des mesures pour contenir les salaires, notamment par l'attrition naturelle, le gel sélectif du recrutement, le recensement des effectifs de la fonction publique, et la modération salariale² (MPEF, ¶ 20). Elles ont aussi fait observer que si le processus de paix s'affermi, la démobilisation et la réduction des dépenses militaires créeront aussi l'espace budgétaire nécessaire à accroître les dépenses en faveur des pauvres sans compromettre la viabilité budgétaire.

20. **Des réformes plus effectives de la GFP sont nécessaires pour améliorer la gouvernance et la responsabilité financière de l'emploi des ressources publiques.** Les autorités ont convenu avec la mission qu'il est capital d'enregistrer des progrès dans ce domaine pour obtenir la poursuite des décaissements des donateurs et ont réaffirmé leur détermination à maintenir une gouvernance budgétaire prudente.

21. **L'irrégularité de l'appui budgétaire extérieur a sapé l'efficience tant de l'exécution du budget que de la politique monétaire.** Les autorités continueront de faire valoir aux donateurs qu'il est nécessaire de fournir leur appui tout au long de l'année³. Le gouvernement, avec le soutien actif de la commission de maintien de la paix des Nations-

¹ Le TEC abaissera le tarif moyen d'un niveau de 15 % à 11,7 %. Des estimations très préliminaires suggèrent que la TVA et le TEC seraient grosso modo neutres sur le plan des recettes.

² Ces mesures étaient recommandées par l'examen de la gestion des finances et de la responsabilité financière publiques (PEMFAR) préparée conjointement par la Banque mondiale et le gouvernement.

³ L'UE a déjà décidé de fournir son appui budgétaire pour 2008 en deux tranches.

Unies et de la communauté des donateurs, a entrepris d'améliorer le cadre de la coordination de l'assistance des donateurs.

C. Questions de politique monétaire et du secteur financier

22. **La politique monétaire doit demeurer prudente afin de contribuer à ancrer les attentes inflationnistes.** L'objectif de la politique monétaire doit être de réduire l'inflation globale tout en gérant les premiers effets du choc sur les prix des produits alimentaires et pétroliers. La mission a insisté sur la nécessité de faire usage de tous les instruments de politique monétaire et de change disponibles afin d'éponger la liquidité.

23. **Une gestion plus dynamique des réserves de change facilitera aussi la réalisation de l'objectif d'inflation.** En collaboration avec le département MCM du FMI, la banque centrale cherchera à intéresser les banques aux adjudications de devises pour absorber la liquidité et encourager les banques à proposer un juste prix, laissant le taux de change nominal s'apprécier comme de besoin. Les autorités ont sollicité une assistance technique de MCM pour réviser le système actuel de vente de devises aux enchères.

24. **Le contrôle bancaire doit être resserré.** À cette fin la mission a vivement encouragé les autorités à accélérer la mise en œuvre du plan d'action élaboré par la mission d'assistance technique de MCM d'octobre 2006. Les autorités ont fait observer que les règles régissant le contrôle bancaire sont en cours de rénovation et ont réaffirmé leur détermination à restructurer le système bancaire. La mission a fait valoir qu'il importe de remédier au taux élevé de créances improductives. Tout en reconnaissant l'existence du problème, les autorités ont fait remarquer qu'il est en partie dû à ce que les actifs gagés ont été détruits ou pouvaient difficilement être saisis pendant le conflit. La mission et les autorités ont convenu que la prochaine mission commune de PESF FMI/Banque mondiale devrait pouvoir offrir des orientations précieuses pour la réforme du secteur financier.

D. Stabilité extérieure et régime de change

25. **La mission a convenu avec les autorités que le régime de change actuel est adéquat.** Le flottement dirigé a bien servi le Burundi, en lui donnant la flexibilité nécessaire pour s'adapter aux chocs exogènes. Néanmoins, les autorités estiment qu'une transition en douceur du régime actuel de vente de devises aux enchères vers un régime fondé sur le marché interbancaire permettra de renforcer le flottement dirigé. Les autorités, auxquelles il a été recommandé de coopérer étroitement avec MCM pour assurer une transition sans heurts, ont accepté de solliciter une assistance technique à cette fin.

26. **Le taux de change paraît aligné sur son taux d'équilibre**¹. Les autorités, dont l'opinion concorde avec l'analyse de la mission, font observer que des facteurs structurels continuent de faire obstacle à la compétitivité (encadré 3).

E. Réformes structurelles et renforcement des capacités

27. **La lenteur des progrès des réformes structurelles a entravé la croissance et le développement.** Les autorités affirment que le retard des réformes structurelles est dû en grande partie aux retards de l'assistance technique et des décaissements de l'aide extérieure. La mission a identifié des facteurs intérieurs pertinents, notamment l'instabilité politique et les changements fréquents aux postes techniques clés du gouvernement. Les autorités ont fait observer que le pays doit faire sienne la conception des réformes structurelles. Afin d'y parvenir, elles ont souligné qu'il est nécessaire que les parties prenantes examinent les principales réformes et d'instaurer une meilleure communication entre les ministères.

28. **La mission et les autorités ont convenu que la sécurité alimentaire doit recevoir la priorité.** Le Burundi est l'un des pays d'Afrique sub-saharienne les plus vulnérables aux effets de l'augmentation récente des prix mondiaux de l'alimentation et des carburants. Il est structurellement déficitaire sur le plan alimentaire, et la dernière saison des pluies, mauvaise, fait prévoir une sécheresse prochaine. Le financement des donateurs est donc nécessaire pour fournir des dispositifs de protection sociale ciblés, des repas scolaires, et des semences et engrais aux petits agriculteurs. Afin de stimuler la production agricole, les autorités travaillent avec les donateurs (par exemple la Banque mondiale et l'organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture) pour étendre l'infrastructure rurale, diversifier la production agricole, et améliorer les rendements par la recherche et l'emploi de petits systèmes d'irrigation. La mission a rencontré des donateurs à Bujumbura et a fait valoir qu'un secours d'urgence est nécessaire de toute urgence.

29. **La mission a souligné la nécessité de stimuler la croissance en accélérant les réformes dans le secteur du café.** De nouveaux investissements privés apparaissent dans le secteur depuis que l'investissement dans la structure de commercialisation d'État a été libéralisée, mais l'héritage du statut public freine les progrès. Les autorités ont expliqué qu'avec la coopération de la Banque mondiale, elles prévoient d'établir d'ici la fin de l'année une stratégie d'ensemble pour le secteur du café dont elles pensent qu'elle stimulera l'investissement et accroîtra les revenus des producteurs de café.

¹ Le document de questions générales de l'article IV fournira des constatations analytiques supplémentaires sur les taux de change réel et d'équilibre du Burundi.

Encadré 3. Évaluation du taux de change réel et de la compétitivité

Comme souvent dans les pays sortant d'un conflit, l'évaluation du taux de change effectif réel du Burundi (TCER) est compliquée par des facteurs comme les limitations des données des comptes nationaux et de la balance des paiements; les ruptures structurelles dues à la guerre civile (1993–2000); et les restrictions commerciales et de change en place avant 2003. Néanmoins, l'évaluation donne à penser que le TCER est conforme aux fondamentaux économiques et montre que les principaux obstacles à la compétitivité tiennent à des facteurs autres que les prix.

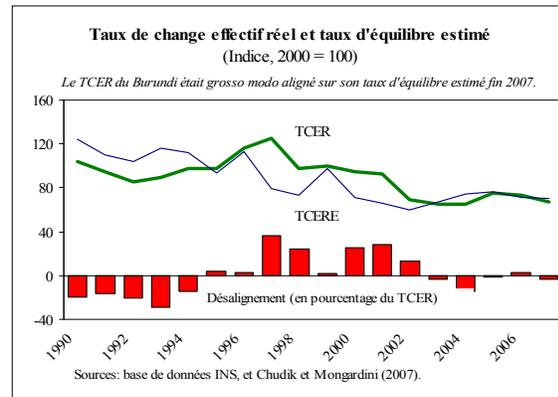
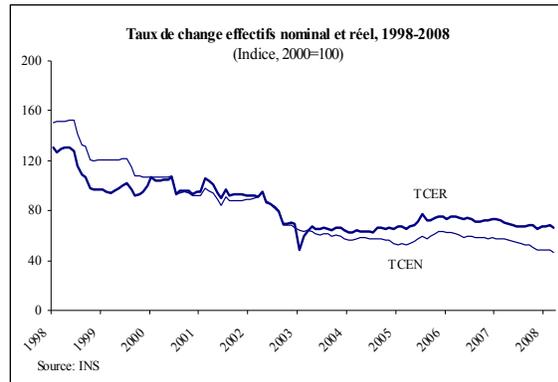
Le TCER est resté relativement stable depuis la fin de 2002. Le taux de change nominal est conforme aux évolutions des prix, aboutissant à un TCER généralement stable.

Le TCER paraît aligné avec le niveau d'équilibre estimé. À titre d'unité de mesure de la surévaluation, la prime sur le marché parallèle des changes est inférieure à 2 %. Étant donné la brièveté de la série temporelle (sept ans seulement sans guerre civile), il n'est pas possible d'estimer le TCER d'équilibre pour un pays individuel. Nous avons constaté, en utilisant des paramètres estimés tirés de Chudik et Mongardini (2007)¹ pour déterminer le TCER d'équilibre, que le TCER évolue dans l'ensemble parallèlement au taux d'équilibre depuis 2002 et n'était inférieur que de 3 % à sa valeur d'équilibre estimée fin 2007. Ces

estimations de coefficients sont cependant sujettes à une large marge d'erreur du fait de l'hétérogénéité du pays, des variables omises, de la dépendance des résultats à l'échantillon et de ruptures structurelles.

Le Burundi a l'un des climats d'affaires les plus difficiles du monde. L'enquête *Doing Business* de la Banque mondiale le classe 174^{ème} sur 178 pays en 2008, avec des notes particulièrement basses en ce qui concerne la délivrance de licences, la protection des investisseurs, le commerce international et le respect des contrats. De même le Forum de l'économie mondiale classe le Burundi 130^{ème} sur 131 économies dans son *Global Competitiveness Report* de 2008 sur le plan de la compétitivité globale, et le classe dans les derniers pour chacun des douze piliers de compétitivité considérés comme cruciaux pour la croissance à long terme d'un pays.

Un certain nombre d'initiatives devraient améliorer l'environnement des affaires. En collaboration avec la Banque mondiale, le gouvernement a entrepris une évaluation du climat de l'investissement et enchaînera avec un plan d'action pour améliorer le climat des affaires. Un nouveau code de l'investissement incorporant les meilleures pratiques internationales sera bientôt adopté. L'accession du Burundi à la CAE devrait aussi stimuler les réformes structurelles.



¹ A. Chudik et J. Mongardini, 2007, « In Search of Equilibrium: Estimating Equilibrium Real Exchanges Rates in Sub-Saharan African Countries », document de travail du FMI n° 07/90.

30. **Le Burundi doit accélérer les préparatifs pour l'intégration régionale.** Bien que son adhésion récente à la CAE ouvre des possibilités, il aura beaucoup à faire pour en tirer les avantages attendus. La mission et les autorités ont convenu qu'il sera crucial de mettre sur pied une commission interministérielle pour coordonner les efforts du gouvernement et élaborer un plan de mise en œuvre des réformes nécessaires. Les donateurs (en particulier la Banque mondiale, DfID et l'Union européenne) ont commencé à fournir une assistance technique et financière pour stimuler l'intégration régionale.

31. **La mission a encouragé les autorités à introduire un ajustement automatique des prix des produits pétroliers afin d'encourager l'efficacité économique.**¹ Les autorités ont commencé à ajuster les prix des carburants sur la base d'une formule convenue avec les principales parties prenantes. Elles entendent aussi réinstaurer progressivement le taux de 20% de la taxation des produits pétroliers, en tenant compte de l'impact social de la hausse des prix internationaux des produits pétroliers et alimentaires. Elles ont entamé le processus en portant de 10 % à 16 % le taux de taxation des produits pétroliers consommés principalement par les ménages à hauts revenus. La Banque mondiale lancera bientôt une étude pour préparer les premières étapes de la réforme du secteur pétrolier.

32. **En dépit d'une assistance technique substantielle, la capacité institutionnelle demeure insuffisante.** Le FMI et d'autres partenaires de développement ont fourni une assistance technique extensive, mais la mise en œuvre des recommandations de l'assistance technique a été lente. Les autorités ont tiré un certain nombre d'enseignements pour accélérer l'adoption des recommandations de l'assistance technique (MPEF, ¶9), entre autres une meilleure identification et une meilleure prise en compte des besoins du pays; la pleine participation du gouvernement à l'évaluation de l'assistance technique; et un transfert effectif de connaissances aux institutions du Burundi.

33. **La communication statistique présente de graves déficiences qui compliquent considérablement la surveillance.** Si certaines améliorations ont été accomplies dans le domaine budgétaire, il existe des insuffisances aiguës dans les statistiques des comptes nationaux et de la balance des paiements (Supplément 1) qui rendent incertaines les estimations et les projections. Une nouvelle loi sur les statistiques a été promulguée en septembre 2007 et les textes des décrets ont été approuvés en décembre 2007. Avec l'assistance technique de donateurs (en particulier le FMI et la Banque mondiale), les autorités poursuivent leurs efforts pour renforcer les statistiques économiques et financières.

¹ Il n'existe pas de subventions directes sur les produits pétroliers. Cependant des taux de taxation différenciés sur les produits pétroliers ont été récemment introduits, les produits consommés par les pauvres étant taxés au taux le plus bas.

IV. L'ACCORD SUCESSEUR AU TITRE DE LA FRPC: DÉFIS À MOYEN TERME 2008–11

A. Objectifs

34. L'accord FRPC proposé cherchera à consolider la stabilité économique et à réaliser des progrès supplémentaires dans la réduction de la pauvreté. Il aidera les autorités à mettre en œuvre le DSRP tout en soutenant leurs efforts pour obtenir un allègement de dette au titre de l'initiative PPTE renforcée et de l'IADM.

35. **Le programme appuyé par la FRPC envisagé visera donc à atteindre en trois ans les objectifs suivants:** i) ramener l'inflation au-dessous de 10 %; ii) préserver la viabilité budgétaire tout en améliorant la composition de la dépense; iii) raffermir la GFP pour rendre la dépense plus efficace et améliorer la gouvernance et renforcer la responsabilité financière; et iv) renforcer les contrôles internes de la banque centrale.

B. Politiques macroéconomiques

36. Le programme offre une stratégie de politiques budgétaire, monétaire et de change cohérentes pour réussir les grands objectifs macroéconomiques que sont la réduction de l'inflation au-dessous de 10 %, le maintien de la viabilité budgétaire, l'intensification de l'absorption de l'aide, et l'ouverture du marché du crédit au secteur privé.

Politique budgétaire

37. **La politique budgétaire appuiera l'utilisation de l'aide.** Afin de pouvoir dépenser une aide accrue, le programme sera centré sur l'ensemble du déficit budgétaire (sur la base des engagements et dons inclus), qui sera réduit d'un niveau de 2,5 % du PIB en 2005–07 à 1,3 % du PIB pour 2008–11.¹ Comme l'aide accrue entraînera une augmentation des dépenses intérieures dans les domaines prioritaires du DSRP,² les dépenses courantes demeureront à peu près au niveau de 2007 (25 % du PIB) pendant toute la durée du programme de trois ans, malgré la baisse projetée des paiements d'intérêts et de la masse salariale. Les projections de la masse salariale tiennent compte des recrutements nécessaires dans les secteurs prioritaires. Afin d'éviter toute instabilité dans les dépenses et des réductions dans les domaines de dépenses essentiels, l'instabilité de l'aide sera compensée par des clauses d'ajustement des objectifs (voir le PAT).

38. Reconnaissant la nécessité d'investissements considérables dans l'infrastructure publique et dans l'agriculture, le programme envisage des dépenses en capital accrues, que

¹ Exclut la recette exceptionnelle liée à la réalisation du point d'achèvement de l'initiative PPTE en 2009.

² Les projections de dépenses courantes à moyen terme sont principalement alimentées par les dépenses de santé, d'éducation, de sécurité alimentaire et d'agriculture.

permettront des dons liés aux projets. Ces dépenses devraient attirer l'investissement privé et pourraient éventuellement intensifier la croissance économique.

39. **La politique budgétaire est aussi destinée à atténuer les risques pour la viabilité de la dette.** La baisse projetée du déficit budgétaire global devrait réduire les besoins d'emprunt de l'État. De ce fait, le programme prévoit un financement bancaire annuel nul ou négatif, ce qui devrait ouvrir le marché du crédit au secteur privé. Un plafond nul est imposé à tous les nouveaux emprunts non concessionnels et l'élément de don minimum définissant les emprunts concessionnels a été porté à 50 %. Ces mesures quantitatives destinées à maîtriser les risques de surendettement sont complétées par une meilleure hiérarchisation des projets (MPEF, ¶23). La gestion prudente de la dette sera facilitée aussi par le fait que le ministère des Finances disposera seul du droit exclusif de négocier et de signer tous les emprunts extérieurs.

Politique monétaire et régime de change

40. **L'objectif suprême du cadre monétaire est de maintenir la stabilité des prix, tout en laissant une latitude suffisante pour accélérer la croissance économique.** Ce cadre monétaire sera mis en œuvre dans le contexte d'un régime de flottement dirigé.

41. Le programme envisage de stabiliser les réserves internationales brutes à environ 3 mois d'importations. Une fois atteints les objectifs de réserves internationales nettes et de réserves internationales brutes, la banque centrale devra chercher à éviter toute accumulation excessive de réserves additionnelles qui risquerait de saper l'objectif d'inflation.

42. **Le programme exige une coordination étroite entre les autorités monétaires et budgétaires** afin que les dépenses financées par l'aide fassent l'objet d'une absorption appropriée par des ventes de devises. Les autorités entendent améliorer la coordination entre les plans de trésorerie de la banque centrale et le gouvernement. Cette coordination améliorée faciliterait une mise en œuvre effective des politiques du programme.

C. Réformes structurelles

43. Conformément aux axes stratégiques du DSRP, le programme de réformes structurelles du gouvernement est destiné à promouvoir une croissance économique durable et équitable et à améliorer la gouvernance.

44. **Le programme de réformes structurelles repose sur l'amélioration de la GFP.** Le programme visera à stabiliser le système de GFP actuel par deux initiatives: i) l'adoption et mise en œuvre progressive de la nouvelle loi de finances organique; et ii) l'établissement d'un compte unique du Trésor afin de perfectionner la gestion de la trésorerie.

45. En étroite collaboration avec ses partenaires de développement, le gouvernement est déterminé à poursuivre un certain nombre de réformes structurelles: promotion de la

transparence et de la bonne gouvernance, réforme du secteur financier, intégration régionale, réforme du secteur du café et réforme du secteur pétrolier (MPEF, section D).

D. Principaux éléments du programme de 2008

46. **Conformément au cadre macroéconomique à moyen terme, le programme pour 2008 vise à** 1) accélérer la croissance économique à 4,5 %; 2) ramener l'inflation à 14 %; et 3) stabiliser les réserves internationales brutes à environ 3 mois d'importations, étant donné l'augmentation de la facture des importations de produits alimentaires et pétroliers. La croissance réelle du PIB devrait bénéficier d'une production de café plus importante et de l'accroissement des activités de construction. L'inflation restera élevée du fait des prix mondiaux de l'alimentation et du pétrole.

47. **Tout en atténuant l'impact du renchérissement de l'alimentation et du pétrole pour les pauvres, le programme de 2008 prendra des mesures décisives pour juguler l'inflation:**

- **La croissance de la masse monétaire sera contenue:** le programme prévoit une croissance de la monnaie au sens large en 2008 (environ 14½ %) beaucoup plus lente que celle du PIB nominal (24 % environ). La mission envisage une croissance de la monnaie centrale d'environ 9 % en 2008.
- **Le déficit budgétaire sera plus faible:** le déficit budgétaire global (sur la base des engagements et dons inclus) est programmé à environ 0,5 % du PIB—au lieu d'un déficit de 0,7 % dans le budget initial—malgré l'impact direct d'environ 1,5 % du PIB de la hausse des prix des produits alimentaires et pétroliers.¹
- Le crédit bancaire à l'État sera nul, alors qu'il était de 1,5 % du PIB en 2007.
- **La politique salariale sera restrictive.** La masse salariale sera maintenue au niveau de 2007 en proportion du PIB (10,8 % du PIB). Malgré les demandes continues d'augmentations de salaire eu égard à l'envolée des prix de l'alimentation et du carburant, le gouvernement admet qu'il ne serait pas prudent d'accroître les salaires du secteur public au-delà du niveau envisagé dans la loi de finances initiale (y compris le paiement rétroactif des allocations).

48. **Le programme fait place à des dépenses supplémentaires d'environ 0,7 % du PIB pour stimuler la production agricole et atténuer l'impact de la hausse des prix alimentaires sur les groupes les plus vulnérables.** Un supplément de 9 millions de dollars EU (environ 0,8 % du PIB) pourrait être dépensé pour les dispositifs de protection sociale si

¹ Cette estimation repose sur le coût pour le budget de l'État du carburant et de l'alimentation fournis par le gouvernement aux internats d'enseignement secondaire, à l'université, aux prisons et aux forces de sécurité.

un appui budgétaire additionnel devient disponible. Les autorités cherchent à obtenir des dons extérieurs supplémentaires à cette fin.

49. **L'objectif de recettes du budget initial (environ 19 %) sera maintenu.** Il sera appuyé par des hausses d'impôt sur les boissons non alcoolisées et la restauration de 10 à 16% du taux de la taxe sur les produits pétroliers pour certains produits. D'autres mesures de recettes comprennent une perception plus énergique des arriérés d'impôt; l'élimination des exonérations d'impôts indirects; et la perception de taxes sur les gains du personnel local des organisations internationales.

E. Suivi du programme et accès

50. Des critères de réalisation quantitatifs semi annuels portent sur les actifs extérieurs nets et les actifs intérieurs nets de la banque centrale et le financement intérieur net de l'État, avec des clauses d'ajustement pour tenir compte de la volatilité de l'aide. Il y a trois critères de réalisation permanents, avec un plafond nul sur i) tout nouvel emprunt non concessionnel contracté ou garanti; ii) la dette extérieure à court terme; et iii) l'accumulation d'arriérés extérieurs. Des objectifs indicatifs ont été établis pour la masse salariale du secteur public et l'accumulation nette d'arriérés intérieurs (MPEF, tableau 3).

51. L'objectif indicatif pour la masse salariale protégera les dépenses prioritaires non salariales. Afin d'éradiquer les causes profondes des problèmes budgétaires liés aux salaires, le programme envisage également une conditionnalité structurelle sur le recensement des effectifs de la fonction publique et sur la gestion de la paye. La mission évaluera la mise en œuvre de ces mesures pendant les revues du programme et éliminera s'il y a lieu le plafond de la masse salariale.

52. La conditionnalité structurelle proposée — y-compris les actions préalables — est liée au premier axe stratégique du DSRP, à savoir le renforcement de la gouvernance économique (en particulier une gestion transparente des finances publiques). Les questions de gouvernance seront traitées par la conditionnalité portant sur la GFP et les contrôles internes de la banque centrale. Le tableau 2 du MPEF indique les actions préalables — qui ont toutes été achevées — et le tableau 4 décrit la conditionnalité structurelle. La conditionnalité structurelle pour le moyen terme s'inspirera des mesures précisées dans le MPEF.

53. **Les autorités sollicitent un accès de 60 % de la quote-part dans le cadre du programme.**¹ La mission soutient cette requête, étant donné l'impact de l'envolée des prix de l'alimentation et de l'énergie sur la balance des paiements, la rigueur du programme proposé, et la capacité du Burundi à rembourser le FMI. Les décaissements seraient répartis

¹ La norme pour les pays qui utilisent les ressources de la FRPC pour la troisième fois est de 55 % de la quote-part.

uniformément sur la durée de l'accord de trois ans. L'impact de la hausse des prix de l'alimentation et du pétrole sur la balance des paiements est d'environ – 4,3 % du PIB (50 millions de dollars EU, soit approximativement le double de l'accès annuel). Jusqu'ici la BAfD a fourni un appui additionnel de 5,9 millions de dollars EU pour faire face à ce choc. À l'appui des efforts des autorités, l'assistance financière extérieure non liée aux projets atteindra environ 105 millions de dollars EU (voir les détails dans le MPEF, tableau 3).

F. Risques pour le programme et atténuation

54. Les autorités ont réaffirmé au plus haut niveau leur ferme détermination à conduire le programme et à instituer la bonne gouvernance, mais le Burundi fait face à des risques politiques et économiques significatifs. En particulier, **une aggravation de la situation politique, sociale et de sécurité constituerait un grave revers**. Le récent accord de cessez-le-feu entre le gouvernement et le dernier groupe rebelle, le FNL, a rendu la paix possible. Le difficile environnement économique actuel, avec l'envolée des prix des produits alimentaires et pétroliers, pourrait déclencher des revendications salariales généralisées et des grèves. Afin d'atténuer ces risques, la mission a discuté du programme avec un grand nombre de parties prenantes, notamment des représentants des organisations locales de la société civile, du secteur privé et des syndicats de travailleurs.

55. **Les capacités institutionnelles insuffisantes restreignent les possibilités des autorités de mettre en œuvre les réformes**. Les autorités coopèrent étroitement avec des partenaires bilatéraux et de développement pour renforcer les capacités administratives.

56. **Tout nouvel incident de gouvernance pourrait entraîner des perturbations dans l'appui budgétaire des donateurs**. Le programme met donc l'accent sur une gestion prudente des finances publiques et des contrôles internes plus fermes à la banque centrale.

57. **Des chocs exogènes pourraient aussi compromettre la réalisation des objectifs du programme**. Parmi ceux-ci : i) des prix mondiaux des produits alimentaires et pétroliers plus élevés que les niveaux programmés; ii) la probabilité d'une sécheresse; et iii) le retour plus tôt que prévu, principalement de Tanzanie, de réfugiés burundais dont le nombre est estimé à 120 000 au cours des trente prochains mois.

V. VERS LE POINT D'ACHÈVEMENT DE L'INITIATIVE PPTE

58. Le Burundi devrait atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE en janvier 2009, étant donné les retards dans l'élaboration d'une stratégie pour réformer le secteur du café et procéder à la démobilisation. L'accord FRPC en cours permettra aux autorités de remplir la condition requise pour atteindre le point d'achèvement de six mois de bons résultats dans le cadre d'un programme appuyé par la FRPC.

59. **La Banque mondiale est en train de réévaluer la clause structurelle du point d'achèvement PPTE concernant le secteur du café** (« offrir à la vente les participations

dans une majorité de stations de lavage de café »). Le gouvernement a demandé à ce que cette clause soit redéfinie pour leur permettre de mettre en place une stratégie intégrale au moyen d'un processus participatif. Le gouvernement a aussi fait observer que l'insistance à privatiser les stations de lavage du café, en l'absence d'un cadre institutionnel pour la privatisation, ne servirait pas bien le secteur. Le gouvernement, avec l'assistance des recommandations de la Banque mondiale, prévoit d'établir d'ici la fin de l'année une stratégie pour le secteur du café.

VI. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

60. **Dans un environnement post-conflictuel difficile, le Burundi a fait des progrès soutenus, bien qu'inégaux.** La plupart des réformes monétaires et budgétaires ont bien progressé. Cependant la réforme structurelle a été lente dans l'ensemble, du fait des capacités institutionnelles limitées et de la résistance de groupes d'intérêts.

61. **Les perspectives économiques à moyen terme du Burundi sont positives sous réserve que la situation de sécurité publique continue de s'améliorer.** À court terme la croissance devrait augmenter, selon les projections, grâce à une bonne récolte de café, quoique l'inflation demeurera élevée, alimentée par l'envolée des prix mondiaux de l'alimentation et de l'énergie. À moyen terme la croissance économique sera considérablement plus élevée, alimentée par l'amélioration de la situation économique, le renouveau de l'investissement privé et l'accroissement de l'assistance des donateurs.

62. **Étant donné le fardeau de la dette, le budget ne devrait être financé que par des dons et un financement extérieur fortement concessionnel.** L'amélioration de la gouvernance est cruciale en ce qui concerne l'appui des donateurs. Afin d'y parvenir, les autorités devraient renforcer encore la GFP et gérer les attentes d'un dividende de la paix dans le public, en particulier chez les fonctionnaires.

63. **La récente accélération de l'inflation est très préoccupante.** Les autorités monétaires devraient agir avec détermination pour contenir les effets secondaires et ancrer les attentes inflationnistes. Laisser le taux de change s'apprécier avec l'augmentation des entrées d'aide contribuerait aussi à juguler l'inflation.

64. **La mission encourage les autorités à poursuivre leurs efforts pour renforcer le secteur financier** en améliorant le contrôle bancaire; remédier aux faiblesses du système bancaire; et améliorer les contrôles internes et les systèmes de gestion du risque de la banque centrale.

65. **Le régime de taux de change à flottement dirigé a bien servi le Burundi.** Le taux de change paraît aligné avec son taux d'équilibre, mais la stabilité externe pourrait être sapée par l'endettement élevé et la hausse des prix de l'alimentation et du pétrole.

66. **La priorité donnée à la sécurité alimentaire est bienvenue.** Il est peu probable que le Burundi devienne bientôt autosuffisant sur le plan de la production alimentaire, et une stratégie d'urgence concertée est nécessaire afin que les pauvres ne souffrent pas de la sécheresse attendue et de l'envolée des prix des produits alimentaires et pétroliers.

67. **Une croissance soutenue exige d'accélérer les réformes structurelles,** en particulier dans le secteur du café, et d'améliorer encore la gouvernance. La mission exhorte les autorités à accélérer l'adoption du nouveau code de l'investissement. L'adhésion à la CAE devrait aussi stimuler les réformes structurelles qui amélioreront l'environnement des affaires.

68. **Le Burundi maintient une pratique de taux de change multiple incompatible avec l'article VIII, section 3.** Les autorités n'ont pas sollicité d'approbation, et la mission ne le recommande pas.

69. **Les données fournies au FMI sont d'une façon générale inadéquates pour une surveillance effective, en particulier les données des comptes nationaux et de la balance des paiements.** Il convient de donner la priorité à l'amélioration des statistiques des comptes nationaux, dont les faiblesses sont très étendues.

70. **La mission recommande d'approuver la demande d'un accord de trois ans appuyé par la FRPC présentée par le Burundi.** Les risques pour le programme sont maîtrisables : les risques présentés par des capacités institutionnelles limitées, les chocs exogènes, et les dérapages de la gouvernance peuvent être atténués par des politiques bien conçues et des réformes, en coordination avec les partenaires de développement du Burundi.

71. **L'intention des autorités de rendre publics le rapport de la mission, la lettre d'intention et le MPEF est bienvenue.** La mission recommande que la prochaine consultation au titre de l'article IV avec le Burundi se tienne selon le cycle de 24 mois conformément à la décision n° 12794-(02/76) de juillet 2002, modifiée par la décision n° 12854-(02/96) du 12 septembre 2002 et la décision n° 13562-(05/85), du 5 octobre 2005.

Tableau 1. Burundi — Objectifs de développement du Millénaire

	1990	1995	2001	2003	2004	2005	2015 Objectif
Objectif 1. Éradiquer l'extrême pauvreté et la faim							
But 1 : réduire de moitié entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar EU par jour.							
1. Population au-dessous de 1 dollar par jour (en pourcentage)	58.4 ¹
2. Ratio de l'écart de pauvreté à 1 dollar EU par jour (en pourcentage)	22.7 ¹
3. Part des 20 % les plus pauvres dans le revenu ou la consommation (en pourcentage)	7.9 ²	...	5.1 ¹
But 2 : réduire de moitié entre 1990 et 2015 la proportion de personnes souffrant de la faim							
4. Prévalence de la malnutrition infantile (en pourcentage des enfants de moins de 5 ans)	45.1 ³
5. Population ne consommant pas le niveau minimum d'énergie alimentaire (en pourcentage)	49.0	64.0	70.0	67.0	...	66.0	24.5
Objectif 2. Réaliser la scolarisation primaire universelle							
But 3 : Faire en sorte qu'en 2015, les enfants puissent achever une scolarité primaire complète.							
6. Ratio de scolarisation primaire net (en pourcentage du groupe d'âge concerné)	41.0	29.5	52.3	30.6	...	35.7	100.0
7. Pourcentage de la cohorte parvenant en septième	61.7	...	64.0	63.0	...	67.0	100.0
8. Taux d'alphabétisation juvénile (pourcentage des 15-24 ans)	51.6	57.9	65.1	...	73.3	...	100.0
Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes							
But 4 : Éliminer l'écart de scolarisation entre filles et garçons si possible en 2005 dans l'enseignement primaire et secondaire et à tous les niveaux en 2015.							
9. Ratio filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire (en pourcentage)	81.8	79.1	82.0	82.8	...
10. Ratio des jeunes femmes/hommes alphabétisés (en pourcentage des 15-24 ans)	76.7	86.0	95.6	...	91.7
11. Pourcentage de femmes employées hors du secteur agricole	13.3
12. Pourcentage des sièges détenus par des femmes au Parlement	...	11.3	14.0	18.0	18.0	30.5	...
Objectif 4. Réduire la mortalité infantile							
But 5 : Réduire des deux tiers le taux de mortalité avant 5 ans entre 1990 et 2015							
13. Mortalité avant 5 ans (pour 1 000)	190.0	190.0	204.0	...	190.0	190.0	63.3
14. Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)	114.0	114.0	121.0	...	114.0	114.0	...
15. Vaccination contre la rougeole (en pourcentage des enfants de 12-23 mois)	74.0	80.0	75.0	75.0	75.0	75.0	...
Objectif 5. Améliorer la santé maternelle							
But 6 : Réduire des trois quarts, entre 1990 et 2015, le ratio de mortalité maternelle.							
16. Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée pour 100 000 naissances vivantes)	1,000.0 ³
17. Proportion des naissances assistées par un personnel de santé qualifié (en pourcentage du total)	25.2 ³
Objectif 6. Combattre le VIH/SIDA, la malaria et autres maladies							
But 7 : Enrayer et commencer de faire reculer d'ici 2015 la propagation du VIH/SIDA.							
18. Prévalence du VIH parmi les femmes (en pourcentage des 15-24 ans)	11.0	2.3	...
19. Taux d'utilisation de la contraception (en pourcentage des femmes de 15 à 49 ans)	16.0 ³
20. Nombre d'enfants orphelins pour cause de VIH/SIDA	170,000	120,000	...	120,000	...
But 8 : Enrayer et commencer de faire reculer d'ici 2015 l'incidence de la malaria et autres grandes maladies.							
21. Prévalence de la mortalité liée à la malaria efficaces
23. Incidence de la tuberculose (pour 100 000 personnes)	124.6	...	298.3	334.2	...	333.7	...
24. Cas de tuberculose détectés par DOTS (en pourcentage)	...	19.6	34.4	30.0	28.9	29.6	...
Objectif 7. Maintenir la viabilité de l'environnement							
But 9 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes. Renverser la détérioration des ressources environnementales.							
25. Superficie des forêts (en pourcentage de la surface totale des terres)	11.3	5.9	...
26. Zones protégées nationalement (en pourcentage de la superficie totale des terres)	4.4	4.8	5.6	5.6	5.6	5.7	...
27. PIB par unité d'énergie employée (dollars EU PPA par kg d'équivalent-pétrole)
28. Emissions de CO ₂ (tonnes métriques par habitant)	0.03	0.04	0.04	0.03
29. Proportion de la population utilisant des combustibles solides
But 10 : réduire de moitié en 2015 la proportion des personnes sans accès à l'eau potable.							
30. Accès à une source d'eau améliorée (en pourcentage de la population)	69.0	79.0	79.0	84.5
But 11 : Amélioration significative en 2020 pour au moins 100 millions d'habitants de taudis dans le monde.							
31. Accès à un assainissement amélioré (en pourcentage de la population)	44.0	36.0	36.0	...
32. Accès à un titre d'occupation sûr (en pourcentage de la population)
Objectif 8. Développer un partenariat global pour le développement⁴⁾							
But 16 : Développer et mettre en œuvre des stratégies d'emploi productif pour la jeunesse.							
45. Taux de chômage des 15-24 ans (total)
Femmes
Hommes
But 17 : Fournir un accès à bon marché aux médicaments essentiels.							
46. Proportion de la population ayant accès aux médicaments essentiels à bon marché communications.
47. Téléphones fixes et mobiles (pour 1 000 personnes)	1.4	2.9	7.4	12.5	12.5	17.6	...
48. Ordinateurs personnels (pour 1 000 personnes)	0.7	1.8	4.8	4.7	...

Sources : Banque mondiale ; base de données des indicateurs du développement mondial, avril 2006 ; et estimations des services du FMI.

¹ Données de l'enquête pour 1998.² Données de l'enquête pour 1992.³ Données de l'enquête pour 2000.⁴ Les buts 12-15 et les indicateurs 33-44 sont exclus car ils ne peuvent être mesurés de manière spécifique aux pays. Ils ont trait à l'assistance officielle au développement, à l'accès au marché et à l'initiative PPTE.

Tableau 2. Burundi — Principaux indicateurs économiques et financiers, 2005–13

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Effectif	Effectif	Est. Prél.	Prog.			Projections		
(Annual percentage change, unless otherwise indicated)									
Revenu national et prix									
Croissance du PIB réel	0.9	5.1	3.6	4.5	5.0	5.0	5.0	5.5	5.5
Déflateur du PIB	16.6	4.4	8.2	18.5	10.0	8.7	6.6	6.1	5.5
Prix à la consommation (moyenne pour la période)	13.4	2.8	8.3	19.1	9.4	8.2	6.8	5.8	5.3
Prix à la consommation (fin de période)	1.0	9.3	14.7	14.0	9.0	7.5	6.0	5.5	5.0
Secteur extérieur									
Exportations, f.à.b. (dollars EU)	19.5	2.6	-14.3	40.3	3.6	2.9	3.7	3.4	3.8
Importations, f.à.b. (dollars EU)	27.6	28.7	20.6	22.8	3.0	0.4	3.5	3.5	4.6
Volume des exportations	-1.7	-7.6	-5.5	35.8	6.0	4.6	6.2	5.1	5.2
Volume des importations	16.4	10.3	6.0	4.0	7.7	8.1	7.9	5.2	6.2
Termes de l'échange (détérioration = -)	10.9	-4.9	-20.3	-12.5	2.2	5.9	1.8	0.1	0.2
Taux de change effectif réel (fin de période; dépréciation = -)	17.1	-2.7	-8.6
Ensemble des administrations publiques									
Recettes	17.1	3.9	10.5	26.4	15.5	14.4	12.5	12.0	11.4
Total des dépenses et prêts nets (base engagements)	8.7	14.1	13.0	36.8	14.9	15.3	7.6	11.1	10.3
Dépense courante hors intérêts (démobilisation et élections exclues)	5.8	28.4	26.1	26.1	23.3	8.6	17.8	12.4	10.9
(variation en pourcentage de M2 en début de période, sauf indication contraire)									
Monnaie et crédit									
Actifs extérieurs nets	15.9	1.7	11.5	-1.3
Crédit intérieur	-0.4	29.6	6.6	13.2
État	7.2	14.4	-0.2	0.0
Secteur privé	-6.7	13.7	7.6	12.6
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	27.1	16.4	10.1	14.4
Vitesse-revenu de la monnaie (= ratio du PIB à M2; fin de période)	3.3	3.2	3.2	3.5
Monnaie centrale (taux de croissance sur 12-mois)	32.7	5.9	17.4	8.9
Taux de refinancement de la banque centrale (en pourcentage; fin de période)	12.0	13.0	14.0
Taux prêteur des banques commerciales (en pourcentage; moyen terme moyenne sur la période)	19.2	18.4	19.2
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Ensemble des administrations publiques									
Recettes (dons exclus)	20.0	18.9	18.7	19.1	19.1	19.1	19.2	19.2	19.2
Dépenses totales et prêts nets ¹	36.8	38.2	38.5	42.6	42.3	42.8	41.1	40.9	40.5
Solde global (base engagements)									
Dons exclus	-16.8	-19.3	-19.9	-23.5	-23.3	-23.7	-21.9	-21.6	-21.3
Dons inclus ²	-6.3	-1.8	0.5	-0.5	74.9	-2.1	-1.3	-1.0	-1.0
Solde épargne-investissement	-1.2	-14.5	-16.0	-18.2	-17.5	-16.1	-16.0	-14.8	-13.0
Privé	5.1	-12.7	-16.6	-17.7	-18.2	-14.0	-14.6	-13.8	-12.0
Public	-6.3	-1.8	0.5	-0.5	0.8	-2.1	-1.3	-1.0	-1.0
(millions de dollars EU, sauf indication contraire)									
Secteur extérieur									
Solde extérieur courant, dons inclus	-9.7	-133.5	-156.1	-207.1	-236.7	-242.5	-258.2	-258.1	-244.3
Balance globale des paiements ³	25.2	13.4	45.2	-35.9	-17.6	-49.2	-49.9	-38.2	-13.4
Réserves officielles brutes (fin de période)	112.7	131.0	177.3	155.3	166.1	162.8	165.7	166.0	188.3
Réserves officielles brutes (en mois d'importations de l'année suivante)	3.0	3.3	3.9	3.2	3.2	3.0	3.0	3.0	3.0
Ratio du service de la dette (exigible; en pourcentage des exportations; avant allègement PPTE/IADM) ³	46.7	54.4	60.6	46.0	47.6	10.4	11.1	7.7	7.7
Ratio du service de la dette (effectif; en pourcentage des exportations; après allègement PPTE/IADM) ³	28.4	11.1	7.5	4.3	4.9	10.4	11.1	7.7	8.0
Encours de la dette	1,465.2	1,516.1	1,498.5	1,464.9	430.0	458.1	482.5	512.2	543.0
Arriérés de paiement extérieurs	52.5	52.4	48.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Postes pour mémoire:</i>									
PIB aux prix courants du marché (milliards de Fbu)	861	945	1,059	1,311	1,514	1,727	1,933	2,163	2,407

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Y-compris le coût des élections générales de 2010.² Suppose un point d'achèvement PPTE et IADM en 2009.³ Suppose la couverture du besoin de financement par des dons en 2009–13.

Tableau 3. Burundi — Opérations financières de l'État, 2005–11

	2005	2006	2007	2008		2009	2010	2011
	effectif		est. pré.	Rapport du FMI No. 08/27	Prog.	Projections		
	(milliards de Fbu)							
Recettes	172.1	178.8	197.6	229.2	249.8	288.6	330.3	371.5
Recettes fiscales	158.9	163.4	182.6	212.8	232.0	268.1	306.8	345.2
Impôt sur le revenu	41.8	45.9	53.5	60.0	60.3	70.5	83.1	94.6
Taxes sur les biens et services	78.3	83.9	92.3	112.1	124.3	147.5	169.3	189.5
Taxes sur le commerce international	38.4	29.7	33.7	36.5	43.2	45.2	48.8	54.7
Autres recettes fiscales	0.3	3.9	3.1	4.2	4.2	4.9	5.7	6.3
Recettes non fiscales	13.2	15.4	15.0	16.4	17.8	20.6	23.5	26.3
Dépenses et prêts nets	316.4	361.0	407.9	501.8	558.0	641.1	739.1	795.5
Dépenses courantes	200.6	221.5	261.2	287.8	330.2	382.1	429.6	477.2
Salaires	72.6	93.9	114.0	125.5	141.2	160.5	177.0	192.1
Biens et services	65.7	63.8	70.7	74.5	93.1	110.1	127.6	146.1
Transferts et subventions	30.3	39.5	46.7	58.6	65.6	90.1	103.4	115.6
Paiements d'intérêts (exigibles)	32.0	24.3	29.9	29.3	30.3	21.5	21.6	23.4
Intérieur	19.4	12.6	18.2	17.5	17.5	19.5	19.6	21.3
Extérieur	12.6	11.8	11.7	11.8	12.8	1.9	2.0	2.1
Projet DDR	8.7	23.5	12.2	26.4	23.5	20.0	18.0	18.0
Elections	24.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	20.0	0.0
Dépense en capital	84.0	116.8	134.8	189.6	208.8	240.5	272.5	301.3
Ressources intérieures	19.5	35.3	28.9	36.3	42.3	59.6	66.7	75.7
Ressources extérieures	64.5	81.5	105.9	153.3	166.5	180.9	205.8	225.6
Prêts nets	-1.4	-0.8	-0.3	-2.0	-4.5	-1.5	-1.0	-1.0
Solde global (base engagements)	-144.3	-182.2	-210.4	-272.6	-308.2	-352.5	-408.8	-424.0
(après dons) ¹	-54.1	-17.1	5.7	-7.8	-5.9	1,133.9	-35.8	-25.8
Variation des arriérés (réduction = -)	-10.2	-13.7	-21.9	-4.3	-17.5	-5.5	-6.0	-6.5
Extérieurs (intérêts)	-10.1	-1.8	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieurs ²	-0.1	-11.9	-21.5	-4.3	-17.5	-5.5	-6.0	-6.5
Solde global (base caisse)	-154.5	-195.9	-232.3	-276.9	-325.7	-358.0	-414.8	-430.5
(après dons) ¹	-64.3	-30.8	-16.3	-12.1	-23.4	1128.4	-41.8	-32.3
Financement	165.2	199.8	237.7	276.9	325.7	348.6	385.2	391.3
Dons extérieurs	100.8	169.0	221.5	264.8	302.2	1,476.9	343.4	359.0
Appui au programme	40.0	67.6	87.4	91.9	116.4	124.7	143.7	161.1
Allègement PPTE	8.0	36.7	40.7	37.8	41.2	1,122.3	0.0	0.0
Don IADM	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	72.6	0.0	0.0
Dons liés aux projets	19.7	41.2	81.1	111.6	121.2	137.3	161.6	179.9
Programmes spéciaux	33.2	23.5	12.2	23.5	23.5	20.0	38.0	18.0
DDR	8.7	23.5	12.2	23.5	23.5	20.0	18.0	18.0
Elections	24.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	20.0	0.0
Emprunts extérieurs	55.4	6.4	-9.3	8.0	8.7	-1,098.1	42.5	44.0
Prêts liés au programme	29.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts liés aux projets	44.9	40.3	24.8	41.7	45.4	43.6	44.2	45.7
Amortissement (exigible)	-34.0	-40.8	-52.3	-38.0	-41.2	-1,141.6	-1.6	-1.7
Variation des arriérés d'amortissement	-13.2	0.0	0.0	-50.9	-54.2	0.0	0.0	0.0
Allègement de dette (rééchelonnement; annulation)	28.7	6.9	18.3	55.1	58.8	0.0	0.0	0.0
Produit des privatisations	0.4	3.1	0.1	4.1	1.5	1.5	1.3	1.3
Intérieur	8.5	21.3	25.4	0.0	13.2	-31.8	-2.0	-13.0
Secteur bancaire	14.5	37.0	-0.7	0.0	0.0	-31.8	-2.0	-4.0
Comptes provisoires du Trésor à la BRB ³	0.0	-16.9	16.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Secteur non bancaire	-6.0	1.2	9.2	0.0	13.2	0.0	0.0	-9.0
Besoin de financement/erreurs et omissions	-10.6	-3.9	-5.4	0.0	0.0	9.5	29.6	39.2

suite

Tableau 3. Burundi — Opérations financières de l'État, 2005–11 (fin)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	effectif		est. préł.	Rapport du FMI No. 08/27	Prog.	Projections	
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Recettes	20.0	18.9	18.7	19.1	19.1	19.1	19.1
Recettes fiscales	18.5	17.3	17.2	17.8	17.7	17.7	17.8
Impôt sur le revenu	4.9	4.9	5.1	5.0	4.6	4.7	4.8
Taxes sur les biens et services	9.1	8.9	8.7	9.4	9.5	9.7	9.8
Taxes sur le commerce international	4.5	3.1	3.2	3.0	3.3	3.0	2.8
Autres recettes fiscales	0.0	0.4	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3
Recettes non fiscales	1.5	1.6	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4
Dépenses et prêts nets	36.8	38.2	38.5	41.9	42.6	42.3	42.8
Dépenses courantes	23.3	23.4	24.7	24.0	25.2	25.2	24.9
Salaires	8.4	9.9	10.8	10.5	10.8	10.6	10.2
Biens et services	7.6	6.8	6.7	6.2	7.1	7.3	7.4
Transferts et subventions	3.5	4.2	4.4	4.9	5.0	6.0	6.0
Paievements d'intérêts (exigibles)	3.7	2.6	2.8	2.4	2.3	1.4	1.2
Intérieur	2.3	1.3	1.7	1.5	1.3	1.3	1.1
Extérieur	1.5	1.2	1.1	1.0	1.0	0.1	0.1
Projet DDR	1.0	2.5	1.2	2.2	1.8	1.3	1.0
Elections	2.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.2
Dépense en capital	9.8	12.4	12.7	15.8	15.9	15.9	15.8
Ressources intérieures	2.3	3.7	2.7	3.0	3.2	3.9	3.9
Ressources extérieures	7.5	8.6	10.0	12.8	12.7	11.9	11.9
Prêts nets	-0.2	-0.1	0.0	-0.2	-0.3	-0.1	-0.1
Solde global (base engagements)	-16.8	-19.3	-19.9	-22.8	-23.5	-23.3	-23.7
(après dons) ¹	-6.3	-1.8	0.5	-0.7	-0.5	74.9	-2.1
Variation des arriérés (réduction = -)	-1.2	-1.5	-2.1	-0.4	-1.3	-0.4	-0.3
Extérieurs (intérêts)	-1.2	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieurs ²	0.0	-1.3	-2.0	-0.4	-1.3	-0.4	-0.3
Solde global (base caisse)	-18.0	-20.7	-21.9	-23.1	-24.8	-23.6	-24.0
(après dons) ¹	-7.5	-3.3	-1.5	-1.0	-1.8	74.5	-2.4
Financement	19.2	21.1	22.5	23.1	24.8	23.0	22.3
Dons extérieurs	11.7	17.9	20.9	22.1	23.0	97.5	19.9
Appui au programme	4.6	7.2	8.3	7.7	8.9	8.2	8.3
Allègement PPTe	0.9	3.9	3.8	3.2	3.1	74.1	0.0
Don IADM	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	4.8	0.0
Dons liés aux projets	2.3	4.4	7.7	9.3	9.2	9.1	9.4
Programmes spéciaux	3.9	2.5	1.2	2.0	1.8	1.3	2.2
DDR	1.0	2.5	1.2	2.0	1.8	1.3	1.0
Elections	2.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.2
Emprunts extérieurs	6.4	0.7	-0.9	0.7	0.7	-72.5	2.5
Prêts liés au programme	3.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts liés aux projets	5.2	4.3	2.3	3.5	3.5	2.9	2.6
Amortissement (exigible)	-3.9	-4.3	-4.9	-3.2	-3.1	-75.4	-0.1
Variation des arriérés d'amortissement	-1.5	0.0	0.0	-4.2	-4.1	0.0	0.0
Allègement de dette (rééchelonnement; annulation)	3.3	0.7	1.7	4.6	4.5	0.0	0.0
Produit des privatisations	0.0	0.3	0.0	0.3	0.1	0.1	0.1
Intérieur	1.0	2.3	2.4	0.0	1.0	-2.1	-0.1
Secteur bancaire	1.7	3.9	-0.1	0.0	0.0	-2.1	-0.1
Comptes provisoires du Trésor à la BRB ³	0.0	-1.8	1.6	0.0	0.0	0.0	0.0
Secteur non bancaire	-0.7	0.1	0.9	0.0	1.0	0.0	0.0
Besoin de financement/erreurs et omissions	-1.2	-0.4	-0.5	0.0	0.0	0.6	1.7
<i>Postes pour mémoire:</i>							
Dépenses primaires (milliards de Fbu)	186.7	231.7	260.0	292.8	337.6	418.8	473.7
Dépenses primaires (définition du programme) ⁴	21.7	24.5	24.6	24.5	25.7	27.7	27.4
Dépenses militaires et de sécurité	8.0	8.0	8.0	7.3	7.5	6.7	6.3
(en pourcentage des dépenses primaires)	36.9	32.6	32.6	29.7	29.2	24.3	22.9
Dépenses sociales (en pourcentage du PIB)	6.8	8.7	9.2	10.1	9.2	10.3	10.5
Dépenses sociales (en pourcentage des dépenses primaires)	31.3	35.6	37.5	41.4	35.9	37.2	38.3
PIB aux prix courants du marché (milliards de Fbu)	860.9	945	1059	1197	1311	1514	1727

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Les erreurs et omissions sont incluses dans le déficit global. On suppose un financement à 100 % des besoins de financement par des dons à partir de 2009.² En 2008 des bons du Trésor ont été émis pour un montant d'environ 1,1 % du PIB pour apurer les arriérés intérieurs.³ L'ajustement est dû au fait qu'en décembre 2006 l'appui des donateurs a été décaissé au budget mais déposé avec retard sur les comptes de l'État.⁴ Dépense courante, hors intérêts, et dépenses des projets financés sur ressources intérieures.

Tableau 4. Burundi — Situation monétaire, 2005–08

	2005	2006	2007	2008
	effectif			Prog.
	(milliards de Fbu)			
Actifs extérieurs nets	70.3	74.6	109.1	104.9
Banque centrale	48.8	41.5	75.6	19.0
Institutions de dépôts	21.5	33.1	33.5	85.9
Actifs intérieurs nets	227.6	277.7	298.7	372.2
Crédit intérieur	277.9	354.3	374.1	417.7
Créances nettes sur l'État	121.1	158.1	157.4	157.4
Crédit à l'économie	156.8	196.2	216.6	260.3
Autres postes, net (actifs = +)	-50.4	-76.6	-75.4	-45.6
M3	297.8	352.2	407.8	477.0
Dépôts en monnaies étrangères	40.2	52.3	77.7	99.4
M2	257.7	299.9	330.1	377.6
Billets et pièces en circulation	67.9	68.4	84.2	98.4
Dépôts en monnaie nationale	189.8	231.5	245.9	279.1
Dépôts à vue	115.6	147.5	151.2	176.0
Quasi-monnaie	74.2	84.0	94.7	103.2
	(variation en pourcentage de M2 en début de période)			
Actifs extérieurs nets	15.9	1.7	11.5	-1.3
Banque centrale	13.8	-2.8	11.4	-17.2
Institutions de dépôts	2.1	4.5	0.1	15.9
Actifs intérieurs nets	8.6	19.4	7.0	22.3
Crédit intérieur	-0.4	29.6	6.6	13.2
Créances nettes sur l'État	7.2	14.4	-0.2	0.0
Crédit à l'économie	-7.6	15.3	6.8	13.2
Autres postes, net (actifs = +)	9.0	-10.2	0.4	9.0
M3	24.5	21.1	18.5	21.0
Dépôts en monnaies étrangères	-2.6	4.7	8.5	6.6
M2	27.1	16.4	10.1	14.4
Billets et pièces en circulation	5.3	0.2	5.2	4.3
Dépôts en monnaie nationale	21.8	16.2	4.8	10.1
Dépôts à vue	7.7	12.4	1.2	7.5
Quasi-monnaie	14.1	3.8	3.6	2.6
<i>Postes pour mémoire:</i>				
Réserves internationales brutes				
Millions de dollars EU	112.7	131.0	177.3	155.3
Mois d'importations de l'année suivante, f.à.b.	3.0	3.3	3.9	3.2
Croissance de M2 (variation en pourcentage sur 12 mois)	27.1	16.4	10.1	14.4
Croissance de M3 (variation en pourcentage sur 12 mois)	20.0	18.3	15.8	17.0
Crédit à l'économie (variation en pourcentage sur 12 mois)	-8.9	25.1	10.4	20.2
Monnaie centrale (variation en pourcentage sur 12 mois)	32.7	5.9	17.4	8.9
Multiplicateur monétaire (M3/monnaie centrale)	3.0	3.3	3.3	3.4
Vélocité (PIB/M2; fin de période)	5.1	4.4	4.0	3.5
Vélocité (PIB/M3; fin de période)	2.9	2.7	2.6	2.7

Sources : Banque de la République du Burundi (BRB); estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. Burundi — Balance des paiements, 2005–11¹

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	effectif		est. pré.	Prog.	Projections		
	(millions de dollars EU)						
Solde extérieur courant (transferts officiels exclus)	-9.7 -232.7	-133.5 -333.4	-156.1 -367.1	-207.1 -408.9	-236.7 -446.3	-242.5 -471.4	-258.2 -472.9
Balance commerciale	-132.8	-185.9	-244.7	-291.7	-299.9	-299.4	-309.8
Exportations, f.à.b.	57.2	58.6	50.2	70.5	73.0	75.2	77.9
<i>dont</i> : café	40.5	39.7	30.0	50.3	51.6	52.2	53.2
Imports, f.o.b.	-190.0	-244.6	-295.0	-362.2	-372.9	-374.5	-387.7
<i>dont</i> : produits pétroliers	-38.3	-57.5	-58.4	-121.4	-126.3	-136.2	-145.8
Services (net)	-99.9	-167.6	-145.6	-148.1	-181.7	-208.4	-201.6
Revenu (net)	-17.9	-8.8	-5.9	-5.2	-6.2	-7.2	-7.2
<i>dont</i> : intérêt sur la dette publique (y-compris les commissions du FMI)	-11.4	-11.0	-14.6	-12.3	-1.7	-1.7	-1.7
Transferts courants (net)	240.9	228.9	240.1	237.8	251.1	272.5	260.5
Privés (net)	17.9	29.0	29.0	36.0	41.5	43.6	45.8
Officiels (net)	223.0	199.9	211.0	201.8	209.6	228.9	214.7
<i>dont</i> : dons liés au programme	37.9	64.8	84.5	101.4	111.7	125.7	134.7
Compte d'opérations en capital	26.2	69.5	127.4	145.0	1196.5	143.3	150.3
<i>dont</i> : allègement PPTE ²	8.0	35.7	39.4	39.7	1005.2	0.0	0.0
don IADM ²	...	0.0	0.0	0.0	65.1	0.0	0.0
Compte d'opérations financières	82.9	88.7	84.6	26.3	-977.4	50.0	58.0
Investissement direct	0.6	0.0	0.5	0.5	0.5	0.8	1.3
Autres investissements	82.3	88.7	84.1	25.8	-977.9	49.2	56.7
Actifs	-7.9	-30.2	-45.0	-84.4	-70.7	-74.8	-43.1
<i>dont</i> : crédits commerciaux	-3.4	-15.2	-21.2	-17.0	-17.5	-21.1	-22.3
banques commerciales	-4.5	-15.0	-21.9	-65.3	-51.1	-51.6	-18.7
Passifs	90.2	118.9	129.1	110.2	-907.2	124.0	99.7
<i>dont</i> : crédits commerciaux	10.0	44.4	-4.3	11.1	4.9	1.0	-4.4
<i>dont</i> : FMI, net	21.3	21.3	10.7	11.3	-4.0	-9.1	-12.4
Secteur public	67.8	44.7	86.8	83.0	-900.8	123.4	126.5
Arriérés	6.4	1.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Décaissements	82.1	80.1	115.9	118.8	121.7	124.8	127.9
<i>dont</i> : prêts liés aux projets	43.1	40.4	24.0	39.4	39.0	38.6	38.2
prêts liés au programme	26.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements	-20.8	-36.7	-29.1	-35.8	-1022.5	-1.4	-1.4
Autres	0.1	-0.4	0.2	-8.1	-7.0	-5.0	-7.6
Banques commerciales	0.6	6.0	21.6	12.9	-0.4	13.7	-2.3
Erreurs et omissions	-74.3	-11.4	-10.6	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	25.2	13.4	45.2	-35.9	-17.6	-49.2	-49.9
Financement (augmentation des actifs = -)	-25.2	-13.4	-45.2	26.0	-10.8	3.3	-2.9
Variation nette des réserves internationales officielles (augmentation = -)	-34.1	-18.0	-62.5	22.0	-10.8	3.3	-2.9
Variation des arriérés (augmentation = +)	-22.2	0.8	-0.4	-48.0	0.0	0.0	0.0
Financement exceptionnel ³	31.0	3.9	17.7	52.0	0.0	0.0	0.0
Ecart de financement ⁴	0.0	0.0	0.0	9.9	28.4	45.9	52.8
	(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)						
<i>Postes pour mémoire:</i>							
Balance commerciale	-16.6	-20.3	-25.1	-25.6	-22.1	-19.8	-19.2
Solde extérieur courant ⁴	-1.2	-14.5	-16.0	-18.2	-17.5	-16.1	-16.0
<i>dont</i> : transferts officiels courants exclus	-29.1	-36.3	-37.7	-35.9	-32.9	-31.2	-29.3
Réserves officielles brutes							
Millions de dollars EU	112.7	131.0	177.3	155.3	166.1	162.8	165.7
Mois d'importations de l'année suivante, c.a.f.	3.0	3.3	3.9	3.2	3.2	3.0	3.0
Importations							
Taux de croissance	27.6	28.7	20.6	22.8	3.0	0.4	3.5
En pourcentage du PIB	23.7	26.6	30.3	31.8	27.5	24.8	24.0
Exportations							
Taux de croissance	19.5	2.6	-14.3	40.3	3.6	2.9	3.7
En pourcentage du PIB	7.1	6.4	5.2	6.2	5.4	5.0	4.8
Ratio du service de la dette (en pourcentage des exportations de biens et de services)							
Échéances courantes exigibles (FMI compris)	46.7	54.4	60.6	46.0	47.6	10.4	11.1
Service effectif de la dette (FMI compris; après allègement PPTE et IADM)	28.4	11.1	7.5	4.3	4.9	10.4	11.1
Taux de change (Fbu pour 1 dollar EU; moyenne sur la période)	1075	1029	1087
PIB nominal (millions de dollars EU)	801	918	974	1139	1356	1510	1616

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Etabli conformément au manuel de la balance des paiements, cinquième édition.² On suppose les points d'achèvement PPTE et IADM atteints en 2009.³ Inclut le rééchelonnement de mars 2004 du club de Paris aux conditions de Naples, et suppose le rééchelonnement du service courant de la dette et des arriérés envers les créanciers non membres du club de Paris à des conditions comparables.⁴ On suppose le besoin de financement couvert par des dons en 2009–11.

Tableau 6. Burundi — Calendrier provisoire des décaissements et des revues
dans le cadre de l'accord FRPC, 2008–11

Date	Décaissement (millions de DTS)	Conditions
7 juillet 2008	6.6	Approbation par le Conseil d'administration.
15 janvier 2009	6.6	Achèvement de la première revue, sur la base de l'observation des critères de réalisation pour fin septembre 2008.
6 juillet 2009	6.6	Achèvement de la seconde revue, sur la base de l'observation des critères de réalisation pour fin mars 2009.
15 janvier 2010	6.6	Achèvement de la troisième revue, sur la base de l'observation des critères de réalisation pour fin septembre 2009.
6 juillet 2010	6.6	Achèvement de la quatrième revue, sur la base de l'observation des critères de réalisation pour fin mars 2010.
15 janvier 2011	6.6	Achèvement de la cinquième revue, sur la base de l'observation des critères de réalisation pour fin septembre 2010
6 juillet 2011	6.6	Achèvement de la sixième revue, sur la base de l'observation des critères de réalisation pour fin mars 2011.
Total pour l'accord FRPC	46.2	

Tableau 7. Burundi — Besoins et sources de financement extérieur, 2006–11

(millions de dollars EU)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	effectif	est. préł.				
1. Besoins de financement bruts	-387.3	-459.1	-470.7	-1483.6	-478.6	-489.6
Déficit du solde extérieur courant (transferts officiels exclus)	-333.4	-367.1	-408.9	-446.3	-471.4	-472.9
Amortissement de la dette ¹	-36.7	-29.1	-35.8	-1,022.5	-1.4	-1.4
Remboursement d'arriérés	0.8	-0.4	-48.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation de réserves brutes (= -)	-18.0	-62.5	22.0	-10.8	3.3	-2.9
Rachats et remboursements au FMI						
Avant allègement PPTE/IADM	0.0	0.0	0.0	-4.0	-9.1	-12.4
Après allègement PPTE/IADM	0.0	0.0	0.0	-4.0	-9.1	-12.4
2. Financement disponible	372.8	441.7	445.5	1,455.2	432.7	436.8
Investissement direct étranger (net)	0.0	0.5	0.5	0.5	0.8	1.3
Financement de dette fourni par des créanciers privés (au secteur pri	19.8	-27.5	-68.5	-73.2	-65.1	-57.4
Créanciers officiels (du secteur public) ²	352.9	468.7	513.5	1,527.9	497.0	492.9
Dette multilatérale ¹	283.5	350.8	405.2	378.5	412.3	404.7
<i>dont</i> : financement de la balance des paiements ³	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette bilatérale	33.7	78.5	68.7	79.2	84.7	88.2
au secteur public	33.7	78.5	68.7	79.2	84.7	88.2
<i>dont</i> : financement de la balance des paiements ³	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement de dette PPTE et IADM (FMI compris)	35.7	39.4	39.7	1,070.2	0.0	0.0
FMI ⁴	21.3	10.7	11.3	0.0	0.0	0.0
Autres flux ⁵	-6.7	6.6	4.0	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement	0.0	0.0	9.9	28.4	45.9	52.8

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Sauf FMI.² Inclut les prêts et les dons.³ Inclut les transactions entreprises pour financer un déficit de la balance des paiements ou un accroissement des réserves.⁴ Inclut l'allègement de dette PPTE/IADM.⁵ Inclut tous les autres flux financiers nets et les erreurs et omissions.

Tableau 8. Burundi — Indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2006–15

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant										
(millions de DTS)										
Principal	--	--	--	2.6	6.0	8.1	11.7	13.2	11.2	7.9
Commissions et intérêts	0.2	0.3	0.6	0.7	0.7	0.7	0.6	0.5	0.5	0.4
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et prévus ¹										
(millions de DTS)										
Principal	--	--	--	2.6	6.0	8.1	11.7	13.2	13.2	12.5
Commissions et intérêts	0.2	0.3	0.6	0.8	0.8	0.9	0.8	0.8	0.7	0.6
Total des obligations sur la base des crédits existants et prévus ¹										
(millions de DTS)	0.2	0.3	0.6	3.4	6.8	9.0	12.6	13.9	13.9	13.1
(millions de dollars EU)	0.3	0.5	0.9	5.2	10.4	13.7	19.2	21.5	21.4	20.3
Pourcentage des exportations de biens et de services	0.4	0.6	0.9	4.8	8.8	9.8	12.1	13.1	14.9	13.6
Pourcentage du service de la dette ²	3.3	8.2	20.0	79.4	76.7	81.4	142.6	149.9	135.2	102.0
Pourcentage de la quote-part	0.3	0.4	0.8	4.5	8.9	11.7	16.3	18.1	18.0	16.8
Pourcentage des réserves internationales brutes	0.3	0.3	0.6	3.1	6.4	8.3	11.6	11.4	8.6	8.2
Encours des crédits du FMI ¹										
(millions de DTS)	55.0	62.2	75.9	86.5	93.7	98.7	87.0	73.9	60.7	48.2
(millions de dollars EU)	80.9	95.1	114.2	130.5	142.0	150.5	133.4	113.9	93.6	74.3
Pourcentage des exportations de biens et de services	86.9	117.6	109.1	120.5	120.9	107.8	83.9	69.2	65.0	50.1
Pourcentage du service de la dette ²	786.3	1,675.4	2,531.5	2,001.6	1,050.0	892.8	988.5	795.1	590.5	374.1
Pourcentage de la quote-part	71.4	80.7	98.6	112.3	121.6	128.2	113.0	95.9	78.8	61.7
Pourcentage des réserves internationales brutes	61.8	53.7	73.6	78.6	87.3	90.9	80.4	60.5	37.8	30.1
Postes pour mémoire:										
Décassements prévus (millions de DTS)	--	--	6.6	13.2	13.2	13.2	--	--	--	--
Exportations de biens et de services (millions de DTS)	93.1	80.9	104.7	108.3	117.4	139.7	159.1	164.6	144.1	148.4
Service de la dette (millions de DTS) ²	10.3	5.7	4.5	6.5	13.5	16.9	13.5	14.3	15.8	19.9
Quote-part (millions de DTS)	77.0	77.0	77.0	77.0	77.0	77.0	77.0	77.0	77.0	78.0
Réserves internationales brutes (millions de DTS)	131.0	177.3	155.3	166.1	162.8	165.7	166.0	188.3	247.8	246.7
PIB (millions de DTS)	918.0	973.7	1,139.0	1,356.1	1,510.1	1,615.6	1,744.2	1,881.5	2,035.9	2,202.6

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Inclut les décaissements prévus.² Inclut les rachats et remboursements au FMI dans le total du service de la dette.

Tableau 9. Burundi — Indicateurs de la solidité du système bancaire, 2005–07
(en pourcentage, sauf indication contraire)

	déc.-05	déc.-06	déc.-07
Fonds propres obligatoires			
Ratio des fonds propres aux actifs pondérés en fonction des risques (ratio fonds)	17.0	13.2	13.5
Ratio des fonds propres de base (fonds propres de 1 ^e catégorie) aux actifs pondérés ¹	16.5	7.6	10.9
Ratio fonds propres/actifs	8.9	8.9	8.5
Qualité des actifs			
Créances improductives (en pourcentage du total brut des prêts consentis)	20.6	18.6	18.8
Provisions (en pourcentage des créances improductives)	81.7	90.2	92.6
Créances improductives, net des provisions (en pourcentage des fonds propres)	20.4	25.5	7.4
Grands risques (en pourcentage des fonds propres)	34.3	47.7	41.6
Taux de rentabilité			
Rendement des actifs investis	1.9	1.7	2.3
Rendement des fonds propres	14.1	17.5	26.4
Intérêt net (en pourcentage des résultats bruts)	180.5	177.4	167.6
Coûts hors intérêts (en pourcentage du résultat brut)	175.7	188.9	156.6
Dépenses salariales (en pourcentage des frais hors intérêts)	25.8	23.2	24.9
Liquidité			
Actifs liquides (en pourcentage du total des actifs)	34.0	33.1	38.1
Actifs liquides (en pourcentage des engagements à court terme)	87.0	106.8	135.2
Dépôts de clients (en pourcentage de tous les prêts consentis)	132.6	134.8	148.5

Source : autorités burundaises.

¹ Cette diminution est due à la révision de l'article 2 de la Directive n° 2/06 du 24 novembre 2006. Elle a trait au calcul des fonds propres de base, qui ne comprennent plus les provisions pour risques généraux.

**Tableau 10. Burundi — Progrès vers les déclencheurs
du point d'achèvement de l'initiative PPTE**

Déclencheur	Progrès
<p>1. DSRP: préparation, au moyen d'un processus participatif, d'un DSRP complet suivie de sa mise en œuvre satisfaisante pendant un an, manifestée par un rapport d'étape annuel qui a fait l'objet d'une analyse dans une note consultative conjointe des services.</p>	<p>Un DSRP complet élaboré dans le cadre d'un processus participatif a été publié en septembre 2006 et examiné par les conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale en mars 2007. Le rapport d'étape annuel est en cours de préparation par le secrétariat permanent de suivi du DSRP et une première version sera disponible à la mi-2008.</p>
<p>2. Stabilité macroéconomique: maintien de la stabilité macroéconomique, manifesté par des résultats satisfaisants dans le cadre du programme appuyé par la FRPC.</p>	<p>Les évolutions macroéconomiques des deux dernières années ont été grosso modo conformes au programme, lequel est demeuré en bonne voie sauf brièvement à la mi-2007. La sixième et dernière revue du programme FRPC a été achevée le 22 janvier 2008.</p>
<p>3. Utilisation pendant la période intérimaire des économies budgétaires permises grâce à l'allègement du service de la dette résultant de l'initiative PPTE: utilisation de l'épargne budgétaire procurée par l'allègement de la dette conforme aux priorités identifiées au point de décision et dans le DSRP, documentée en bonne et due forme et examinée deux fois par an par une commission nationale indépendante de suivi.</p>	<p>Les allocations budgétaires des dépenses prioritaires ciblant des activités et des projets favorables aux pauvres ont considérablement augmenté. Depuis 2006 plus de 70 % des ressources PPTE sont allouées aux secteurs sociaux (éducation, santé). Le Comité National Indépendant Chargé du Suivi des Dépenses IPPTE a été réactivée à la mi-2007 et se réunit à présent régulièrement. Un projet de rapport de l'audit récent des dépenses entreprises a été communiqué aux donateurs pour commentaire en février-mars 2008 et une révision en a été diffusée en mai 2008. Le rapport définitif sera finalisé en juillet 2008.</p>
<p>4. Gestion de la dépense publique: établissement d'un système informatisé de gestion intégrée des dépenses publiques comportant un système de suivi et de contrôle budgétaire, en particulier pour les dépenses relatives à la pauvreté, et la production d'au moins deux rapports d'exécution budgétaires trimestriels sur la base de la nouvelle nomenclature budgétaire unifiée.</p>	<p>Un système informatisé de gestion intégrée des dépenses (SIGEFI) a été mis en place en janvier 2006 utilisant la nouvelle nomenclature budgétaire. Des rapports trimestriels d'exécution du budget sont produits depuis la mi-2006. Le gouvernement travaille à améliorer le système SIGEFI et la couverture et la fiabilité de ses rapports.</p>
<p>5. Mesures de gouvernance et fourniture de services dans les principaux secteurs: achèvement pour les secteurs de l'éducation, de la santé et de la justice i) d'un exercice de suivi budgétaire (suivi du budget) des dépenses publiques effectuées au titre de la fourniture de services favorables aux pauvres; ii) d'une évaluation par les usagers de la qualité des services fournis; iii) d'une évaluation des obstacles à la fourniture effective de services aux pauvres par les fournisseurs; et iv) de la préparation d'un plan d'action pour remédier aux problèmes identifiés.</p>	<p>Les études ont été achevées en décembre 2007 et les analyses préliminaires fin février 2008. Un plan d'action est en cours de préparation et sera disponible en juillet 2008.</p>
<p>6. Démobilisation: Exécution du programme national de DDR conformément au rythme et aux objectifs finaux définis dans la lettre du 19 février 2004 définissant la politique de démobilisation et adressée à la Banque mondiale.</p>	<p>Le programme de démobilisation a progressé en 2004–05 mais a subi des retards depuis. En novembre 2007, 24105 personnes avaient été déjà démobilisées. L'objectif, après intégration de toutes les forces, est de réduire l'armée à 25000 hommes. Cependant 17300 personnes environ ont été absorbées dans la nouvelle police nationale au lieu d'être démobilisées. Des plans sont en cours de finalisation pour une nouvelle tranche de démobilisation en 2008 (sauf FNL), couvrant environ 3500 hommes de l'armée (FDN) et 4500 de la police nationale. Cela réduirait les FDN à environ 25000 hommes et la police à environ 15000. À la suite de la mission de DDR de la Banque mondiale en mai, la Banque évalue la demande des autorités de modifier les critères d'achèvement de ce déclencheur, eu égard à la lenteur de la mise en œuvre du programme de DDR, exacerbée par la situation de sécurité publique d'avril 2008.</p>

**Tableau 10. Burundi — Progrès vers les déclencheurs
du point d'achèvement de l'initiative PPTTE (fin)**

Déclencheur	Progrès
<p>7. Mesures structurelles: offrir à la vente les participations de l'État dans la majorité des stations de lavage de café.</p>	<p>En novembre 2006 le gouvernement a approuvé un plan d'action détaillé pour la réforme du secteur du café, élaboré avec l'appui de la Banque mondiale. Le plan d'action comprenait: 1) une étude de la compétitivité du secteur (fait en 2007); 2) l'identification et la mise en œuvre d'une stratégie pour la vente des principaux actifs; et 3) l'élaboration d'un cadre juridique, réglementaire et institutionnel libéralisé pour le secteur. Les actions (2) et (3) ont subi des retards mais sont en cours de reprogrammation. Les autorités ont récemment demandé à ce que ce déclencheur soit redéfini. La Banque et le FMI ont accepté. La Banque finalise une proposition pour redéfinir ce déclencheur en coordination avec les autorités et le FMI.</p>
<p>8. Secteurs sociaux</p>	
<p>Éducation: faire progresser le taux national brut de scolarisation d'un niveau de 74 % en 2003/04 à 77 % en 2006 dans l'enseignement primaire; et de 16 % en 2003/04 à 18 % en 2006 dans l'enseignement secondaire, à condition que l'augmentation moyenne dans les provinces dont le taux de scolarisation était inférieur à la moyenne en 2004 soit plus élevée que l'augmentation du taux national pendant la même période.</p>	<p>L'élimination des frais de scolarité dans les écoles primaires en septembre 2005 a entraîné une forte augmentation de la scolarisation en cours préparatoire. La scolarisation dans les écoles primaires est passée d'un taux estimé à 80 % en 2003–04 à 85 % en 2004–05, 101 % environ en 2005–06, et 118 % en 2006–07. La scolarisation dans l'enseignement secondaire a atteint 19 % en 2006–07. L'analyse préliminaire des données (administratives) des taux de scolarisation régionaux fournies par le gouvernement indique une amélioration.</p>
<p>Santé: faire progresser le taux national de vaccination des enfants de moins d'un an d'un niveau de 75 % en 2004 à 85 % en 2006, à condition que l'augmentation moyenne dans les provinces dont le taux de vaccination était inférieur à la moyenne en 2004 soit plus élevé que l'augmentation du taux national pendant la même période.</p>	<p>En juin 2006 le ministère burundais de la Santé a organisé une campagne nationale de vaccination contre la rougeole avec l'appui de l'UNICEF et de l'OMS. Les données préliminaires pour fin octobre 2007 suggèrent une couverture de 71 % pour le BCG; de 74 % pour le vaccin polio 3; de 69 % pour l'équivalent du DPT3; et de 30 % pour la rougeole. Les données pour 2006 sont mauvaises et les taux régionaux ne sont pas encore disponibles. Selon le gouvernement, l'analyse préliminaire des données (administratives) des taux de vaccination régionaux indiquent une amélioration.</p>
<p>9. Gestion de la dette: production d'états mensuels de la dette extérieure, y-compris des projections pour les trois mois suivants, pendant au moins six mois antérieurement au point d'achèvement.</p>	<p>Tous les états ont été fournis jusqu'à février 2008 inclus. Les états présentent encore des problèmes de fiabilité et de couverture.</p>

ANNEXE I--BURUNDI : LETTRE D' INTENTION

Bujumbura, le 24 juin 2008

Monsieur Dominique Strauss-Kahn
Directeur Général
Fonds Monétaire International
Washington, D.C., 20431

Monsieur le Directeur Général,

1. Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joints le Mémoire de Politiques Économiques et Financières et le Protocole d'Accord Technique convenu dans le cadre du nouveau programme conclu entre le Burundi et le Fonds Monétaire International au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC).
2. Le gouvernement burundais a mené à bien, de 2004 à 2007, un programme appuyé par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC); des progrès importants ont été accomplis, durant cette période, dans la stabilisation et les réformes économiques, ainsi que dans la lutte contre la pauvreté.
3. Sur le plan politique, le gouvernement burundais continue à consolider le processus de paix par la poursuite de la mise en œuvre des accords signés entre le Burundi et tous les belligérants.
4. Pour relever les défis majeurs auxquels le pays fait face, le gouvernement du Burundi sollicite l'appui du FMI dans le cadre de la FRPC pour un montant équivalent à 46.20 millions de DTS, soit 60 % de la quote-part du pays, pour la mise en œuvre d'un programme de réformes macroéconomiques pour la période couvrant le 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2011. L'assistance du FMI ouvrira également au Burundi la voie vers le point d'achèvement de l'initiative PPTE attendu au plus tard en janvier 2009.
5. Le Mémoire de Politiques Économiques et Financières (MPEF) ci-joint énonce les objectifs et les politiques que le gouvernement burundais entend prendre dans le cadre d'un programme à moyen terme (du 1^{er} Avril 2008 au 31 mars 2011) pour poursuivre le processus de stabilisation macroéconomique, réduire la pauvreté, promouvoir les réformes structurelles et renforcer la gouvernance. Le Protocole d'Accord Technique (PAT), également joint à cette lettre, précise les modalités de suivi de la mise en œuvre du programme et les informations requises pour ce suivi, ainsi que les critères et repères quantitatifs et structurels de réalisation du programme.

6. Le gouvernement est convaincu que les politiques exposées dans le MPEF permettront de réaliser les objectifs du programme, et il s'engage à prendre toutes les mesures supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires à cet effet. Pendant la période de mise en œuvre de l'accord triennal, les autorités du Burundi consulteront le Directeur Général du FMI sur les mesures supplémentaires qu'il conviendrait éventuellement d'adopter, ou quand le Directeur Général le demande.

7. Le gouvernement du Burundi communiquera au FMI toutes les informations que celui-ci pourra lui demander pour assurer le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques économiques et financières. Le Burundi effectuera en outre avec le FMI des revues tous les six mois. La première revue devra être achevée avec les services du FMI au plus tard en janvier 2009 et la seconde est prévue pour juillet 2009 au plus tard.

8. Les autorités burundaises souhaitent que cette lettre, le MPEF et le PAT qui l'accompagnent ainsi que le rapport des services du FMI sur la demande de nouvel accord FRPC soient rendus publics. Elles autorisent par conséquent leur publication et leur affichage sur le site Internet du FMI une fois que l'accord du Conseil d'Administration aura été obtenu. Ces documents seront également affichés sur les sites officiels du Gouvernement du Burundi.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre haute considération.

Clotilde NIZIGAMA
Ministre de l'Economie, des Finances et
de la Coopération au Développement

Gaspard SINDAYIGAYA
Gouverneur, Banque de la
République du Burundi

Gabriel NTISEZERANA
Deuxième Vice-Président, République du Burundi

Pièces jointes : Mémoire de Politiques Economiques et Financières (MPEF)
Protocole d'Accord Technique (PAT)

ANNEXE I—ATTACHEMENT I

MEMORANDUM DE POLITIQUE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

I. INTRODUCTION

1. Ce mémorandum tire les leçons du dernier accord FRPC, analyse le cadre macroéconomique à moyen terme de l'action gouvernementale et présente la politique économique et financière qui sera conduite dans le cadre du nouveau programme couvrant la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2011. Les mesures et objectifs du programme sont compatibles avec le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) publié en septembre 2006 ainsi qu'avec les conclusions du rapport préliminaire qui sera disponible fin mai 2008.

2. L'évolution macroéconomique est restée dans l'ensemble conforme au programme jusqu'à la fin 2007, même si l'inflation a été plus forte que prévue. La croissance a ralenti pour s'établir à 3,6 % en 2007, conformément aux anticipations, en raison d'une mauvaise récolte de café due principalement à des mouvements cycliques naturels qui ont été aggravés par le manque d'investissements dans ce secteur. Les ajustements des prix administrés qui ont eu lieu fin 2007, de même que le renchérissement récent des denrées alimentaires et la désorganisation de l'offre d'importations imputable aux difficultés que le Kenya a connues après les élections, ont exacerbé la hausse des prix à la consommation, qui a été portée à 14,7 % en glissement annuel fin 2007 — contre un objectif d'inflation à un chiffre. Le taux moyen d'inflation à fin décembre 2007 était de 8.3%.

3. En dépit du retard considérable pris dans le décaissement de l'aide budgétaire des donateurs, la gestion des finances publiques en 2007 a été globalement satisfaisante. L'essentiel de l'aide des bailleurs de fonds a été décaissée en fin d'année, attestant le retard pris dans l'achèvement de la sixième revue de l'accord FRPC, à cause des problèmes de gouvernance. Le financement relai fourni par la banque centrale au quatrième trimestre de 2007, conjugué à une discipline budgétaire stricte et à la gestion efficace de la trésorerie de l'Etat, ont empêché la détérioration des finances publiques.

4. La position extérieure du Burundi est restée compatible avec les objectifs du programme en 2007. Bien que les exportations aient baissé —du fait de la mauvaise récolte du café — et que les importations aient connu une augmentation, en raison de la demande soutenue de biens intermédiaires et d'équipement, les flux d'aide extérieure ont contribué à maintenir la balance extérieure dans les limites escomptées.

II. LEÇONS DU DERNIER ACCORD FRPC ET DÉFIS À RELEVER

A. Leçons du dernier accord FRPC

5. Dans un environnement post-conflictuel difficile, l'exécution du dernier accord FRPC (2004–2008) a été dans l'ensemble satisfaisante. La plupart des réformes engagées dans les domaines monétaire et budgétaire ont bien progressé, ce qui a permis au gouvernement de mettre en œuvre les politiques qui ont maintenu les équilibres macroéconomiques relativement stables. Le Burundi a aussi mis fin à certaines restrictions du commerce et de change. Il a en outre adhéré à la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE).

6. Le gouvernement a contribué au renforcement de la stabilité macroéconomique en améliorant la gestion de l'économie, bien que l'inflation se soit aggravée au cours de la période récente. L'ensemble des mesures prudentes et flexibles conduit par les autorités ces trois dernières années a permis au Burundi d'accomplir des progrès importants vers la stabilité macroéconomique.

7. L'aide budgétaire des partenaires au développement a joué un rôle essentiel en faveur des objectifs du gouvernement, mais le non-étalement des décaissements a créé de sérieux problèmes de gestion de trésorerie. Ces problèmes ont été exacerbés en 2006 et 2007 par les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du programme et qui ont entraîné le retard constaté dans le décaissement des aides budgétaires. Le gouvernement fera tout son possible pour empêcher des dérapages de politique économique et de gouvernance susceptibles de retarder le décaissement des aides budgétaires par les donateurs, tout en négociant avec ces derniers la possibilité d'étaler davantage leur assistance sur l'ensemble de l'année.

8. Les réformes structurelles ont progressé à un rythme plus lent que prévu ces trois dernières années. Cela a empêché le Burundi de tirer pleinement parti des réformes sur le plan de la croissance et du développement. A cet égard, d'importantes leçons sont à tirer. Premièrement, l'insuffisance des capacités institutionnelles du pays — qui doivent être renforcées — et la résistance des groupes d'intérêts particuliers à certaines des mesures préconisées, notamment dans le secteur du café, ont contribué à la lenteur des réformes. Deuxièmement, le retard des réformes structurelles s'explique en partie par celui des décaissements d'assistance technique et d'aide extérieure des bailleurs de fonds. Troisièmement, la conception des réformes structurelles doit être internalisée et tenir grand compte des réalités politique, sociale, et institutionnelle du pays. Les autorités sont conscientes que le Burundi doit se montrer plus résolu à faire aboutir ces réformes.

9. Le Burundi a bénéficié d'une assistance technique considérable, mais ses capacités institutionnelles doivent encore être consolidées. Les donateurs, et notamment le FMI, lui ont apporté une assistance technique intensive dans de nombreux domaines ces dernières années. Cette aide a joué un rôle crucial dans une situation post-conflictuelle où le Burundi a grand besoin de renforcer ses capacités institutionnelles. Le pays tire aussi un certain nombre de leçons pour améliorer l'assistance technique. Premièrement, il est important de mettre en

adéquation l'offre d'assistance technique et les besoins réels du pays. Il est donc nécessaire d'identifier correctement les besoins d'assistance technique et de mettre en place un plan d'actions de renforcement des capacités dans chaque secteur. Ceci permettra aussi de s'approprier et de mieux coordonner l'assistance technique. Deuxièmement, pour plus d'efficacité, le gouvernement doit participer pleinement à l'évaluation de l'assistance. Troisièmement, l'assistance doit se traduire par un transfert de savoir-faire, afin de réduire dans le moyen terme la dépendance à l'assistance technique extérieure. Il s'ensuit la nécessité de mettre l'accent sur la formation et d'intégrer les capacités locales.

B. Défis à relever

10. Le Burundi est confronté à des défis considérables tant sur le plan politique qu'économique et social. Sur le plan politique, il s'agit de consolider le processus de paix et la stabilité politique. En vue d'éradiquer définitivement les séquelles d'un conflit qui vient de durer environ 15 ans et de jeter des bases solides pour un développement durable et harmonieux, le gouvernement a initié des cadres de dialogue et de concertation impliquant tous les partenaires sociopolitiques. Cette option a permis au pays de retrouver un environnement serein et propice à la restauration de la confiance entre les parties prenantes de la sphère politique nationale, notamment à travers la mise en place d'un gouvernement de l'union nationale en novembre 2007. Cette avancée sur le plan politique a été quelque peu perturbée par la réapparition de quelques cas d'insécurité suite au brusque retrait du PALIPEHUTU-FNL du Mouvement Conjoint de Vérification et de Suivi (MCVS).

11. Cependant, depuis le mois d'avril 2008, grâce à l'appui de l'Initiative Régionale et du Directoire Politique dont la mission première consistait à renforcer la médiation entre le PALIPEHUTU-FNL et le gouvernement, le dernier mouvement rebelle, le PALIPEHUTU-FNL, vient de reprendre et de poursuivre la mise en application de l'accord de cessez-le-feu. Le gouvernement est convaincu que le processus de cessation définitive des hostilités amorcé, permettra la réinstauration de la sécurité sur tout le territoire national et partant la reprise effective de l'activité économique et la lutte contre la pauvreté.

12. Sur le plan économique et social, il s'agit de réaliser une croissance forte et durable pour faire reculer la pauvreté et progresser vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Le Burundi est l'un des pays les moins avancés du monde et le niveau de pauvreté demeure important. Par ailleurs, l'incidence du VIH/SIDA est élevée et les infrastructures sociales peu développées. Le gouvernement devra s'atteler à :

- Assurer la viabilité budgétaire afin de réduire la lourde charge de la dette.
- Ramener le taux d'inflation à un chiffre. Des progrès significatifs ont été accomplis sur le plan de la stabilisation macroéconomique, mais beaucoup reste à faire pour maîtriser l'inflation surtout dans le contexte international caractérisé par les prix élevés du pétrole et des produits alimentaires.

- Renforcer les capacités institutionnelles et la bonne gouvernance. Les réformes structurelles demeurent essentielles pour rehausser la croissance et faire reculer la pauvreté. Le renforcement des capacités institutionnelles et l'amélioration de la gouvernance seront primordiaux à cet égard.
- Progresser dans l'intégration régionale. L'appartenance à la CAE ouvrira au Burundi des débouchés économiques élargis. Toutefois, le pays a encore beaucoup à faire pour développer une stratégie globale, mettre en œuvre les réformes institutionnelles indispensables et négocier avec le secrétariat de la CAE les modalités de sa mise en conformité avec les conditions posées par la Communauté. Pour ce faire, une assistance technique et financière de la part des donateurs est indispensable et urgente.
- Renforcer les infrastructures économiques pour encourager l'investissement productif. Une attention particulière devra être accordée aux conditions d'amélioration de la production des cultures vivrières afin d'assurer l'autosuffisance alimentaire dans une première phase et de dégager à terme des surplus d'exportation. Le gouvernement recherchera avec ses partenaires techniques et financiers les moyens pour améliorer les infrastructures hydrauliques notamment par l'extension du système d'irrigation dans la plaine de l'Imbo.

III. CADRE DE POLITIQUE ET OBJECTIFS DU NOUVEAU PROGRAMME FRPC

A. Objectifs du nouveau programme FRPC

13. Le nouvel accord FRPC visera à consolider la stabilité macroéconomique, réduire davantage la lourde charge de la dette, et aider le gouvernement burundais à poursuivre la mise en œuvre du CSLP. Il viendra aussi appuyer les efforts du gouvernement pour obtenir un allègement de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée et de l'Initiative d'Allègement des Dettes envers les Multilatéraux (IADM).
14. Sur cette base, le nouveau programme FRPC visera à réaliser les objectifs suivants en trois ans :
 - Ramener l'inflation à un taux d'un chiffre. Une banque centrale indépendante, avec pour mission première la stabilité des prix, sera essentielle à cette fin. En outre, une meilleure coordination des politiques budgétaire et monétaire sera également indispensable, en particulier dans cette période de montée des pressions inflationnistes.
 - Améliorer la composition des dépenses publiques au profit des secteurs prioritaires, tout en préservant la viabilité budgétaire. A cette fin, il sera nécessaire de maîtriser la masse salariale. Les autorités devront aussi s'abstenir de contracter des emprunts non concessionnels, le seuil de concessionnalité imposant un élément de don de 50 pour cent au minimum dans le cadre du nouvel accord FRPC.

- Renforcer la Gestion des Finances Publiques (GFP). Le nouvel accord n'envisage pas le lancement de nouvelles grandes initiatives en matière de GFP, étant donné que les engagements déjà pris dans le cadre de l'accord FRPC précédent doivent être pleinement mis en œuvre. Le programme visera donc à stabiliser le système de GFP existant en s'attachant à deux initiatives en cours : (1) l'adoption et la mise en œuvre progressive de la nouvelle loi organique des finances publiques ; et (2) la consolidation d'un compte unique du Trésor et d'un plan efficace de la gestion de la trésorerie.
- Renforcer les systèmes de contrôle interne de la banque centrale. L'accent sera mis sur l'adoption par le Parlement du projet de loi sur la banque centrale, conformément aux recommandations du FMI ; et sur la mise en œuvre des quelques mesures de sauvegarde financières identifiées par le récent rapport d'évaluation des sauvegardes pour renforcer les contrôles internes et les systèmes de gestion des risques.

15. Sous réserve que la situation de la sécurité publique continue de s'améliorer, les objectifs macroéconomiques sont les suivants pour la période de la FRPC : 1) la croissance du PIB devrait s'élever en moyenne à 5 % à moyen terme, au lieu d'une moyenne de 3,6 % en 2004–2007 ; 2) l'inflation ralentirait pour tomber à 6 % environ en 2011 ; et 3) les réserves officielles brutes se stabiliseraient aux alentours de 3 mois d'importations.

16. Les taux de croissance projetés sont similaires à ceux observés dans d'autres pays sortant d'un conflit et reposent sur trois grands facteurs : 1) la poursuite de l'élimination des grandes distorsions économiques, notamment dans l'agriculture, ce qui stimulera la productivité totale des facteurs ; 2) une augmentation substantielle de l'investissement, alimentée en grande partie par l'aide internationale et orientée largement vers la rénovation de l'infrastructure, ce qui contribuera à atténuer d'importants goulets d'étranglement de l'offre ; et 3) de nouveaux progrès de libéralisation et d'intégration des échanges commerciaux, ce qui aidera à diversifier l'économie, stimulera la concurrence, et relancera l'investissement.

B. Politique budgétaire

17. L'impératif de viabilité budgétaire constituera le point d'ancrage de l'assainissement des finances publiques à moyen terme. Il importera donc de maintenir une orientation budgétaire prudente en recourant surtout à des dons et à des prêts hautement concessionnels pour éviter d'enclencher une dynamique de surendettement tant extérieur que domestique. Dans le même temps, le gouvernement continuera de mobiliser les ressources intérieures, avec pour objectif d'augmenter graduellement les recettes de l'Etat à environ 19.2% du PIB au plus tard en 2011, grâce à une réforme de l'administration des recettes et de la politique fiscale.

18. La politique budgétaire sera appuyée par la mise en place rigoureuse d'un plan de trésorerie mensuel. Dans ce cadre, toutes les dépenses budgétaires devront être soumises à

l'autorisation préalable du Ministre en charge des Finances et exécutées en tenant compte strictement des recettes disponibles. Une instruction ferme devra être donnée aux banques commerciales de reverser les recettes de l'État au compte du trésor à la banque centrale dans un délai de 48 à 72 heures, sous peine de pénalités. Une enveloppe mensuelle budgétaire pour chaque ministère doit être définie dès le mois de juin 2008 avec une hiérarchisation stricte des dépenses. Pour sauvegarder les dépenses prioritaires, le gouvernement identifiera à priori des dépenses non prioritaires qui seront coupées en cas de baisse des recettes ou du financement.

19. Un objectif central de la politique budgétaire est d'améliorer la composition des dépenses en faveur des secteurs sociaux et de la croissance économique. À 10,8 % du PIB en 2007, la masse salariale de l'État est moins élevée que la moyenne des petits pays de l'Afrique sub-saharienne (12,1 % du PIB). Ce niveau élevé de la masse salariale est fortement influencé par la part de la masse salariale des secteurs prioritaires —Éducation, Santé, Agriculture, et Justice — qui est environ de 50%. Vu l'importance de ces secteurs pour la lutte contre la pauvreté, il ne serait pas souhaitable de réduire encore les salaires des travailleurs de ces secteurs. Aujourd'hui, le salaire mensuel moyen par personne dans la fonction publique s'élève à moins de 75 dollars E.U. Après la baisse des salaires en termes réels au cours des dernières années, le gouvernement cherchera à trouver avec les partenaires sociaux un accord de retour progressif à des niveaux des salaires appropriés qui soient viables dans le cadre budgétaire. Le gouvernement s'efforcera d'éviter les revalorisations de salaires non budgétisées qui ont récemment perturbé la conduite de la politique budgétaire.

20. Pour maîtriser les salaires, le gouvernement s'inspirera des conclusions du rapport (fait conjointement par la Banque mondiale et le Gouvernement du Burundi) sur la gestion des dépenses publiques et la responsabilité fiduciaire (PEMFAR) pour prendre les mesures suivantes : 1) geler le recrutement des fonctionnaires, sauf dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et de la justice ; 2) établir un cadre cohérent pour l'augmentation des salaires qui tient compte des ressources budgétaires de l'Etat ; 3) remplacer partiellement les retraités par de nouveaux salariés ; 4) centraliser les recrutements par le renforcement des pouvoirs de la commission de recrutement ; 5) achever le recensement des fonctionnaires civils de l'Etat (critère de réalisation au 30 Septembre 2008) ; et (6) lancer le recensement des effectifs de la police et des forces armées (repère structurel au 31 octobre 2008) et l'achever. Le recensement permettra de : 1) faciliter l'informatisation de la solde, 2) éliminer les employés fantômes ; et 3) améliorer la gestion de la masse salariale. Par ailleurs, le ministère ayant les finances dans ses attributions doit prendre en charge la gestion de la paie en récupérant la base de données y afférente au plus tard fin mars 2009 (critère de réalisation au 31 mars 2009). L'application rigoureuse de ces mesures, combinée à une croissance économique soutenue, devrait aider à ramener le ratio des salaires au PIB bien en dessous des 10 % vers la fin du programme.

21. La hausse vertigineuse des prix des produits alimentaires et du pétrole a fait dérailler les prévisions budgétaires de 2008. L'impact annuel immédiat sur le budget de ces deux

chocs est évalué à environ 1.5 % du PIB. La mauvaise saison des pluies annonce une prochaine sécheresse qui aura un impact négatif sur la sécurité alimentaire. Le gouvernement s'attend aussi à un retour massif de réfugiés en raison de l'achèvement des conflits internes et de l'instauration de la paix.

22. Pour faciliter l'ajustement à ces chocs et atténuer leur impact sur les pauvres, le gouvernement sollicite des aides budgétaires au-dessus de ce qui était prévu dans le budget initial. Des dépenses d'urgence pour des filets de sécurité sociale ciblés, identifiées pour un montant de 9 millions de dollars E.U (environ 0.8 % du PIB), pourront être rapidement exécutées si des aides budgétaires additionnelles sont apportées. Ce montant servira à la mise en place des filets de sécurité sociale et des aides ciblées aux couches les plus vulnérables et aux agriculteurs. L'apport des bailleurs de fonds est aussi sollicité pour les programmes de cantines scolaires dans les zones les plus vulnérables et de distribution des intrants agricoles au profit des petits exploitants. Pour accroître la production agricole, le gouvernement travaillera avec les bailleurs de fonds (notamment la Banque mondiale et la FAO) pour développer les infrastructures rurales, diversifier la production agricole, et améliorer la productivité agricole à travers des programmes de recherches et des systèmes d'irrigation.

23. Pour améliorer les prévisions de dépenses, le gouvernement appliquera la recommandation du PEMFAR sur l'évaluation de l'impact budgétaire de la gratuité des soins de santé pour les enfants de moins de 5 ans et les femmes pendant l'accouchement, et des frais de scolarité dans le primaire. L'assistance technique devrait être envisagée pour cette évaluation. Le gouvernement fera aussi la revue des dépenses de capital pour s'assurer que les projets prioritaires qui ont un impact positif sur la réduction de la pauvreté et la croissance soient bien pris en compte dans le budget. Dans le cadre du programme, les dépenses en capital devront découler de la liste des projets prioritaires bien identifiés.

24. Des politiques de démobilisation et de réinsertion bien conçues sont indispensables pour atteindre l'objectif d'augmentation des dépenses pro-pauvres. Au regard de l'évolution récente sur le plan sécuritaire et en tenant compte des expériences des autres pays, la politique de démobilisation doit être appliquée de manière flexible pour s'assurer que la démobilisation contribue à améliorer la sécurité du peuple burundais (en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables). Le gouvernement continuera de coopérer étroitement avec la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds pour s'assurer que cette politique soit conduite efficacement et de manière à permettre la réinsertion sociale effective des ex-combattants et à améliorer les conditions de sécurité. Avec un retour de la paix, la réduction des dépenses militaires et sécuritaires permettra de créer un peu plus d'espace budgétaire nécessaire pour accroître les dépenses de lutte contre la pauvreté sans remettre en cause la viabilité budgétaire.

C. Politique monétaire et de change

25. Le gouvernement entend poursuivre une politique monétaire prudente, laquelle est nécessaire pour fixer les attentes inflationnistes, étant donné le contexte international

26. Les réformes de la banque centrale qui visent à renforcer son indépendance devront l'aider à se focaliser sur sa mission première d'assurer la stabilité des prix. Le Burundi n'est pas encore prêt à mettre en œuvre une politique formelle de ciblage de l'inflation, mais la banque centrale peut tirer parti de l'annonce d'un objectif d'inflation et utiliser les instruments monétaires et de change existants pour absorber effectivement la liquidité en monnaie nationale et en devises. Un dosage approprié de cessions de devises et de stérilisation de la liquidité pourrait permettre d'atteindre l'objectif d'inflation tout en préservant la compétitivité extérieure et en évitant un évincement de l'investissement du secteur privé. La banque centrale réalisera une étude pour définir les instruments les plus appropriés pour atteindre son objectif d'inflation dans le contexte international actuel. Elle proposera que ceci devienne l'un des thèmes de discussion de la mission d'étude du secteur financier prévue au second semestre 2008.

27. La gestion active des réserves de change et la stérilisation des opérations en devises se poursuivront dans le contexte d'un flottement dirigé, en vue d'atteindre l'objectif d'inflation. La banque centrale devra aussi chercher à lisser l'impact monétaire de la concentration des décaissements du financement extérieur, tout en permettant au taux de change de s'apprécier si l'objectif d'actifs extérieurs nets est à portée. Au vu de la hausse généralisée des prix des produits alimentaires et du pétrole sur la plan mondial, la banque centrale reconnaît qu'une appréciation du taux de change pourrait l'aider à contenir l'inflation. En collaboration avec les experts du FMI, la banque centrale déterminera au plus vite les moyens pour accroître l'engouement des banques pour les offres de devises et les amener à proposer le juste prix, dans le cadre de la nouvelle réglementation des changes et du système actuel des enchères de devises.

D. Réformes structurelles

28. Les enseignements apportés par le dernier accord FRPC devraient informer la conception de la composante structurelle du nouvel accord FRPC. Premièrement, il est nécessaire d'être très sélectif et de rationaliser les réformes structurelles, compte tenu de la faiblesse des capacités institutionnelles. Deuxièmement, le renforcement de la GFP et des contrôles internes à la banque centrale contribuent significativement à l'amélioration de la gouvernance.

29. En étroite collaboration avec les partenaires au développement, le gouvernement est déterminé à continuer un certain nombre de réformes structurelles : la promotion de la

transparence et de la bonne gouvernance, la réforme du secteur financier, l'intégration régionale, la réforme du secteur café et la réforme du secteur pétrolier.

Promotion de la transparence et de la bonne gouvernance

Gestion des finances publiques

30. Au cours de la dernière FRPC, le gouvernement a mis en œuvre d'importantes mesures qui ont considérablement amélioré la gestion des finances publiques (Tableau 1). Le gouvernement, conscient que beaucoup reste à faire, est déterminé à apporter davantage d'améliorations à la GFP. Sur la base des différents rapports d'assistance technique existants (y compris le PEMFAR), le gouvernement mettra en œuvre une stratégie et un plan d'actions gouvernemental de réformes de la gestion des finances publiques. Les principales mesures envisagées sont axées sur une mise en œuvre progressive de la nouvelle loi organique des finances publiques, la consolidation du compte unique du Trésor, et le bon fonctionnement du plan de trésorerie de l'État. Comme mesure préalable au programme, le gouvernement soumettra le projet de loi organique des finances publiques à l'Assemblée Nationale. Les actions menées dans le domaine de la GFP seront guidées par un important référentiel de recommandations des actions d'assistance technique dont le Burundi a déjà bénéficié et seront centrées sur la consolidation du système actuel de GFP. L'envoi d'un expert résident en GFP au Burundi, financé par des bailleurs de fonds et supervisé par le FMI, contribuera à faire de nouveaux progrès dans ce domaine.

Politique fiscale

31. La réforme fiscale phare sous la nouvelle FRPC sera l'introduction de la TVA et l'adoption du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CAE le 1^{er} juillet 2009. À cet égard, le gouvernement accélérera la mise en œuvre du plan d'action convenu avec le FMI, la Banque mondiale, et les autres bailleurs de fonds. L'étude d'impact de cette réforme fiscale est terminée et le projet de Loi sur la TVA sera finalisé bientôt, après intégration des observations du FMI. L'informatisation des services des impôts, qui est un préalable à l'introduction de la TVA, sera finalisée au début de 2009.

Administration des recettes

32. Pour générer davantage de ressources internes à affecter aux dépenses de réduction de la pauvreté, le gouvernement continuera à réformer l'administration des douanes et des impôts. Au niveau de l'administration douanière, les mesures suivantes ont été adoptées : 1) la révision du code des douanes pour intégrer toutes les normes de la convention de Kyoto révisée ; 2) le renforcement de la coordination entre les douanes et les impôts à travers les échanges de données sur les contribuables ; 3) la mise en place d'une liaison informatique avec les déclarants ; 4) la mise en place d'un dispositif de contrôle à priori ; et 5) l'informatisation des services douaniers.

33. Au niveau de l'administration des impôts, deux initiatives majeures pour élargir l'assiette fiscale ont été lancées. Il s'agit du recensement de tous les contribuables, y compris dans le secteur informel, et de la collecte de l'impôt sur les rémunérations du personnel local des agences internationales.

34. La création en janvier 2009 de l'Office des Recettes est une réforme majeure qui contribuera à moyen terme à l'amélioration des recettes de l'État. En s'inspirant de l'expérience des autres pays de la sous-région, cet office réduira la corruption et améliorera les incitations aux fonctionnaires des impôts et de la douane. A cet effet, le gouvernement sollicite un appui technique et financier de ses partenaires au développement.

Promotion de la gouvernance

35. Le gouvernement est conscient que l'amélioration de la gouvernance est essentielle pour attirer l'investissement privé et l'appui des bailleurs de fonds. Les réformes de la GFP et de la banque centrale évoquées ci-avant seront déterminantes à cet égard. En outre, la résolution des dossiers de détournement de fonds publics en instance est cruciale pour rétablir la crédibilité des politiques publiques vis-à-vis des bailleurs de fonds et des investisseurs. L'environnement juridique et réglementaire de l'économie sera amélioré par l'adoption du nouveau code des investissements, qui est conforme aux pratiques internationales en la matière. Le gouvernement a commandé à l'Institut de la Banque mondiale une enquête sur la corruption au Burundi qui lui permettra de mettre en place une stratégie de lutte contre la corruption.

36. Le gouvernement a progressé dans la résolution des questions de gouvernance liées à INTERPETROL. Le gouvernement a directement entamé des procédures judiciaires pour recouvrer les montants qui auraient été payés indûment. Un montant de 6 milliards de Fbu a été pris en garantie. De même, les titres de 25 propriétés appartenant à INTERPETROL ont été mis sous séquestre. Les autorités s'engagent à poursuivre les procédures judiciaires liées à cette affaire. En accord avec les lois du Burundi, les 6 milliards de Fbu et les titres de 25 propriétés appartenant à INTERPETROL sous séquestre resteront en place jusqu'à ce qu'une décision judiciaire soit prise au sujet de l'affaire liée à INTERPETROL (critère de réalisation continu). Le gouvernement a également accéléré le renforcement de la gestion des finances publiques et lancé un audit externe indépendant des dettes croisées du secteur pétrolier avec l'Etat. Cet audit a été réalisé avec l'appui de la Banque mondiale. Il ressort des conclusions de l'audit que le secteur pétrolier doit environ 38 millions de dollars EU (3,8 % du PIB) à l'Etat burundais, dont 30 millions (3,0 % du PIB) par la société INTERPETROL. Les conclusions du rapport d'audit ont été rendues publiques au mois de juin 2008 (action préalable) et le gouvernement prendra des dispositions pour proposer des accords de remboursement avec toutes les sociétés concernées. Faisant suite au rapport d'audit sur l'utilisation des fonds PPTE, le gouvernement adoptera un plan d'actions bientôt pour corriger les faiblesses identifiées.

Secteur financier

37. La réforme de la banque centrale sera axée sur le renforcement de son indépendance et l'amélioration de sa gouvernance. Le gouvernement travaille en collaboration avec le Parlement pour le vote d'une nouvelle loi portant Statuts de la banque centrale qui consacre ces objectifs. La banque centrale a, par ailleurs, amorcé la mise en œuvre de mesures visant à renforcer son système de contrôles internes et de gestion des risques, suivant les recommandations du récent rapport d'évaluation des sauvegardes financières rédigé par les services du FMI. Enfin, pour renforcer le secteur financier, la banque centrale continuera au besoin, à prendre des mesures pour restructurer certaines banques et développer davantage les marchés monétaire et de change. Des actions seront aussi entreprises pour la mise en œuvre des recommandations de l'assistance technique sur la supervision bancaire.

Intégration régionale et commerciale

38. Les progrès en matière d'intégration commerciale sont cruciaux pour atteindre les objectifs de croissance à moyen terme, et le Burundi devra tirer un bénéfice considérable de son adhésion à la CAE. Le défi est toutefois d'orienter les politiques mises en œuvre par le Burundi en tenant compte des engagements vis-à-vis de la CAE, et plus particulièrement de leur impact sur les recettes publiques. Dans ce contexte, pour coordonner les efforts déployés par le gouvernement et faciliter le processus de décisions, un comité interministériel sera mis en place. Il aura également pour mission d'actualiser la stratégie nationale et faciliter le processus de prise de décision pour permettre au Burundi d'en tirer les profits escomptés tout en réduisant au minimum les coûts transitoires. Le gouvernement est heureux de constater que les partenaires au développement, notamment la Banque mondiale et l'Union européenne, sont disposés à apporter une assistance financière et technique au Burundi pour favoriser son intégration régionale.

Réforme du secteur café

39. Les réformes de la filière café revêtent une grande importance macroéconomique. Cette filière constitue la principale source de revenu pour près de 800.000 foyers burundais et le café représente environ la moitié du total des exportations du Burundi. Le gouvernement entend arrêter d'ici fin 2008 une stratégie pour la filière café, établie en collaboration avec la Banque Mondiale.

Réforme du secteur pétrolier

40. L'approvisionnement adéquat du marché burundais en produits pétroliers et la mise en place d'un mécanisme automatique de fixation des prix pétroliers revêtent une importance capitale compte tenu de leur impact significatif sur le plan budgétaire, macroéconomique et social. Pour éviter de fréquentes ruptures d'approvisionnement et de soudaines flambées des prix des produits pétroliers sur le marché intérieur, le gouvernement a d'ores et déjà commencé à appliquer un ajustement des prix, basé sur une formule convenue avec les

principales parties prenantes. Cette politique suppose néanmoins qu'un solide dispositif de protection sociale accompagne la mise en place du mécanisme d'ajustement automatique des prix. La Banque mondiale est disposée à financer une étude à cet effet. Le rapport final de cette étude sera discuté entre le gouvernement, les partenaires au développement et tous les autres acteurs du secteur pétrolier.

E. Financement extérieur

41. Le gouvernement veillera à ce que toutes ses obligations extérieures soient réglées à l'échéance. Le ministère en charge des finances a commencé à établir des rapports mensuels sur la situation de la dette publique qui donnent un aperçu détaillé des obligations à échoir. Ces rapports dont la publication régulière sur une base mensuelle sera poursuivie (déclencheur du point d'achèvement de l'initiative PPTE) seront donc un facteur de renforcement de la gestion de la dette du Burundi.

42. Le Burundi recherchera exclusivement des financements externes concessionnels. Le gouvernement s'abstiendra de contracter des prêts externes non concessionnels et veillera à ce que tous les prêts contractés comportent un élément de don de 50 % au moins. Le gouvernement redoublera d'efforts pour obtenir l'allègement de sa dette au titre des initiatives PPTE et IADM le plus tôt possible et poursuivra les négociations avec ses créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris afin d'obtenir de leur part un allègement de dette à des conditions comparables.

43. Un comité *ad hoc* de haut niveau présidé par le second Vice-Président, se réunit régulièrement pour faire le point sur la progression vers les différents déclencheurs pour le point d'achèvement de l'Initiative PPTE et proposer les mesures appropriées à cet effet. Pour le moment, la plupart des déclencheurs du point d'achèvement ont été respectés et le gouvernement s'emploie à ce que les autres déclencheurs soient activés au plus tôt. En étroite collaboration avec la Banque mondiale et le FMI, le gouvernement s'emploie déjà à redéfinir les déclencheurs sur le secteur du café et la démobilisation.

F. Amélioration des statistiques économiques

44. L'appareil statistique burundais a besoin d'être considérablement renforcé pour devenir un outil de développement fiable. Le gouvernement travaille à l'élaboration d'une stratégie nationale de développement des statistiques qui devrait entrer en application en 2009. Le Burundi a adhéré au SGDD et un plan d'actions sera adopté en concertation avec le Département statistique du FMI pour la production des métadonnées nécessaires. Une bonne coordination de ces initiatives avec les actions du projet PAGE (financé par la Banque Mondiale) sera primordiale. Un nouveau cadre de comptabilité nationale est à l'étude et la série complète de données pour la nouvelle année de référence, 2005, est déjà disponible. Les travaux relatifs à l'amélioration de l'indice des prix à la consommation — notamment par son extension aux provinces — se poursuivent et seront achevés d'ici fin 2008.

G. Assistance technique et coordination des partenaires au développement

45. Le Burundi a d'importants besoins en assistance technique. Les autorités entendent rester en étroite collaboration avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour renforcer les capacités administratives des institutions burundaises. Le maintien de l'assistance technique du FMI, notamment par le biais de l'AFRITAC, reste crucial en matière de politique et d'administration fiscale, de gestion des dépenses publiques, de politique monétaire et de change, de supervision bancaire et de statistiques économiques.

46. La coordination des partenaires au développement (PD) s'avère primordial, étant donné qu'ils financent une part importante des dépenses budgétaires. Le gouvernement a intensifié ses efforts pour mettre en place un cadre institutionnel de coordination de l'aide, à savoir le Comité National de Coordination des Aides (CNCA). Cette initiative bénéficie du support financier des partenaires au développement. Le CNCA peut contribuer à :

- Organiser le travail entre le gouvernement et les PD au niveau sectoriel, en s'appuyant sur un chef de file pour chaque secteur parmi les PD. Une grande priorité doit être accordée à la création des groupes sectoriels, comme prévu dans l'organigramme du CNCA.
- Centraliser la coordination de l'aide dans une seule agence, ce qui facilitera la coordination et la prise de décisions au niveau du gouvernement.
- Suivre le déboursement de l'aide et l'exécution des projets, en étroite collaboration avec le ministre en charge des finances, pour s'assurer que le budget incorpore toute l'aide des PD.

H. Suivi du programme

47. Le gouvernement appliquera les mesures figurant au tableau 2 avant l'examen par le Conseil d'Administration du FMI de la demande du Burundi visant à conclure un accord triennal au titre de la FRPC.

48. La mise en œuvre du programme sur la première année d'application de l'accord FRPC sera suivie à l'aide de revues semestrielles ; des critères de réalisation (fin septembre 2008 et fin mars 2009), des indicateurs de réalisation (fin juin et fin décembre 2008) comme le précise le tableau 3; et des critères de réalisation et d'indicateurs structurels figurant dans le tableau 4. Les informations à communiquer au FMI, ainsi que les définitions des variables pertinentes sont énoncées dans le Protocole d'Accord Technique ci-joint. La mise en œuvre du programme, la réalisation des objectifs y afférents et l'observation des critères de réalisation seront examinées dans le cadre de deux revues semestrielles. Les autorités sont en outre prêtes à adopter, en consultation avec les services du FMI, toute nouvelle mesure financière ou structurelle qui serait nécessaire à la réussite du programme.

49. Pour renforcer le suivi du programme, le gouvernement vise à redynamiser le comité interministériel qui sera assisté par le secrétariat permanent des réformes économiques et sociales (S/P-REFES).

Tableau 1. République du Burundi : Tableau de synthèse des principales actions achevées dans le domaine de la gestion des finances publiques (2005–2008)

Domaines/actions	Date de réalisation	Impact
Cadre législatif et règlementaire Adoption par le conseil des ministres du projet de la Loi organique relative aux finances publiques	Mars 2008	Transparence, responsabilisation,
Douanes <ul style="list-style-type: none"> • Promulgation du Code des douanes • Signature de l'Ordonnance ministérielle d'application du Code • Introduction amorcée du système informatique SYDONIA++ • Utilisation effective du Numéro identifiant fiscal 	Janvier 2007 Janvier 2008 2006 2006	Transparence des règles Clarté et transparence des informations sur les contribuables
Impôts Mise en place d'un système fiable et informatisé du Numéro identifiant fiscal	2006	Transparence des informations sur les contribuables
Marchés publics Promulgation du Code des marchés publics	Février 2008	Concurrence, meilleure séparation des rôles (passation, contrôle, etc.)
Classifications <ul style="list-style-type: none"> • Décret portant Plan budgétaire et comptable (classifications administrative, économique, et fonctionnelle, et mélange de code de financement et code d'activité) • Révision progressive de la classification économique harmonisée 	2005 2007, 2008	Lisibilité Sincérité
Préparation et présentation du budget <ul style="list-style-type: none"> • Décret portant contenu de la lettre de cadrage-plafond indicatif et calendrier budgétaire • Présentation consolidée du budget ordinaire (BO) et du budget extraordinaire d'investissement (BEI) par ministères 	Mai 2008 Budget 2008 (partiellement réalisé)	Meilleure formulation des priorités publiques Lisibilité
Exécution et suivi de l'exécution du budget <ul style="list-style-type: none"> • Signature de l'ordonnance fixant la liste des dépenses à effectuer sans ordonnancement préalable • Mise en place d'un Comité national indépendant de suivi des fonds PPTE Introduction amorcée d'un système intégré de gestion des finances publiques	2007 Juin 2007 2006	Transparence, responsabilité Programmation Traçabilité
Gestion de la dette Mise en place du logiciel SYGADE (système de	2007	Transparence

Domaines/actions	Date de réalisation	Impact
gestion automatisée de la dette extérieure)		
<p>Gestion de la trésorerie</p> <p>Rationalisation des comptes bancaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • fusion de compte BO et du compte BEI à la BRB • suppression de 7 sous-comptes PPTE des ministères • Transfert de la gestion du compte PPTE au Caissier de l'État • Fermeture de 80 comptes ministériels et de 7 autres <p>Mise en place d'un bureau « Gestion de la trésorerie »</p> <p>Production d'un plan de trésorerie</p>	<p>2007</p> <p>Octobre 2007</p> <p>Octobre 2007</p> <p>2007</p> <p>Oct.-déc. 2007</p> <p>2007</p>	<p>Consolidation des disponibilités de trésorerie, recours limité aux avances de la BRB</p> <p>Suivi Régulation de la dépense, maîtrise des emprunts</p>
<p>Comptabilité publique en partie double</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production de la balance de clôture des comptes de 2006 <p>Production de la balance de clôture des comptes de 2007, incluant quelques soldes d'ouverture</p> <p>Contrôle et audit</p> <ul style="list-style-type: none"> • Audit des comptes de l'exercice 2006 par la Cour des comptes • Audit indépendant de l'utilisation des fonds PPTE pour 2005-2007 • Mise en place d'une Cellule d'inspection et Contrôle interne au MdF • Mise en place de l'Inspection générale de l'État <p>Mise en place de la Cour des comptes à travers une loi de 2004</p>	<p>Avril 2007</p> <p>Mai 2008</p> <p>2007</p> <p>Mai 2008</p> <p>2007</p> <p>2007</p> <p>2006</p>	<p>Appréciation des résultats financiers (restes à payer)</p> <p>Transparence</p> <p>Transparence</p> <p>Efficacité</p> <p>Efficacité</p> <p>Efficacité</p>

Tableau 2. République du Burundi : Mesures préalables à l'examen de la demande d'accord triennal FRPC par le Conseil d'administration

Mesures	État d'avancement	Fondement macroéconomique
Gestion des finances publiques		
Soumission à l'Assemblée Nationale du projet de Loi Organique des Finances Publiques.	Fait (juin 2008)	Le nouveau Projet de Loi Organique des Finances Publiques prend en compte les principes modernes de fiscalité et de transparence, et spécifie les concepts, principes et responsabilités applicables aux agents du Trésor.
Banque centrale – mesures de sauvegarde		
Soumission à l'Assemblée Nationale du projet de loi portant statuts de la BRB ainsi que des recommandations faites par les services du FMI en janvier 2008 en vue de son amélioration.	Fait (juin 2008)	Renforcer l'indépendance et la responsabilité de la BRB, conformément aux meilleures pratiques internationales.
Comme prévu dans le rapport d'évaluation des sauvegardes en date du 10 juin 2008 (para. 38-39), approbation par la BRB de nouveaux contrôles internes visant à :		
a) mettre en place un contrôle plus strict des signataires autorisés pour les décaissements et transferts, en prévoyant des signataires additionnels lorsque le risque et la valeur des transactions augmentent;	Fait (juin 2008)	Améliorer les mesures de sauvegarde en vigueur à la banque centrale.
b) recruter un auditeur international pour effectuer des audits spéciaux des contrôles sur les décaissements et transferts intérieurs importants au profit de l'État ou de ses créanciers.	Fait (juin 2008)	Améliorer les mesures de sauvegarde en vigueur à la banque centrale.
Gouvernance		
Publication du rapport d'audit sur les dettes croisées entre l'État et le secteur pétrolier	Fait (juin 2008)	Améliorer la gouvernance et la transparence

Tableau 3. République du Burundi — Critères de réalisation quantitatifs et repères indicatifs du FRPC, 2008-2009

Critères de réalisation	2007				2008				2009	
	Est. Prel.	Mars	Juin ¹		Sep.	Déc.	Mars	Prog.	Prog.	Prog.
			Est. Prel.	Prog.						
Avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher; en millions de dollars EU) ²	67.5	57.8	67.4	15.9	16.9	15.4				
Avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond) ²	49.4	50.2	51.6	124.9	117.1	126.7				
Financement intérieur net de l'Etat (plafond) ²	8.5	19.3	37.3	21.6	13.2	36.5				
Arriérés de paiements extérieurs de l'Etat (plafond; en millions de dollars E.U) ³	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
Dettes extérieures à court terme de l'Etat (plafond; en millions de dollars EU) ³	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'Etat ou la BRB (plafond; cumulatifs depuis le début de l'année civile, en millions de dollars EU) ³	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
Repères indicatifs										
Masse salariale de l'Etat (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile)	114.0	34.2	70.3	106.3	141.2	38.9				
Accumulation des arriérés budgétaires intérieurs nets durant la période	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
Ajusteurs										
Assistance financière extérieure hors projets (cumulé depuis le début de l'année en millions de dollars EU)	88.5	2.4	13.7	84.3	105.3	8.0				
dont:										
Union Européenne	23.6	0.0	10.3	10.3	20.6	0.0				
Banque Mondiale	25.0	1.4	1.4	31.4	31.4	0.0				
BAD	0.0	0.0	0.0	5.9	15.7	0.0				
France	3.0	0.0	0.0	2.9	2.9	0.0				
Belgique	0.0	0.0	0.0	5.9	5.9	0.0				
Pays-Bas	23.0	0.0	0.0	13.1	13.1	0.0				
Norvège	10.0	0.0	0.0	11.8	11.8	8.0				
Allègements de la dette sur les échéances courantes (hors PPTe)	4.0	1.0	2.0	3.0	4.0	0.0				
Taux de change										
FBu/dollar EU - taux de change sous le programme (fin de trimestre)	1,120	1,179	1,160	1,140	1,120	1,118				
FBu/dollar EU - taux de change (moyenne du dernier trimestre)	1,087	1,160	1,169	1,150	1,130	1,119				
Dollar EU/euro (fin de trimestre)	1.47	1.58	1.47	1.47	1.47	1.48				
Dollar EU/DTS (fin de trimestre)	1.58	1.64	1.50	1.50	1.51	1.51				

¹ Repères indicatifs

² Le plafond et le plancher seront ajustés comme indiqué dans le PAT.

³ Critère continu.

Tableau 4. République du Burundi : Critères de réalisation et repères structurels au titre de l'accord FRPC

Mesures	Date	Type de condition	Fondement macroéconomique
Gestion des finances publiques			
Achèvement du recensement des fonctionnaires civils de l'État.	30 septembre 2008	Critère de réalisation	Renforcer la gestion de la masse salariale en unifiant la gestion des données sur les traitements et en mettant fin au phénomène des fonctionnaires fantômes.
Lancement du recensement des effectifs de la police et des forces armées.	31 octobre 2008	Repère structurel	
Reprise de la gestion de la paye par le Ministère en charge des finances via la prise en charge de la base de données y afférente.	31 mars 2009	Critère de réalisation	
Administration des recettes et politique fiscale			
Approbation, par le Conseil des ministres, d'un plan d'actions visant à remplacer l'impôt sur les transactions par la TVA	30 juillet 2008	Repère structurel	Recouvrer l'impôt d'une façon plus efficiente et compenser les pertes potentielles de recettes douanières dues à l'adhésion à la CAE.
Elimination de toutes les exonérations de fiscalité indirecte et maintien des délais limites sur les exonérations prévues au code des investissements.	30 septembre 2008	Repère structurel	Redresser les finances publiques en diminuant les exonérations fiscales et en renforçant les contrôles sur les exemptions prévues dans le code de l'investissement.
Gouvernance			
En accord avec les lois du Burundi, la garantie de 6 milliards de FBu et les titres relatifs à 25 propriétés appartenant à Interpetrol sous séquestre resteront en place jusqu'à ce qu'une décision judiciaire soit prise au sujet d'Interpetrol.	Continu	Critère de réalisation	Améliorer la gouvernance

ANNEXE I—ATTACHEMENT II

PROTOCOLE D' ACCORD TECHNIQUE

1. Le présent protocole d'accord technique fait état des accords sur le suivi de l'application du Programme appuyé par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) du Fonds Monétaire International (FMI). Il fixe les définitions des variables du programme destinées au suivi de la mise en œuvre du programme et des obligations de communication du gouvernement du Burundi et de la Banque de la République du Burundi (BRB). Il définit les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les ajustements applicables.

A. OBJECTIFS QUANTITATIFS DU PROGRAMME

Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs

2. Les critères de réalisation quantitatifs du programme énoncés au tableau 3 du MPEF sont comme suit :
 - avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher);
 - avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond);
 - financement intérieur net de l'État (plafond);
 - arriérés des paiements extérieurs de l'État (plafond; critère continu);
 - encours de la dette extérieure à court terme (échéances inférieures à un an) de l'État et de la BRB (plafond; critère continu); et
 - nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels à moyen et à long terme contractés ou garantis par l'État ou la BRB (plafond; critère continu).

Les objectifs trimestriels des variables ci-dessus pour juin et décembre 2008 sont indicatifs.

3. Les objectifs quantitatifs indicatifs du programme énoncés au tableau 3 du MPEF sont les suivants :
 - Masse salariale de l'État (plafond);
 - Accumulation nette des arriérés de paiement intérieurs (plafond).

Définitions et calculs

4. Les **avoirs extérieurs nets de la BRB** sont définis comme étant la différence entre i) les réserves officielles brutes (valorisées aux prix du marché) et autres créances; et ii) les engagements en devises envers des entités non résidentes (y compris l'utilisation des

ressources du FMI mais non compris la contrepartie des allocations de DTS). Les **réserves officielles brutes de la BRB** sont définies comme étant les avoirs extérieurs liquides dont peut disposer librement la banque centrale.

5. Les **avoirs intérieurs nets de la BRB** sont définis comme étant la différence entre (i) la base monétaire, qui comprend la circulation fiduciaire, les réserves des banques commerciales et les autres dépôts détenus à la BRB, et (ii) les avoirs extérieurs nets de la BRB.

Ajustement en fonction des changements des coefficients de réserves obligatoires

6. Le plafond sur les avoirs intérieurs nets de la BRB sera ajusté symétriquement pour tout changement du coefficient de réserves obligatoires sur les dépôts dans les banques commerciales par le montant du nouveau coefficient moins celui prévu au programme, multiplié par les dépôts des banques soumis aux réserves obligatoires. Le taux prévu au programme est l'actuel de 3 %.
7. **Le financement intérieur net de l'État** est défini comme étant la variation des encours i) des prêts, avances et autres crédits à l'État de la BRB et de toutes les banques commerciales du Burundi, ii) du stock de tous les titres d'État libellés en francs Burundi, détenus par des entités non bancaires, y compris des non-résidents; moins iii) les dépôts de l'État détenus par BRB et dans des banques commerciales burundaises. La partie de l'État concernée est l'administration centrale et toutes les autres caisses ou opérations spéciales qui font partie du processus budgétaire ou ont une incidence sur la position financière de l'État.
8. L'encours des **arriérés de paiement extérieurs** aux fins du suivi du programme est défini comme étant le montant en fin de période du service de la dette extérieure inscrit à l'échéancier et non payé, y compris les intérêts contractuels et moratoires, pour lesquels aucun accord d'apurement n'a été conclu ou dont les arriérés ne sont pas rééchelonnables. Les arriérés pour lesquels un échéancier d'apurement a été convenu avec le créancier ou qui sont soumis à un rééchelonnement ou à une restructuration ne sont pas considérés comme des arriérés aux fins du suivi du programme. Les montants exigibles du service de la dette relevant de ce type d'accord mais qui n'auraient pas été payés seraient considérés comme des arriérés dans le cadre du programme.
9. Le programme prévoit un plafond sur les **nouveaux prêts extérieurs non concessionnels** contractés ou garantis par l'État ou la BRB. Ce critère de réalisation s'applique aux nouveaux prêts extérieurs non concessionnels (comme spécifié ci-dessous) contractés ou garantis par le gouvernement central, les collectivités locales ou la BRB assortis d'une échéance initiale d'un an ou plus d'un an, y compris les obligations contractées ou garanties dont la contrevaletur n'a pas été reçue. Le terme «dette» s'entend selon la définition qui figure dans la décision n° 12274-(00/85) du 24 août 2000 du Conseil

d'administration. Tout rééchelonnement ou restructuration de dette est exclu du critère. Le leasing financier et autres instruments donnant lieu à des engagements extérieurs non concessionnels, équivalent à des passifs éventuels ou non, y sont inclus. La définition des prêts concessionnels s'appliquera à la détermination du degré de concessionnalité de ces obligations. La dette concessionnelle se définit comme ayant un élément don de 50 % ou plus. Les frais d'administration liés au prêt devront être aussi prises en compte pour déterminer l'élément don du prêt. Pour les prêts à échéance de 15 ans et plus, la moyenne sur dix ans des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) publiés par l'OCDE sera utilisée comme taux d'actualisation pour déterminer le degré de concessionnalité. Pour les prêts assortis d'une échéance inférieure à 15 ans, la moyenne sur six mois des TICR sera utilisée comme taux d'actualisation pour déterminer le degré de concessionnalité. Les marges suivantes seront ajoutées aux moyennes sur 10 ans et sur six mois des TICR : 0,75 % pour une durée d'amortissement de moins que 15 ans; 1 % de 15 à 19 ans; 1,15 % de 20 à 29 ans; et 1,25 % pour les échéances égales ou supérieures à 30 ans. La définition du critère de réalisation exclut l'utilisation des ressources du FMI ainsi que tout titre du Trésor libellé en francs Burundi détenu par des non résidents.

10. **L'encours de la dette extérieure à court terme**, à échéance inférieure à un an, de l'administration centrale doit demeurer nul dans le cadre du programme. Les crédits courants à l'importation sont exclus de ce plafond. Les prêts dont l'échéance initiale, visée dans le contrat initial, est égale ou supérieure à un an sont considérés comme des prêts à moyen ou à long terme. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette, telle que définie au point 9 des Directives relatives aux critères de réalisation applicables à la dette extérieure, adoptées le 24 août 2000, mais aussi aux engagements contractés ou garantis dont la contre-valeur n'a pas été reçue (y compris le crédit-bail). Ce critère de réalisation exclut les accords de rééchelonnement, les prêts du FMI et tout titre du Trésor libellé en francs Burundi détenu par des non résidents.
11. La **masse salariale de l'État** est définie comme étant le total, sur base engagements, des traitements des agents permanents et contractuels de la fonction publique, la police nationale et les militaires, toutes indemnités et primes incluses.
12. **L'accumulation nette des arriérés de paiement intérieurs** est mesurée par le cumul des ordonnancements non-exécutés après plus de 60 jours.

Ajustement pour l'aide financière extérieure

13. Le programme prévoit des ajustements qui autorisent l'utilisation des plus-values d'aide financière (jusqu'à un plafond) et la compensation des moins-values par le crédit intérieur (jusqu'à un plafond).
14. Toute plus-value de financement extérieur (jusqu'à hauteur de 60 millions de dollars EU) pourra être utilisé pour les dépenses prioritaires telles que définies dans le DSRP. Le

plancher de l'encours des avoirs extérieurs nets de la banque centrale sera ajusté à la hausse, et les plafonds de l'encours des avoirs intérieurs nets de la banque centrale et du financement intérieur net de l'État seront ajustés à la baisse à concurrence de 100% du montant d'excédent de financement au-delà de 60 millions de dollars EU.

15. En cas de moins-value de financement extérieur, le plancher de l'encours des avoirs extérieurs nets de la banque centrale sera ajusté à la baisse, et les plafonds de l'encours des avoirs intérieurs nets de la banque centrale et du financement intérieur net de l'État seront ajustés à la hausse jusqu'à hauteur d'un maximum de 60 millions de dollars EU. L'aide financière extérieure sera convertie en francs Burundi au taux de change francs Burundi/dollar EU prévu au programme.
16. L'aide financière extérieure (exprimée en dollars EU) est définie comme comprenant les éléments suivants : (i) prêts non liés aux projets et dons d'aide budgétaire (y compris les paiements effectués par l'intermédiaire du fonds de fiducie multi-donateurs géré par la Banque Mondiale aux fins du service courant de la dette envers les créanciers multilatéraux); (ii) allègement de la dette sur les échéances inférieures à un an; moins (iii) paiements comptant au titre des opérations d'apurement des arriérés extérieurs. Les décaissements des donateurs sur des comptes bloqués pour l'apurement des arriérés ne sont pas compris dans l'aide extérieure aux fins du suivi du programme.

B. Informations à communiquer aux services du FMI

17. Afin de faciliter le suivi de la mise en œuvre du programme, les autorités prépareront chaque mois, dans les six semaines suivant la fin du mois, un rapport mensuel sur l'état d'exécution du programme qui sera communiqué au département Afrique du FMI.
18. Les données hebdomadaires suivantes:
 - les opérations du marché d'enchères de devises (MED);
 - le bilan de la BRB (situation hebdomadaire) (BRB, Service des études),
19. Les données mensuelles suivantes avec un délai maximum de 6 semaines.
 - Un tableau de bord contenant les données hebdomadaires et mensuelles les plus récentes sur les principaux indicateurs financiers (REFES);
 - le tableau des flux de trésorerie en devises (BRB, Service des opérations bancaires avec l'étranger);
 - la situation monétaire, avec ventilation de la banque centrale et des banques commerciales (BRB, Services des études);

- données sur le taux de change mensuel (marchés officiel et parallèle, en fin de mois et en moyenne sur le mois) (BRB, Services des études);
- une ventilation détaillée des recettes publiques (ministère chargé des finances);
- une ventilation détaillée des dépenses publiques, sur la base des engagements, y compris des dépenses pro-pauvres (ministère chargé des finances);
- une ventilation détaillée du service de la dette publique intérieure et extérieure, comprenant les montants exigibles et payés, en intérêts et en principal, ainsi que le détail par créancier et toute accumulation d'arriérés au titre de la dette intérieure ou extérieure (ministère chargé des finances);
- une ventilation détaillée de l'encours des arriérés de paiement intérieurs de l'exercice encours (ministère chargé des finances);
- le montant d'emprunts nouveaux contractés ou garantis par l'État, y compris des informations détaillées sur les conditions d'emprunt (telles que monnaie du libellé, taux d'intérêt, différé d'amortissement, échéance) (ministère chargé des finances);
- les décaissements effectifs d'aide extérieure non liée aux projets, y compris les prêts et allègements de dette nouveaux accordés par les créanciers extérieurs du Burundi (ministère chargé des finances); et
- la mise à jour sur l'exécution des mesures structurelles prévues au programme (REFES).

20. Les données trimestrielles suivantes avec un délai maximum de 6 semaines.

- rapports sur les états d'avancement des réformes internes de la BRB, y compris les plan d'actions par service pour le mois suivant (comité de suivi de la réforme, BRB).

21. Le SP/REFES/Ministère chargé des finances et la BRB communiqueront également au département Afrique du FMI toute information jugée nécessaire à un suivi effectif du programme.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

BURUNDI

**Rapport des services du FMI pour les consultations de 2008 au titre de l'article IV et
demande d'un accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et
pour la croissance—Annexe d'information**

Préparé par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres Départements)

Le 24 juin 2008

	Table des matières	Page
I.	Relations avec le FMI	2
II.	Programme de travail conjoint Banque mondiale-FMI, 2008-09	7
III.	Relations avec le Groupe de la Banque africaine de développement	8
IV.	Questions d'ordre statistique.....	9

I. RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 31 mai 2008)

I. Statut: pays membre du FMI depuis le 28 septembre 1963; régime de l'article XIV

II. Compte des ressources générales	Millions de DTS	% quote-part
Quote-part	77,00	100,00
Avoirs au FMI en francs burundais	76,64	99,53
Position de réserve du FMI		
Taux de change des avoirs	0,36	0,47

III. Département des DTS	Millions de DTS	% allocation
Allocation cumulative nette	13,70	100,00
Avoirs	0,03	0,19

IV. Encours des achats et des prêts	Millions de DTS	% quote-part
Accords FRPC	69,30	90

V. Accords financiers les plus récents

<u>Type</u>	<u>Date d'approbation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (Millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (Millions de DTS)</u>
FRPC	23 jan. 2004	22 janv. 2008	69,30	62,15
FRPC	13 nov. 1991	12 nov. 1994	42,70	17,21
FAS	8 août 1986	7 août 1989	29,89	29,89

VI. Projections des paiements au FMI (non compris l'assistance au titre de l'initiative PPTE)^{1/}

(Millions de DTS; sur la base du montant actuel des ressources utilisées et des avoirs en DTS)

	Échéances futures				
	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>
Principal		2,64	6,00	8,14	11,72
Commissions/intérêts	0,55	0,83	0,72	0,68	0,63
Total	0,55	3,47	6,72	8,82	12,35

^{1/} Si un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaîtra dans cette section.

Projections des paiements au FMI (y compris l'assistance de l'Initiative PPTE approuvée par le Conseil)
(Millions de DTS; sur la base du montant actuel des ressources utilisées et des avoirs en DTS)

	Échéances futures				
	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>
Principal		2,64	6,00	8,14	11,72
Commissions/intérêts	0,50	0,75	0,72	0,68	0,63
Total	0,50	3,39	6,72	8,82	12,35

VII. Évaluation des mesures de sauvegarde

Une évaluation actualisée de la Banque de la République du Burundi (BRB) a été réalisée avant la discussion par le Conseil d'un accord successeur au titre de la FRPC prévue le 7 juillet 2008. Quelques domaines relevant des mesures de sauvegarde ont été renforcés depuis l'évaluation précédente de 2006, les audits externes ont été achevés dans de meilleurs délais et les états financiers audités ont été publiés en totalité. Toutefois, l'évaluation de 2008 a identifié plusieurs domaines relatifs aux contrôles de sauvegarde devant être renforcés rapidement, y compris dans les domaines de la gouvernance et de l'autorité de signature pour les décaissements et les transferts. Des mesures prioritaires sont en cours d'introduction en tant que conditionnalité du programme afin de remédier à ces vulnérabilités.

VIII. Régime des changes

Le Burundi applique un régime de flottement dirigé. La monnaie d'intervention est le dollar EU. Au 18 juin 2008, le taux de change était de 1.186,75 francs burundais pour 1 dollar EU. En 2003, la banque centrale a aboli la plupart des restrictions de change encore applicables aux transactions internationales courantes et délégué aux banques commerciales le pouvoir d'autoriser les transactions ordinaires. Le taux de rétrocession des devises a été abaissé à 50% au début de 2004 et levé au début de 2005. La banque centrale a admis les bureaux de change aux adjudications hebdomadaires de devises par enchères. La plupart des arriérés de paiements extérieurs envers les créanciers bilatéraux et multilatéraux étaient apurés à la fin de 2005. En décembre 2006, le gouvernement a publié une nouvelle réglementation des changes qui a libéralisé le change pour les transactions courantes et supprimé une pratique de taux de change multiple.

Le Burundi s'est prévalu des dispositions transitoires de l'article XIV lorsqu'il est devenu membre du FMI en 1962, mais il n'applique plus de restrictions de change ni de pratiques de taux de change multiples tombant sous le coup de l'article XIV. Il maintient une pratique de taux de change multiples non conforme à la section 2(a) de l'article VIII : le taux de change appliqué aux transactions de l'État peut différer de plus de 2 % du taux de change du marché. Le Burundi applique en outre certaines restrictions de change pour des raisons de sécurité et les a communiquées au FMI conformément à la Décision 144-(52/51). Les autorités n'ont pas demandé l'approbation de la pratique de taux de change multiple et les services du FMI ne l'ont pas recommandée.

IX. Consultations au titre de l'article IV

Conformément à la décision n° 12794-(02/76), telle que modifiée par la décision n° 12854-(02/96), les consultations au titre de l'article IV avec le Burundi ont lieu selon le cycle de 24 mois. Les consultations de 2006 au titre de l'article IV ont été achevées par le Conseil d'administration le 14 juillet 2006 (Rapport de pays 06/311) de même que l'examen des troisième et quatrième revues de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC).

En concluant les consultations de 2006 au titre de l'article IV, les administrateurs ont salué les progrès réalisés par le Burundi en 2005 dans la mise en œuvre de son programme appuyé par la FRPC dans un environnement difficile car le pays sort d'un conflit. Ils se sont félicités des progrès accomplis sur les déclencheurs du point d'achèvement de l'Initiative PPTE renforcée, mais ont souligné que les autorités devaient faire particulièrement attention au renforcement des capacités de l'administration publique à fournir des services sociaux. Ils ont rappelé qu'il était nécessaire de renforcer la bonne gouvernance et les pratiques de transparence, y compris la gestion des finances publiques et à travers du retrait progressif de l'intervention de l'État dans l'économie.

X. Assistance technique

2008 (mai)	Mission du Département des finances publiques pour l'installation d'un conseiller résident en gestion des finances publiques
2008 (janvier)	Mission d'évaluation des sauvegardes du Département financier
2007 (décembre)	Mission AFRITAC sur les statistiques des comptes nationaux et l'indice des prix à la consommation
2007 (nov/déc)	Mission de statistiques monétaires et financières du Département des statistiques
2007 (nov.)	Mission d'AFRITAC en matière de renforcement des capacités de la supervision bancaire
2007 (nov.)	Mission du Département des finances publiques en fiscalité
2007 (nov.)	Mission de statistiques monétaires du Département des statistiques
2007 (sept.)	Mission multithèmes du Département des marchés monétaires et de capitaux
2007 (sept.)	Mission AFRITAC en administration des recettes fiscales
2007 (sept.)	Mission AFRITAC de renforcement des capacités de la banque centrale
2007 (sept.)	Mission du Département des finances publiques en gestion des finances publiques
2007 (juil.)	Mission AFRITAC de GFP pour le contrôle de la solde
2007 (juin)	Mission AFRITAC de GFP pour le fonctionnement et le contrôle du Trésor
2007 (juin)	Mission d'assistance technique du Département des marchés monétaires et de capitaux
2007 (juin)	Mission AFRITAC de renforcement des capacités de gestion de la dette
2007 (mars)	Expert résident du Département des finances publiques en comptabilité publique

2006 (déc.)	Mission du Département des finances publiques sur la gestion des dépenses publiques
2006 (nov.)	Mission du Département des marchés monétaires et de capitaux sur la supervision bancaire
2006 (sept.)	Mission du Département des finances publiques sur l'administration de la fiscalité intérieure et douanière
2006 (avr.)	Mission du Département des marchés monétaires et de capitaux sur la gestion des réserves de change
2006 (mars)	Mission du Département des statistiques chargée d'élaborer les métadonnées et un plan d'action à moyen terme
2006 (mars)	Mission conjointe au titre de l'article VIII du Département des systèmes monétaires et financiers et du Département juridique
2006 (janv)	Mission du Département juridique chargée de l'élaboration du projet de loi sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
2006 (janvier)	Mission concernant les opérations monétaires et de change et le contrôle bancaire

XI. Mise en œuvre de l'initiative en faveur des PPTE

	Cadre <u>Renforcé</u>
I. Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE	Août 2005
Date d'arrivée au point de décision	
Aide engagée	
par tous les créanciers (millions de dollars EU) ^{1/}	826,00
<i>dont</i> : Aide du FMI (millions de dollars EU)	27,84
(Équivalent en millions de DTS)	19,26
Date d'arrivée au point d'achèvement	Flottante
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
Aide décaissée au pays membre	0,26
Assistance intérimaire	0,26
Solde au point d'achèvement	--
Décaissement additionnel au titre des revenus d'intérêts ^{2/}	--
Total des décaissements	0,26

^{1/} L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide engagée dans le cadre renforcé, en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

^{2/} Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire a lieu au point d'achèvement qui correspond au revenu des intérêts sur le montant engagé au point de décision, mais qui n'a pas été décaissé pendant la période intérimaire.

XII. Représentant résident

Un représentant résident à temps partiel a pris ses fonctions en mai 2005 et un bureau bénéficiant des services d'un assistant d'administration s'est ouvert en janvier 2006 à Bujumbura. M. Israel de la Piedra est le Représentant résident du FMI au Burundi depuis mai 2007.

II. PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT DE LA BANQUE MONDIALE ET DU FMI, 2008-09

Titre	Produits	Dates provisoires de la mission	Date de fourniture attendue
A. Information mutuelle sur les programmes de travail pertinents			
Programme de travail de la Banque des 12 prochains mois	1. Gestion des finances publiques et Revue des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEMFAR)	Juillet 2008	Août 2008
	2. ERSG2 (Soutien budgétaire)	17-28 mars (Évaluation)	Juillet 2008
	3. ERSG3 (Soutien budgétaire)	Septembre 2008 (Identification) Novembre 2008 (Pré-évaluation) Mars 2009 (Évaluation) Septembre.-Novembre 2008	Juillet 2009
	4. Mémoire économique (CEM)	Août 2009 (mission principale)	Mars-mai 2010
Programme de travail du FMI des 12 prochains mois	1. Consultations au titre de l'article IV, négociations d'un nouvel accord FRPC	30 avril – 14 mai et 25-31 mai 2008	Juillet 2008
	2. Première revue FRPC	Octobre 2008	Décembre 2008/ Janvier 2009
	3. Deuxième revue FRPC	Avril 2009	Juillet 2009
B. Demandes de participation au programme de travail			
Demande du FMI à la Banque	1. Note de politique sur le secteur pétrolier intérieur		Septembre/Octobre 2008
Demande de la Banque au FMI	1. Étude du désalignement du taux de change et de la compétitivité		Juillet 2008
	2. Étude des sources de l'inflation au Burundi		Décembre 2009
C. Accord sur les produits et missions conjoints			
Produits conjoints des 12 prochains mois	PESF		Décembre 2008
	AVD Documents PPTE		Décembre 2008

III. RELATIONS AVEC LE GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (au 31 janvier 2008)

Le Burundi est membre du Groupe de la Banque africaine de développement (BAfD) depuis sa fondation en 1964. Les opérations de dons et de prêts de la BAfD dans le pays ont été interrompues lorsqu'a éclaté la guerre civile en 1993. Le 19 juillet 2004, les Conseils de la BAfD ont approuvé les principes généraux pour aider les pays qui sortent d'un conflit à apurer leurs arriérés et créé une facilité, le Mécanisme en faveur des pays sortant d'un conflit (PCCF), financé à l'origine avec environ 100 millions de DTS en fonds de la BAfD, afin d'offrir une assistance financière aux pays admissibles qui sortent d'un conflit. Les principes généraux prévoient une formule de partage du fardeau triple entre le pays, les donateurs et le PCCF. Le 27 octobre 2004, les Conseils de la BAfD ont avalisé une proposition spécifique d'apurement des arriérés du Burundi dans laquelle le solde des arriérés a été réglé avec l'aide des donateurs et du PCCF avant le point de décision de l'initiative PPTE.

Le 24 novembre 2005, les Conseils d'administration de la Banque africaine de développement (BAfD) et du Fonds africain de développement (FAD) sont convenus que le Burundi avait effectivement satisfait aux conditions et atteint le point de décision dans le cadre renforcé de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). La part d'allègement du Groupe de la Banque s'élèvera à 149,35 millions de dollars EU en valeur actuelle nette (226,01 millions de dollars EU en termes nominaux) ce qui représente environ 21% de l'assistance des créanciers multilatéraux et environ 18% du total de l'assistance de tous les créanciers. Ce montant permettra d'économiser jusqu'à 90% des obligations du Burundi au titre du service de la dette tous les ans jusqu'en février 2043.

Dans le cadre de son allocation FAD9, après la levée des sanctions en octobre 2004, le Groupe de la Banque a approuvé le 7 juillet 2004 un don de 2,13 millions de DTS pour financer la formation des fonctionnaires et acheter de l'équipement pour les institutions responsables de la gestion économique et de la société civile. Un crédit à l'ajustement structurel d'un total de 6,72 millions de DTS, en une tranche, accompagné d'un nouveau don de 1,5 million de DTS pour le soutien institutionnel, a été approuvé par le Conseil en décembre 2004. Un projet pluri-sectoriel, d'un total de 9,8 millions de DTS, a aussi été approuvé en décembre 2004. Dans le cadre de l'allocation FAD10, le Groupe de la Banque a approuvé en décembre 2005 un don de 12 millions de DTS pour financer la modernisation de l'infrastructure rurale d'adduction d'eau et, en mars 2006, 9 millions de DTS pour financer le projet de gestion du bassin versant. En novembre 2006, le Groupe de la Banque a approuvé un autre don : 7,3 millions de DTS, en une tranche, pour financer les réformes économiques et le programme de soutien à la gouvernance.

Opérations de la Banque africaine de développement au Burundi		
	Encours des prêts	Arriérés
	(en millions de DTS)	
Fonds africain de développement	138,7	0
Nigerian Trust Fund	1,4	0
Total	140,1	0

IV. QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

Les données fournies au FMI souffrent des sérieuses carences et ne permettent pas d'assurer une surveillance effective. Les carences les plus importantes affectent les statistiques des comptes nationaux, des finances publiques et de la balance des paiements. Des missions du Département des statistiques (STA) ont constaté que les sous-effectifs et le manque de ressources financières et de matériel handicapent la production et la diffusion des statistiques macroéconomiques. Il existe un manque de coordination entre les institutions responsables de l'établissement des statistiques.

Étant donné l'intérêt manifesté par les autorités pour participer à la Norme générale de diffusion des données (NGDD), en mars 2006, une mission a aidé les autorités à préparer des métadonnées et, en collaboration avec la Banque mondiale et les donateurs, a aidé à développer un plan de redressement. Les autorités ont mentionné ce plan d'action dans leur document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, qui a été approuvé en septembre 2007 et une stratégie nationale de développement des statistiques est en cours de préparation avec l'assistance de donateurs. Le 25 septembre 2007, le gouvernement a promulgué une nouvelle législation statistique et en décembre 2007 en a approuvé les décrets d'application. Le Burundi devrait participer à la NGDD au début de 2008, une fois que les autorités auront achevé de réviser les métadonnées.

Questions statistiques en suspens

Secteur réel

De graves déficiences des données du secteur réel nuisent à l'analyse et à la gestion macroéconomique et les comptes nationaux n'ont pas été établis régulièrement. Les données source sur l'agriculture, l'activité la plus importante, accusent de graves faiblesses. Depuis 1998, le Burundi communique des estimations annuelles des comptes nationaux au FMI avec environ trois mois de décalage, mais elles sont calculées à partir d'un modèle de projection macroéconomique maintenu par le Ministère de l'économie, des finances et de la coopération au développement (MEFCD). Le Bureau de la statistique a récemment mis au point, avec l'aide d'AFRISTAT, des comptes nationaux provisoires pour 2005, la nouvelle année de base. C'est un effort important pour l'Institut, car les données des comptes nationaux ont été établies pour la dernière fois en 1998.

L'indice des prix à la consommation (IPC) est établi mensuellement. Sa couverture a été étendue pour inclure les provinces et non plus seulement Bujumbura. Les coefficients de pondération sont fondés sur une enquête périmée de 1991 sur les dépenses des ménages, et doivent être révisés en 2008. Il n'existe pas d'indices des prix à la production, et les données sur l'emploi ne sont pas à jour.

Finances publiques

La banque centrale établit les statistiques de finances publiques au moyen de données source fournies par le MEFCD. Jusqu'à présent, les ministères ne tenaient que rarement des registres informatisés, ce qui empêche l'établissement des soldes et autres vérifications comptables. On ne dispose que de peu d'informations sur les unités extrabudgétaires. L'enregistrement des arriérés de la dette extérieure et des dépenses courantes financées sur dons extérieurs

présente aussi des problèmes, ce qui entraîne de graves discordances entre le solde des recettes et des dépenses et les estimations de financement. Avec l'assistance de la Banque mondiale et du Département des finances publiques du FMI, un système informatique amélioré de gestion des finances publiques produisant, entre autres, des états trimestriels standard d'exécution budgétaire a été mis en place en 2005 et est à présent opérationnel. Grâce à ces améliorations, l'établissement des statistiques de finances publiques sont maintenant plus rapides et de meilleure qualité. Le Département des statistiques a fourni une formation en matière de statistiques de finances publiques aux responsables de l'Institut multilatéral d'Afrique et de l'INS. Cependant, la couverture et la qualité ont besoin d'être améliorées. Des données résumées sur les transactions de statistiques de finances publiques jusqu'en juillet 2007 ont été communiquées dans les *Statistiques financières internationales*. Aucune donnée n'a été communiquée pour publication dans le *Government Finance Statistics Yearbook* depuis 1999.

Statistiques monétaires

Du 22 novembre au 4 décembre 2007 une mission d'assistance technique du Département des statistiques a aidé la BRB à améliorer ses statistiques monétaires et financières. Ainsi, les statistiques monétaires établies par la BRB suivent largement la méthodologie du *Manuel de statistiques monétaires et financières*, ce qui devrait faciliter l'harmonisation de ses statistiques monétaires avec celles des autres pays membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est. La BRB a achevé la migration aux Formulaires standardisés de déclaration aux fins de la soumission de ses statistiques monétaires au FMI. Les statistiques monétaires du Burundi ont été publiées dans le numéro de juillet 2008 du *Supplément de statistiques monétaires et financières* de *IFS*. Avec l'appui de la mission de 2007, la BRB a établi un agrégat monétaire au sens large (M3) nouvel et élargi qui devrait remplacer M2 qui n'inclut pas les dépôts en devises.

Balance des paiements

Les statistiques annuelles de la balance des paiements et de la position extérieure globale sont établies conformément à la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements (MBP5)*. Les statistiques du commerce de marchandises sont calculées à partir des données des douanes, mais aucun ajustement n'est fait pour les flux d'échanges internationaux non enregistrés, comme les dons en nature, qui ne transitent pas par le système bancaire. Les données des services sont collectées principalement à partir des états de règlement bancaires. Les estimations de revenus sont calculées presque exclusivement à partir des états de règlement bancaires mensuels. Pour les services comme pour les revenus, l'exactitude des données source n'est pas évaluée systématiquement par rapport aux autres sources statistiques disponibles. Les données sur les transferts courants et en capital, de même que celles sur les comptes d'opérations financières, sont incomplètes et la BRB devra prendre des mesures supplémentaires pour améliorer leur qualité et leur fiabilité. Les données de la balance des paiements et de la position extérieure globale sont publiées dans *International Finance Statistics* et l'*Annuaire de la balance des paiements* jusqu'en 2006.

Burundi: Tableau des indicateurs courants nécessaires à l'exercice de la surveillance
(au 12 juin 2008)

	Date de l'observation la plus récente	Date de réception des données	Périodicité de l'établissement des données ⁷	Périodicité de la communication des données ⁷	Fréquence de publication ⁷
Taux de change	En cours	En cours	Q	M	M
Réserves internationales (actifs et passifs) des autorités monétaires ¹	Sep. 2007	Oct. 2007	M	M	M
Monnaie centrale	Mars 2008	Mai 2008	M	M	M
Masse monétaire au sens large	Mars 2008	Mai 2008	M	M	M
Bilan de la banque centrale	Mars 2008	Mai 2008	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	Mars 2008	Mai 2008	M	M	M
Taux d'intérêt ²	Avril 2008	Mai 2008	M	M	M
Indice des prix à la consommation	Mars 2008	Mai 2008	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ — administrations publiques ⁴	ND	ND	ND	ND	ND
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ — administration centrale	Fév. 2008	Mai 2008	T	T	T
Encours de la dette publique contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	ND	ND	ND	ND	ND
Solde extérieur courant	Déc. 2006	Mar. 2007	A	A	A
Exportations et importations de biens et services	Juil. 2007	Sep. 2007	M	M	M
PIB/PNB	2006	Avril 2007	A	A	A
Dette extérieure brute	Sep. 2007	Oct. 2007	M	M	A
Position extérieure globale ⁶	2006	Oct. 2007	A	A	A

¹Y compris les avoirs de réserve donnés en garantie ou autrement grevés de charges, ainsi que les positions nettes sur dérivées.

²Taux du marché et taux déterminés par les autorités, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire et les taux des bons, obligations et autres titres d'emprunt du Trésor.

³Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

⁴Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

⁵Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁶Inclut les positions extérieures brutes à l'actif et au passif financier vis-à-vis des non-résidents.

⁷Quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelles (A), irrégulière (I) et non disponible (ND).



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Note d'information au public

DÉPARTEMENT
DES
RELATIONS
EXTÉRIEURES

Note d'information au public (NIP) n° 08/90
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Fonds monétaire international
Washington, D. C. 20431 USA

**Le FMI conclut les consultations de 2008
au titre de l'article IV avec le Burundi**

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu le 7 juillet 2008 les consultations au titre de l'article IV avec le Burundi¹.

Informations générales

Le Burundi se remet lentement de plus d'une décennie de conflit civil. Le PIB par habitant est d'environ 139 dollars EU et la sécurité alimentaire est assurée pour 18 % seulement de la population². La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) progresse quelque peu, mais il restera extrêmement difficile d'atteindre les cibles retenues à l'horizon 2015.

La croissance économique a ralenti et l'inflation s'est accélérée en 2007. La croissance du PIB réel est tombée à 3,6 %, contre 5 % en 2007, principalement du fait d'une mauvaise récolte caféière. L'agriculture est la source de revenu et d'emploi pour environ 80 % de la population. À la fin de 2007, l'inflation avait atteint 14,7 % (en glissement annuel), après 9,3 % en 2006, sous l'effet de la montée des cours internationaux des matières premières. Durant les quatre premiers mois de 2008, les prix intérieurs des carburants et des denrées de

¹ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des renseignements économiques et financiers, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui est soumis à l'examen du Conseil d'administration. À l'issue de cet examen, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays.

² Selon le Programme alimentaire mondial, 82 % des ménages ne disposent que de 1400 à 1900 kcal par jour pour survivre, alors que l'Organisation mondiale de la santé estime que 2100 kcal par jour sont nécessaires pour mener une vie normale et saine.

première nécessité ont augmenté en moyenne de 23 %, entraînant une augmentation de 11,7 % de l'indice des prix à la consommation entre janvier et avril 2008. Si l'on exclut les produits alimentaires et le pétrole, la hausse est d'environ 3,5 %.

Le solde budgétaire global (sur base des engagements, dons compris), qui accusait un déficit de 1,8 % en 2006, a affiché un excédent de 1 % du PIB. Les recettes et les dépenses totales n'ont guère changé, mais les décaissements de dons ont fortement augmenté. La croissance de la monnaie au sens large a ralenti pour s'établir à 10,1 % en 2007, contre 16,4 % en 2006, sous l'effet en partie de l'amélioration de la situation des finances publiques.

Sur le plan extérieur, on constate surtout une baisse des exportations et une forte hausse des dons. Les exportations totales (mesurées en dollars EU) ont diminué en raison de la mauvaise récolte caféière. D'après les estimations, le total des dons s'est accru d'environ 64 % pour atteindre 163 millions de dollars EU, ce qui a alimenté une augmentation des importations. Globalement, le déficit du compte courant (transferts officiels compris) est passé de 14,5 % en 2006 à 16 %. Étant donné que les fonds obtenus grâce à l'accroissement de l'aide n'ont pas été complètement absorbés, les réserves internationales brutes ont atteint 3,9 mois d'importations, contre 3,3 mois en 2006. Le taux de change effectif réel (TCER) s'est déprécié de 8,6 % en 2007.

Évaluation par le Conseil d'administration

Les administrateurs souscrivent à l'orientation générale de l'évaluation des services du FMI. Ils félicitent les autorités burundaises des progrès qu'elles ont accomplis dans la mise en œuvre du premier programme FRPC du Burundi, dans un environnement difficile au sortir d'un conflit. Bien que les réformes structurelles aient été lentes, la plupart des réformes monétaires et budgétaires ont bien avancé. Les administrateurs sont encouragés par l'accord de cessez-le-feu signé récemment et notent que, la sécurité continuant de s'améliorer, les perspectives économiques à moyen terme du Burundi sont positives. Ils soulignent qu'une coordination efficace des bailleurs de fond et un décaissement prévisible des concours financiers, ainsi qu'une assistance technique en temps opportun, seront importants pour soutenir ces efforts.

Les administrateurs sont d'avis qu'une action déterminée des pouvoirs publics sera indispensable pour que le Burundi soit en mesure de relever les principaux défis économiques à moyen terme. Face au poids considérable de la dette, la viabilité des finances publiques ne pourra être assurée que par l'élargissement de la base de recettes et une meilleure composition des dépenses, ainsi que par le financement du budget au moyen de dons et de ressources extérieures obtenues à des conditions hautement concessionnelles. Pour s'assurer le soutien continu des bailleurs de fond, il sera essentiel d'améliorer la gouvernance, notamment en renforçant la gestion des finances publiques. Il importera de gérer avec précaution les anticipations du public concernant les dividendes de la paix et d'intégrer entièrement dans le budget l'ensemble des initiatives sociales. Le gouvernement devrait se donner comme priorité de renforcer, avec l'aide de la communauté internationale, les moyens dont il dispose pour la prestation des services sociaux.

Compte tenu de l'accélération récente de l'inflation consécutive à la hausse des prix internationaux des produits alimentaires et du pétrole, les administrateurs encouragent les autorités monétaires à faire le nécessaire pour ancrer les anticipations inflationnistes et contenir les effets «de deuxième tour» de la flambée des prix alimentaires et du pétrole. Ils insistent aussi sur la nécessité d'utiliser les instruments dont les autorités disposent en matière monétaire et de change pour éponger les liquidités. Les administrateurs encouragent les autorités à poursuivre les efforts engagés pour renforcer le secteur financier en améliorant la supervision des banques, en remédiant aux carences du secteur bancaire et en renforçant les contrôles internes ainsi que les systèmes de gestion des risques à la banque centrale.

Les administrateurs estiment que le régime de flottement dirigé du taux de change a bien servi les intérêts du Burundi et a aidé à atténuer les effets des chocs exogènes. Ils notent l'évaluation des services du FMI selon laquelle le taux de change est à peu près conforme à son taux d'équilibre.

Les administrateurs soulignent que les facteurs structurels continuent de nuire à la compétitivité et à la croissance du Burundi. Ils jugent nécessaire d'accélérer les réformes structurelles, surtout dans le secteur caféier, et d'œuvrer à l'adoption à bref délai du nouveau code des investissements. Il salue aussi l'adhésion du Burundi à la Communauté de l'Afrique de l'Est, qui devrait stimuler les réformes structurelles visant à améliorer le climat des affaires.

Les administrateurs se félicitent que les autorités aient fait de la sécurité alimentaire une priorité. Une stratégie concertée s'impose pour répondre à l'urgence et faire en sorte que les pauvres ne souffrent pas de la sécheresse attendue alors que flambent les prix de l'alimentation et du pétrole.

Les administrateurs encouragent les autorités à améliorer le système statistique. Un degré de priorité élevé devrait être accordé aux statistiques des comptes nationaux, domaine qui pâtit de nombreuses carences. Ils notent que la promulgation récente d'une nouvelle loi sur les statistiques devrait favoriser l'établissement d'institutions et de processus statistiques.

Il est prévu que les prochaines consultations au titre de l'article IV avec le Burundi se dérouleront conformément à la décision du Conseil d'administration portant sur le cycle des consultations dans les pays appliquant un programme du FMI.

Les notes d'information au public (NIP) s'inscrivent dans le cadre des efforts que déploie le FMI pour promouvoir la transparence de ses prises de position et de son analyse de l'évolution et des politiques économiques. Les NIP sont diffusées avec le consentement des pays concernés, à l'issue de l'examen par le Conseil d'administration des rapports sur les consultations au titre de l'article IV avec les pays, de la surveillance de l'évolution économique à l'échelle régionale, du suivi post-programme et des évaluations *ex post* de la situation des pays membres où le FMI a appuyé des programmes sur une longue durée. Les NIP sont aussi diffusées à l'issue de l'examen des questions de politique générale par le Conseil d'administration, sauf si le Conseil en décide autrement.

Burundi : Indicateurs économiques et financiers, 2003–07

	2003	2004	2005	2006	2007
Économie réelle	(variation annuelle en pourcentage)				
PIB réel	-1,2	4,8	0,9	5,1	3,6
Indice des prix à la consommation (moyenne de la période)	10,7	8,0	13,4	2,8	8,3
Indice des prix à la consommation (fin de période)	10,7	11,8	1,0	9,3	14,7
Administration centrale	(pourcentage du PIB)				
Recettes	21,1	20,1	20,0	18,9	18,7
Dépenses totales et prêts nets	34,9	39,8	36,8	38,2	38,5
Solde global (sur la base des engagements)					
Dons non compris	-13,8	-19,7	-16,8	-19,3	-19,9
Dons compris	-6,2	-5,9	-6,3	-1,8	0,5
Monnaie et crédit	(pourcentage de M2 en début de période)				
Avoirs intérieurs nets	4,4	47,0	8,6	19,4	7,0
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	23,3	16,7	27,1	16,4	10,1
Secteur extérieur	(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)				
Solde courant (transferts officiels compris)	-4,6	-8,4	-1,2	-14,5	-16,0
Solde courant (transferts officiels non compris)	-21,1	-25,8	-29,1	-36,3	-37,7
Dettes extérieures	224,6	220,1	183,0	165,1	153,9
Réserves officielles brutes (millions de dollars EU)	68,9	67,2	112,7	131,0	177,3
Réserves officielles brutes (mois d'importations)	3,6	2,5	3,0	3,3	3,9

Sources : autorités burundaises, et estimations et projections des services du FMI.

Communiqué de presse n° 08/167
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 7 juillet 2008

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

**Le FMI approuve un accord de 75,6 millions de dollars EU
en faveur du Burundi au titre de la FRPC**

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé aujourd'hui un accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) d'un montant de 46,2 millions de DTS (environ 75,6 millions de dollars EU) en faveur du Burundi, à l'appui de la mise en oeuvre du programme national de lutte contre la pauvreté et des efforts déployés par les autorités pour consolider la stabilité macroéconomique. L'accord tient compte de l'impact financier de la montée des prix des produits énergétiques et alimentaires survenue en 2008.

La décision du Conseil d'administration permet au Burundi de tirer un montant équivalant à 6,6 millions de DTS (environ 10,8 million de dollars EU) en vertu de l'accord FRPC.

À l'issue des délibérations du Conseil d'administration, M. Murilo Portugal, Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« Il convient de féliciter les autorités burundaises des progrès qu'elles ont enregistrés dans la mise en oeuvre de leur premier programme appuyé par la FRPC dans un environnement difficile au sortir d'un conflit. Bien que les réformes structurelles aient été lentes, la plupart des réformes monétaires et budgétaires ont bien avancé. Cela dit, en dépit des progrès accomplis, la pauvreté demeure généralisée et les défis que le pays doit relever pour atteindre les OMD continuent d'être redoutables.

Le nouveau programme triennal appuyé par la FRPC, fondé sur le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté adopté par le Burundi, vise à ramener l'inflation à un seul chiffre, à assurer la viabilité des finances publiques dans un contexte d'endettement lourd, à améliorer la composition des dépenses, à renforcer la gestion des finances publiques et la gouvernance, et à accélérer les réformes structurelles afin de stimuler la croissance et de faire reculer la pauvreté.

Le programme budgétaire des autorités pour 2008 table sur une augmentation sensible des dépenses en capital, tout en prévoyant des dépenses supplémentaires pour accroître la production agricole et contribuer à amortir l'impact du renchérissement des produits alimentaires et des carburants sur les populations pauvres.

La réussite du programme des autorités appuyé par la FRPC dépendra, en partie, d'un soutien solide et coordonné de la communauté internationale. Il sera également crucial d'accélérer les réformes structurelles, notamment sur les questions de gouvernance. »

L'accord approuvé en faveur du Burundi au titre de la FRPC fait suite à un accord qui a expiré cette année. La FRPC est le guichet concessionnel du FMI pour les pays à faible revenu. Les prêts accordés au titre de la FRPC sont assortis d'un taux d'intérêt annuel de 0,5 % et sont remboursables sur dix ans, avec un différé d'amortissement de cinq ans et demi pour le principal.

Évolution économique récente

La croissance économique a marqué le pas en 2007 tandis que l'inflation s'est accrue, principalement sous l'effet du renchérissement des produits alimentaires et énergétiques. L'augmentation des décaissements des bailleurs de fonds internationaux a contribué à améliorer la situation budgétaire et à constituer des réserves internationales.

Après l'accélération enregistrée en 2006, la croissance du PIB réel est tombée de 5 à 3,6 % en 2007, principalement du fait d'une modeste récolte caféière. L'inflation en fin de période, qui était de 9,3 % en 2006, est passée à 14,7 %, sous l'effet de la montée des cours internationaux des matières premières et de la dépréciation du taux de change. Durant les quatre premiers mois de 2008, les prix intérieurs des carburants et des produits de base ont augmenté en moyenne de 23 %, poussant l'inflation globale à 11,7 % durant la période. En excluant les produits alimentaires et les carburants, le taux d'inflation serait de quelque 3,5%.

La situation budgétaire globale s'est améliorée en 2007. Le solde budgétaire global (sur base engagement, dons compris), qui accusait un déficit de 1,8 % en 2006, est devenu excédentaire de 0,5 % du PIB. Selon les estimations, les dépenses sociales ont progressé, de 8,7 % du PIB en 2006 à 9,2 % en 2007. Les autorités ont entrepris un certain nombre de mesures destinées à assurer la discipline budgétaire et à améliorer la transparence des finances publiques.

Synthèse du programme

Le nouvel accord au titre de la FRPC vise à consolider la stabilité macroéconomique, réduire davantage le lourd fardeau de la dette, et aider les autorités à poursuivre la mise en application de leur document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Il permettra en outre d'étayer les efforts qu'elles déploient pour obtenir un allègement de la dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) renforcée et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM).

Les principaux objectifs du programme appuyé par le nouvel accord triennal au titre de la FRPC seront les suivants :

- Ramener l'inflation à un seul chiffre. Une banque centrale indépendante ayant pour principale mission de préserver la stabilité des prix sera essentielle à cette fin. Une meilleure coordination des politiques budgétaire et monétaire sera également fondamentale, notamment durant cette période de tensions inflationnistes grandissantes.
- Améliorer la composition des dépenses publiques dans l'intérêt des secteurs prioritaires, tout en préservant la stabilité des finances publiques. Il faudra pour cela

maîtriser la masse salariale. Il importera en outre de faire principalement appel à des dons et à des prêts fortement concessionnels pour que l'endettement soit viable.

- Renforcer la gestion des finances publiques (GFP). Le programme s'efforcera de stabiliser le système de GFP existant, en insistant notamment sur deux initiatives en cours : 1) l'adoption et la mise en application progressive de la nouvelle loi organique relative aux lois de finances ; et 2) la consolidation d'un compte unique du Trésor et d'un plan efficace de gestion de trésorerie.
- Renforcer les systèmes de contrôle interne de la banque centrale. L'adoption par le parlement de la loi portant statuts de la banque centrale et la mise en oeuvre d'un certain nombre de mesures de sauvegardes financières destinées à renforcer les contrôles internes et les systèmes de gestion des risques recevront une attention toute particulière.

Pour autant que la situation sécuritaire continue de s'améliorer, les objectifs macroéconomiques sont les suivants sur la période couverte par le programme appuyé par la FRPC : 1) la croissance du PIB devrait être en moyenne de 5 % à moyen terme, après avoir été en moyenne de 3,6 % sur la période 2004–07 ; et 2) l'inflation devrait être ramenée à environ 6 % d'ici 2011.

Le profil de croissance projeté, qui ressemble à ceux constatés dans d'autres pays sortant d'un conflit, s'appuie sur trois facteurs : 1) la suppression continue des principales distorsions économiques, notamment dans la filière café, ce qui permettra de doper la productivité totale des facteurs ; 2) une augmentation sensible de l'investissement, impulsée par l'aide internationale et principalement axée sur la remise en état des infrastructures, ce qui contribuera à éliminer les principaux goulets d'étranglement; et 3) une libéralisation plus poussée des échanges avec l'adhésion à la Communauté de l'Afrique de l'Est, ce qui contribuera à diversifier l'économie, à promouvoir la concurrence et à attirer davantage d'investissements.

**Déclaration de Peter J. Gakunu, Administrateur pour le Burundi
et de Dieudonné Nintunze, Conseiller principal de l' Administrateur
7 juillet 2008**

Introduction

1. Dans un contexte post-conflictuel difficile, les autorités burundaises sont restées engagées à la mise en œuvre de politiques économiques prudentes et de leur ambitieux programme de réformes structurelles, ce qui explique les résultats appréciables affichés ces cinq dernières années. Elles n'ont pas relâché les efforts déployés pour redresser l'économie et ont permis au pays de connaître la stabilité macroéconomique et une croissance robuste. Des progrès ont aussi été accomplis dans la création d'emplois et la réduction de la pauvreté, mais le pourcentage de la population vivant en situation de pauvreté absolue demeure élevé et l'économie reste vulnérable aux chocs exogènes.
2. Les autorités sont résolues à renforcer l'exécution des programmes prioritaires articulés dans le DSRP afin de consolider les acquis économiques, d'accélérer la croissance et de progresser sensiblement vers les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Elles souscrivent dans l'ensemble aux grandes lignes de l'évaluation des services du FMI présentée dans des rapports objectifs, et demandent aux administrateurs d'appuyer leur demande d'un nouvel accord triennal au titre de la FRPC.

Évolution économique récente

3. Le Burundi a mis en œuvre, dans le cadre du premier programme appuyé par la FRPC, un large éventail de réformes qui ont aidé à stabiliser l'économie et à relancer la croissance. Ces réformes consistaient à resserrer la gestion des finances publiques, affiner les instruments de la politique monétaire, libéraliser les régimes de commerce et de change et améliorer l'efficacité du secteur productif. Elles se sont traduites par des performances économiques satisfaisantes, en dépit d'un environnement très complexe dominé par une situation politique et sécuritaire fragile et divers chocs exogènes, dont la sécheresse. Il convient par conséquent de saluer la croissance économique obtenue, même si elle est restée volatile en raison, surtout, des mauvaises conditions climatiques et de leurs répercussions négatives sur la production d'énergie hydroélectrique et de café, qui a été inférieure aux prévisions.
4. Les autorités ont réussi à maintenir une inflation à un chiffre en 2006 et 2007, mais les tensions inflationnistes ont resurgi au second semestre de 2007 suite à la flambée des prix du pétrole et des denrées alimentaires. L'inflation globale a atteint 11,7 % sur la période janvier-avril 2008, et l'inflation hors énergie et alimentation a été de 3,5 %. Bien que la position extérieure se soit dégradée avec la détérioration des termes de l'échange de 20,3 % enregistrée en 2007, les autorités ont atteint leur objectif de réserves officielles en devises,

lesquelles sont passées de 3,6 mois de couverture des importations en 2006 à 3,9 mois en 2007. La monnaie du Burundi est restée stable et, selon les estimations, le taux de change effectif réel (TCER) s'est déprécié de 8,6 % en 2007.

5. La résolution des autorités à assurer la discipline budgétaire et la stabilité macro-économique ne s'est pas démentie, favorisant une amélioration très sensible de la situation des finances publiques en 2006-07. Le déficit du budget primaire a été inférieur au niveau programmé, car la mobilisation des recettes est restée forte alors que les dépenses primaires non prioritaires ont diminué d'environ 3,5 % du PIB en 2006 et 2,6 % en 2007. Les autorités ont eu aussi le mérite de faire passer les dépenses consacrées à la lutte contre la pauvreté de 6,8 % du PIB en 2005 à environ 8,7 % en 2006 et 9,2 % en 2007. On notera cependant que l'exécution du budget a souffert des coupes opérées dans les dépenses de développement en réponse aux décaissements plus faibles que prévu des donateurs, et que cela a eu un impact négatif sur la mise en œuvre des programmes d'investissement des autorités.

6. La Banque de la République du Burundi (BRB) a mené une politique monétaire prudente à l'appui de son objectif de faible inflation. Elle a mis en œuvre, à cet égard, un plan d'action à moyen terme visant à renforcer ses opérations internes et à moderniser les instruments de la politique monétaire afin qu'ils reposent davantage sur les mécanismes de marché. Des progrès considérables ont ainsi été enregistrés dans le renforcement de la gestion de la liquidité, y compris par l'introduction d'adjudications de devises aux enchères et de titres du Trésor négociables. Cela a permis à la BRB de respecter la plupart des critères de réalisation et cibles indicatives monétaires. Les taux des prêts à moyen terme accordés par les banques commerciales ont légèrement augmenté (d'environ 1 point de pourcentage) pour s'établir à 19,2 % en moyenne sur 2007, la banque centrale ayant fait passer son taux de refinancement moyen de 13 à 14 %. La BRB a continué de resserrer le contrôle du secteur bancaire — imposant en particulier un relèvement progressif des normes de fonds propres — et de suivre l'exécution des plans de restructuration d'établissements bancaires fragiles ou en infraction par rapport aux règles.

Perspectives et politiques économiques pour 2008 et à moyen terme

7. Les perspectives économiques pour 2008 et à moyen terme sont bonnes, puisque les projections tablent sur une croissance du PIB réel de 4,5 % en 2008 et une moyenne annuelle de 5 % sur le moyen terme. Ces perspectives de croissance robuste devraient bénéficier de l'approfondissement des réformes structurelles à mesure que la sécurité s'améliorera; de la suppression des distorsions dans le secteur productif; de l'augmentation des investissements engagés pour rénover les structures nécessaires à la croissance, ce qui devrait abaisser le coût des activités économiques et améliorer la productivité; et des progrès dans l'intégration régionale et la libéralisation des investissements et du commerce, ce qui devrait stimuler la diversification de l'économie et intensifier la concurrence. Selon les projections, l'inflation diminuera graduellement pour retrouver à moyen terme des niveaux à un chiffre en raison, surtout, de la prudence des politiques monétaire et budgétaire conduites. Compte tenu des

perspectives de reprise globale de l'économie, le solde budgétaire et la position extérieure devraient continuer à s'améliorer.

8. Les autorités sont conscientes que le risque d'une dégradation de ces perspectives favorables ne peut être écarté. Le revenu par habitant demeure très faible, l'incidence de la pauvreté reste élevée et répandue, la prévalence du VIH/sida est aussi élevée, et la qualité des infrastructures et des services sociaux reste médiocre. Les autorités ont réaffirmé leur détermination à consolider le processus de paix, à soutenir la stabilité macroéconomique et une croissance économique élevée, et à faire reculer très sensiblement la pauvreté. Pour y parvenir, elles tablent sur la mise en œuvre résolue de leur DSRP — qui offre un cadre approprié à la diversification des sources de croissance et des exportations —, l'intégration du Burundi dans l'économie régionale et mondiale, le renforcement des capacités et l'amélioration de la gestion des finances publiques.

Politique budgétaire

9. Les autorités sont conscientes que le principal défi sur le front budgétaire est d'assurer la viabilité des finances publiques et de la dette à moyen terme. Pour ce faire, les recettes intérieures devraient être maintenues à un niveau relativement élevé (environ 19 % du PIB) grâce aux réformes engagées dans le système fiscal avec l'assistance technique du FMI et des donateurs. Celles-ci ont pour but de renforcer encore l'administration fiscale, d'élargir l'assiette de l'impôt et de mettre en place une fiscalité plus juste et plus efficiente. Les préparatifs du passage à la TVA progressent également.

10. L'exécution du budget reposera sur une gestion saine de la trésorerie, et l'audit des pratiques en matière de dépenses, de suivi et de communication d'informations sera renforcé. Les autorités ont progressé vers l'adoption d'un compte unique du Trésor et intensifient la mise en œuvre des réformes de la gestion des finances publiques (GFP) et des responsabilités financières, avec l'appui de la Banque mondiale et du FMI. Elles continueront aussi d'étendre le système intégré d'information relatif à la gestion financière (IFMIS) aux ministères dépensiers. Un recensement physique des agents publics est en cours, et ses résultats aideront à renforcer la gestion de la masse salariale et à orienter la réforme des services publics.

11. Les autorités sont résolues à améliorer encore la composition des dépenses en faveur des secteurs sociaux prioritaires et des investissements propres à favoriser la croissance. Si le salaire moyen est très bas au Burundi, le ratio masse salariale/PIB est en revanche élevé puisqu'il se situait autour de 10,8 % en 2007. Les autorités s'appuieront sur l'examen de la gestion des finances publiques et de la responsabilité financière (PEMFAR) conduit avec l'aide de la Banque mondiale pour concevoir les stratégies requises en vue de rationaliser la structure des dépenses à moyen terme.

12. Selon les estimations, l'impact de la hausse des prix du pétrole et des denrées alimentaires sur les comptes budgétaires en 2008 est de l'ordre de 1,5 % du PIB. Ce chiffre ne tient pas compte des effets de la sécheresse ni du processus de retour des réfugiés, qui se

poursuit. Les autorités amélioreront les projections budgétaires de l'impact de la gratuité déjà en place de l'enseignement primaire et des soins de santé infantile et maternelle. Elles espèrent que leurs partenaires pour le développement tiendront compte de tous ces efforts et leur accorderont un soutien budgétaire supplémentaire.

Politique monétaire, politique de change et secteur financier

13. Les autorités ont réaffirmé leur résolution à conduire une politique monétaire prudente. Les efforts engagés en vue de renforcer l'indépendance opérationnelle de la BRB seront intensifiés. Dans ce but, le gouvernement a soumis un projet de nouvelle charte de la BRB au parlement. La BRB améliore sa capacité de gestion de la politique monétaire, avec l'assistance technique du FMI, et poursuit la mise au point d'instruments indirects de la politique monétaire tels que les opérations d'open market sur effets publics. Les autorités ont entrepris par ailleurs de renforcer l'intermédiation financière et de développer les marchés financiers. Le contrôle du secteur financier sera encore resserré et les autorités entendent tirer des leçons du prochain PESF pour affiner leur programme de réforme de ce secteur. Le régime de flottement dirigé du taux de change sera maintenu, car il a bien servi les intérêts du Burundi jusqu'à présent.

Réformes structurelles et questions connexes

14. Les autorités sont résolues à approfondir leur programme de réformes structurelles, qui a pour objectifs d'instaurer un climat propice à l'investissement, de favoriser l'essor du secteur privé et d'améliorer encore la transparence et la gouvernance. Le programme prévoit notamment l'engagement des réformes requises pour accroître sensiblement la productivité et l'efficacité du secteur productif tout en attirant davantage d'investissements privés, en particulier dans les secteurs du café et du sucre. Les autorités entendent aussi poursuivre la mise en œuvre du plan d'action convenu, avec leurs partenaires pour la coopération, sur le «cas Interpetrol».

15. Le Burundi s'efforcera de recueillir les fruits de l'intégration économique et commerciale régionale. À court terme, néanmoins, les autorités devront s'atteler à la tâche difficile consistant à aligner leurs politiques internes sur les obligations souscrites dans le cadre régional, en particulier dans la CAE, tout en atténuant les coûts transitoires et les conséquences budgétaires.

16. Les autorités souhaitent atteindre dès que possible le point d'achèvement visé dans l'initiative PPTE. Pour y parvenir, elles s'appliquent à remplir au plus vite les déclencheurs « flottantes » du passage à ce point.

17. Le Burundi a un énorme besoin d'aide pour renforcer ses capacités, et les autorités ont demandé au FMI et à leurs autres partenaires de rester engagés en ce qui concerne leur support. A cet égard, conscientes des carences de leur système de statistiques, les autorités ont adopté un plan d'action pour accélérer les réformes indispensables.